

François BOURSIER

**La pensée, en matière de politiques sociales, des fondateurs
de l'Union Nationale Interfédérale des Oeuvres Privées
Sanitaires et Sociales
(UNIOPSS)**

**Diplôme d'études approfondies d'Histoire Religieuse
Sous la direction d'Etienne FOUILLOUX
Centre André Latreille**

Université Lumière LYON II

septembre 2000

« Nous faisons l'histoire et nous faisons de l'histoire parce que nous sommes historiques ».

La mémoire, l'histoire, l'oubli. Paul Ricoeur

« Mais, ce faisant, l'historien donne à la mort une corporéité, une matérialité, que le philosophe avait laissé de côté. Surtout, en représentant les morts et leurs actions, l'historien fait émerger une catégorie essentielle de l'être-historique: l'être-en-dette. Ce concept assure le lien entre futurité et passéité en tant qu'il représente le rapport matériel ou symbolique entre les générations. A cet égard, la dette, appréhendée sans connotation morale, est la condition de possibilité existentielle de la représentance : l'avoir été l'emporte sur le révolu, le passé existe encore au présent dans la représentation en tant qu'il contenait comme passé du futur. »

**Emmanuel Macron, lecture du livre de Paul Ricoeur,
Revue Esprit, Aout-Septembre 2000**

Sigles et Abréviations

AIEJI : Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés.
ANCE : Association nationale des communautés d'enfants.
ANEJI : Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés.
ARSEA : Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
CEDIAS : Centre d'études, de documentation.
CEVOS : Comité d'entraide pour la vente par les œuvres sociales.
CNAHES : Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée.
CRES : Centre de recherche et d'études sociales.
DSTS : Diplôme supérieur de travail social.
ETHISS : Études historiques des institutions sanitaires et sociales.
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
MRP : Mouvement républicain populaire.
OCOB : Office central des œuvres de bienfaisance.
OSE : Œuvre de secours à l'enfance.
SFIO : Section française de l'internationale ouvrière.
UDOPSS : Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociale.
UIMM : Union des industries métallurgiques et minières.
UNAF : Union nationale des associations familiales.
UNAR : Union nationale des associations régionales.
UNARSEA : Union nationale des associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
UNCAHS : Union nationale des congrégations d'action hospitalière et sociale.
UNEJ : Union nationale pour la défense et le bonheur de l'enfance et de la jeunesse.
UNETP : Union nationale de l'enseignement technique privé.
UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales.
UNSS : Union nationale des secrétariats sociaux.
URIOPSS : Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales.
US : Union Sociale.

Introduction : l'UNIOPSS, institution paradoxale

Un paradoxe et pas des moindres est le silence de l'histoire et des historiens sur une institution qui a joué, et joue encore un rôle central dans le champ de l'action sanitaire et sociale. Paradoxe d'une institution qui, au moment où se crée la sécurité sociale, qui se traduit par un « rejet de la charité privée aux marges du champ d'action de l'État providence en France »¹, va réussir à faire reconnaître tout l'intérêt et l'importance de la bienfaisance privée et de son action. En cela, le décret du 29 novembre 1953, qui réforme les lois d'assistance, prend acte de la nécessité de ce secteur et peut s'interpréter comme une « victoire » de l'Uniopss, acquise entre 1947 et 1953 ; bien que les acteurs du moment ne l'ait pas interprété en ce sens, et c'est là un autre paradoxe. Paradoxe encore d'une union qui par son action sera productrice de modernisation et donc de modernité, et dans le même temps construit un discours de critique de cette même modernité. Paradoxe nécessaire, d'une construction faisant se joindre le principe d'autonomie des œuvres, leur liberté et l'indispensable union de celles-ci. La subsidiarité contient du paradoxe. Paradoxe enfin d'une institution regroupant au premier chef les œuvres d'obédience catholique, dont l'inspiration première et centrale, est celle du catholicisme social, qui le revendique, mais qui maintiendra le cap de l'union de tous, du respect de tous, refusant le « ghetto catholique ».

La force des fondateurs, fut de penser et d'assumer ce paradoxe. N'est ce pas là la raison de sa longévité ? Une histoire de l'Uniopss permettra de répondre, à ce que certains évoquent parfois comme une énigme. L'histoire confirme cette volonté récurrente de regrouper et de coordonner les œuvres de bienfaisance, depuis le XIX^{ème} siècle. Volonté qui s'accompagne d'une nécessité de rationaliser les interventions au nom d'une « efficacité sociale » devenue exigence. « Il s'agit de rendre plus cohérente et plus efficace l'action sur le terrain, mais aussi de faire face aux attentes suscitées par la politique assistancielle mise en œuvre par l'État »². Colette Bec a bien montré la filiation qu'il y avait entre la raison d'être, la création de l'Office central des œuvres de bienfaisance (OCOB) en novembre 1890 et celle de l'Uniopss en août 1947. Il y a continuité, et le « moment 1947 » s'inscrit dans ce mouvement général. Les tentatives d'organisation des œuvres de bienfaisance accompagnent la montée en force de

¹ La charité en pratique, chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Presses universitaires de Strasbourg, Les mondes germaniques, 1999, article de Denis Pelletier et Isabelle von Bueltzingsloewen. Ils poursuivent ainsi leur observation : « Même si les recherches les plus récentes nuancent l'image d'une politique traditionnelle d'une politique d'assistance faisant table rase du passé caritatif ».

² La charité en pratique, op. cit., p 99.

l'État dans le champ de l'assistance. Cependant, la continuité n'empêche pas les ruptures. Et le « moment 1947 » est de l'ordre de la rupture. Avec la création de la sécurité sociale en 1945, l'État, désormais qualifié de providence, fait un saut quantitatif et qualitatif. Cette fois, pour les œuvres, l'enjeu est de ne pas mourir. C'est la brutale nécessité d'une alliance défensive, comme le rappelle André Lavagne au VIII^{ème} congrès de l'Uniopss, à Nantes en avril 1961, qui rend indispensable la création d'une organisation. L'après guerre était en soi une rupture pour les œuvres.

« L'aspiration à faire du neuf »³

René Rémond rappelle que la Libération reste une césure majeure de notre histoire. Cette période est marquée par une aspiration forte à un monde meilleur et l'illusion d'un recommencement. Les États Généraux de la renaissance française, convoqués le 14 juillet 1945, symbolisent l'esprit du temps. En 1942, Lord Beveridge, dans un mémorandum introductif à la création du Welfare state écrivait : « Chaque citoyen sera d'autant plus disposé à se consacrer à l'effort de guerre qu'il sentira que son gouvernement met en place des plans pour un monde meilleur »⁴. Cette époque opère un basculement important et complet sur le plan intellectuel, c'est le temps de la « refondation sociale »⁵, moment de fraternité dans la nécessité de survivre et de reconstruire. Dans une logique économique nouvelle, le social n'est plus considéré comme un coût, mais « comme un facteur d'entraînement ». S'ils ne sont pas totalement réconciliés, l'économique et le social sont du moins reconnus, désormais, comme complémentaires.

Années d'espoir, mais aussi d'inquiétude : il y a un contexte de marasme économique lié aux conséquences de la guerre et de l'occupation et de crise internationale liée aux débuts de la Guerre froide. L'année 1947 est vécue comme une année dramatique, une année de tous les risques écrit Colette Bec⁶ « C'est pourquoi la sécurité sociale s'impose comme un élément d'une politique d'ensemble beaucoup plus vaste, voir comme un élément de coordination d'une politique économique, d'une politique d'équipement sanitaire et social, d'une politique de répartition des revenus »⁷. Ces trois ensembles ayant comme objectif prioritaire, l'affranchissement des individus de toute situation de dépendance. Vu sous cet angle, le projet

³ René Rémond, Notre siècle, Fayard, 1988, p367.

⁴ Pierre Rosanvallon, La nouvelle question sociale, Le Seuil, Paris, 1995 p51.

⁵ Marie Thérèse Join Lambert, Les Politiques sociales, Presse de la FNSP et Dalloz, 1997, p98.

⁶ Colette Bec, L'assistance en démocratie, Belin, Paris, 1988, p60.

⁷ Colette Bec, Assistance et république, Edition de l'Atelier, 1994, p62

est radical autant que global, il explique que la position des fondateurs de l'Uniopss sera du même ordre, l'enjeu est « civilisationnel ».

Cette posture, sera d'autant plus ferme que l'on assiste à une forme de dépolitisation du champ de l'assistance au moment de la création de la sécurité sociale. « Sous la III^{ème} République, la question assistancielle est une question fondamentalement politique (elle recoupe la question religieuse, ce qui explique d'ailleurs en partie les divergences entre les opportunistes et les radicaux), à partir de 1945 la sécurité sociale ravit à l'assistance la première place dans le débat[...] on assiste à un déplacement et à une focalisation politique sur la sécurité sociale, au détriment de l'assistance »⁸. L'idée à sans doute eu cours dans cette période, que le développement de la sécurité sociale allait permettre la disparition de l'assistance. L'enjeu fût bien pour l'UNIOPSS que les œuvres privées ne meurent pas. Dans ce contexte, la grande réforme de l'assistance en 1953, peut être considérée comme la reconnaissance, de facto, de celles ci : ce qui rendra, de ce fait, indispensable leur adaptation et leur modernisation. C'est toute la raison d'être de l'Uniopss entre 1947 et 1953. L'intervention de l'État, massive, exige désormais des réponses, du côté de la bienfaisance, qui soient structurées et tout aussi massives.

La crise de l'État providence, qui surgit à la fin des années 1970, s'accompagne d'un retour du champ de l'assistance baptisée aide sociale depuis 1953. La montée en force de l'exclusion, réalité et nouveau paradigme, contribue à un retour en force des associations caritatives en général et de l'Uniopss en particulier. Depuis 1947, leurs destins sont scellés. L'échec de l'État providence à éradiquer la figure du pauvre, dans nos sociétés, sonne le retour de ceux qui depuis toujours, prennent en charge le monde des souffrances, dans toutes leurs dimensions. La continuité, en quelque sorte, de la posture philanthropique.

Pensée et action modernisatrice

Celle ci structure un champ historique plus large, la décennie 1937-1947. Le Plan qui s'impose va devenir le lieu de conception de la politique assistancielle. C'est en son sein que se forme une « coalition modernisatrice »⁹. Au lendemain de la guerre, sur fond d'idéologie technicienne, émerge l'ère des organisations. « L'arrivée aux affaires d'une génération critique, au sortir des tristes années de guerre, mettaient en cause les formes anciennes d'intervention dans l'ensemble du secteur sanitaire et social, du côté privé et du côté

⁸ Colette Bec, op. Cit, p 109

⁹ Bruno Jobert, Le social en plan, Les éditions ouvrières, Paris, 1981.

public »¹⁰. C'est ainsi que naissent des grandes organisations d'envergure nationale, telles que le CNPF (Centre national du patronat français), la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) ou encore l'Uniopss. Cette dernière, sera l'acteur décisif, en partenariat avec l'État, de la modernisation du secteur sanitaire et social ; l'enjeu sera que les œuvres « passent du plan de la charité sur le plan de la solidarité, sans rien perdre de leur originalité, de leur personnalité, de leur autonomie » écrit Serge Oberlin président de l'Uniopss dans le premier éditorial d'*Union Sociale*¹¹.

L'Uniopss, participe de la modernisation générale, tout en formulant, cependant, une critique ferme du monde moderne. elle s'installe à contre courant ou du moins en contre champ, d'une modernité porteuse d'étatisation et d'individualisme.

Qui sont les fondateurs de l'Uniopss ?

Nous nous situons, ici, au carrefour de l'histoire et de la mémoire. La mémoire des fondateurs eux-mêmes et du réseau, car dès le X^{ème} anniversaire de l'union, les congrès, seront l'occasion de célébrer le moment fondateur et de donner la parole aux acteurs. Cette mémoire, ce sont autant de « traces » qui nous permettent de dire que c'est entre la fin de l'année 1945 et le premier semestre 1946 que c'est imposé à quelques-uns la nécessité d'un regroupement des œuvres. Ces initiateurs forment un groupe et, entre fin 1946 et début 1947, prennent la décision de mettre en place une organisation. La réunion constitutive de l'Uniopss eut lieu le 15 avril 1947.

Qui sont, ceux qu'Henri Théry appelle : « Le cercle des premiers fondateurs »¹² ? La mémoire du réseau qui s'exprime dans les congrès anniversaires, permet de mettre en avant quelques noms : Charles Blondel président de l'Union nationale des secrétariats sociaux (UNSS), Serge Oberlin membre du Conseil de l'ordre des médecins, Jean Rodhain fondateur du Secours catholique, le père Portier aumônier de l'UNSS, Georges Michel secrétaire général de l'UNSS et Jean Renaudin. « Un petit groupe de concepteurs, auteurs des principales idées de départ, qui surent se montrer des avocats persuasifs pour surmonter les résistances ou simplement l'indifférence auxquelles ils se heurtèrent »¹³. Nombreux sont les témoignages qui permettent de préciser que ce sont sans doute Charles Blondel et Serge Oberlin, les inventeurs : « L'idée première de l'UNIOPSS, devait naître au cours d'une

¹⁰ François Bloch-Lainé, Toulouse 22 mai 1991, document UNIOPSS.

¹¹ Union Sociale, n°1, janvier-février, 1948, p1.

¹² Le Pont des Associations (revue de l'URIOPSS Nord Pas de Calais), n°173, septembre 1998, p10.

¹³ Ibid., p10.

conversation entre lui-même et le conseiller d'État Charles Blondel »¹⁴. Il n'échappera à personne que 3 des 6 ouvriers de la première heure, cités, sont à des postes essentiels de L'UNSS. Ils seront rejoints rapidement par la Fédération protestante de France, le Grand rabbin de France et Jacques Guérin de Vaux pour le Secrétariat catholique des œuvres charitables. Seule la confrontation entre les empreintes de la mémoire et les documents d'histoire permettra « l'opération historiographique » indispensable.

On ne peut aborder la question des fondateurs, sans évoquer le MRP et la Démocratie chrétienne. Entre 1945 et 1951 ce sont trois personnalités de ce parti qui occupent le poste de ministre de la santé publique et de la population : Robert Prigent (21 novembre 1945-23 juin 1946 et 9 mai 1947-24 novembre 1947), Germaine Poinso-Chapuis (24 novembre 1947-26 juillet 1948) et Pierre Schneider (26 juillet 1948-18 mai 1951)¹⁵. Or les axes programmatiques de la démocratie chrétienne, tels que les expose Jean Dominique Durand sont : l'organisation communautaire de la société, le principe de subsidiarité, le maintien de l'État dans de justes proportions, l'existence de contre pouvoirs efficaces, une économie au service de l'homme, rejoignent clairement la pensée des fondateurs de l'Uniopss. Charles Blondel que Mounier loue « d'être un des rares démocrates chrétiens qui ait le sens de l'histoire »¹⁶, est présent à plusieurs réunions qui donneront naissance au MRP, aux côtés de Georges Bidault, André Colin, Francique Gay, Pierre Henri Teitgen, sans oublier Gilbert Dru et Jean Gilbert. Robert Prigent, stratège de la signature de l'ordonnance du 3 mars 1945 qui crée l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), véritable républicanisation de la loi Gounot de 1942, sera directeur de l'Uniopss de 1956 à 1976¹⁷. Selon certaines sources, le célèbre décret 48-885 du 22 mai 1948, qui habilitait les associations familiales à recevoir des subventions pour les familles éprouvant des difficultés pour l'éducation de leurs enfants, qui déclencha le réveil de la guerre scolaire, présenté sous la signature de Germaine Poinso-Chapuis alors ministre de la santé publique dans le gouvernement Schumann, aurait été rédigé par Charles Blondel à la demande de Robert Schumann¹⁸. Il y a certes des contradictions, Prigent sera l'Homme de l'Uniopss, alors que Poinso-Chapuis misait davantage sur l'intervention de l'État, au travers des ARSEA (Association régionale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence). Mais la

¹⁴ Union Sociale, n°167, avril 1968, p5.

¹⁵ Philip Williams, La vie politique sous la 4^{ème} République, Librairie Armand Colin, 1971, complément de l'annexe III, p806.

¹⁶ Bernard Comte, Semaines Sociales et personnalisme, in Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes, éd. Ouvrières, p511.

¹⁷ Dictionnaire biographique des militants, 19^{ème} et 20^{ème} siècles, de l'éducation populaire à l'action culturelle, G. Poujol et M. Roman, L'Harmattan, 1996.

¹⁸ Germaine Poinso Chapuis, Femme d'Etat (1901-1981), association les femmes dans la ville, Edisud, 1998, note 87 p76.

collaboration devient plus facile lorsque les partenaires participent d'un même creuset intellectuel.

Quelles politiques sociales ?

« Donner une définition de ce que sont les politiques sociales ne va pas de soi. Le terme social à, en effet, une acception très large, susceptible de varier au cours du temps » écrit Marie -Thérèse Join- Lambert ¹⁹. Ce sont les interventions des pouvoirs publics élaborés au cours des temps pour résoudre ce qu'on appelle au XIX^{ème} siècle « la question sociale » et au XX^{ème} siècle, les problèmes sociaux. Longtemps c'est l'acception étroite qui s'est imposée, réduisant les politiques sociales à l'assistance. Aujourd'hui les politiques sociales englobent la plupart des questions liées aux conditions d'existence des individus. Cependant M.T. Join-Lambert précise sa pensée sur les politiques sociales, dans des essais de définition. : « Les interventions sociales de la collectivité ont commencé à se développer à un moment que l'on peut assez précisément dater, comme se situant, selon les pays concernés, au début, dans le courant ou plutôt la fin du XIX^{ème} siècle. Invention nécessaire pour rendre gouvernable une société ayant opté pour un régime démocratique, dans le cadre d'un système libéral ; ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie des ouvriers puis des salariés et éviter les explosions sociales, la désagrégation des liens sociaux »²⁰. Elle rejoint ici Jacques Donzelot, qui analyse « l'invention du social », comme un ensemble construit sur le nécessaire déclin des passions politiques. Le solidarisme de Léon Bourgeois en sera l'expression politique concrète la plus réussie. Robert Castel conforte cette analyse lui aussi, en liant la naissance des politiques sociales à l'émergence d'un État social :

« On peut interpréter l'avènement de l'État social comme l'introduction d'un tiers entre les chantres de la moralisation du peuple et les partisans de la lutte des classes[...]. L'État social, pourrait-on dire commence sa carrière lorsque les notables cessent de dominer sans partage et lorsque le peuple échoue à résoudre la question sociale pour son propre compte. Un espace de médiations s'ouvre qui donne un sens nouveau au social, non plus dissoudre les conflits d'intérêt par le management moral ni subvertir la société par la violence révolutionnaire, mais négocier des compromis entre des positions différentes, dépasser le moralisme des philanthropes et économiser le socialisme des partageux »²¹.

¹⁹ M.T. Join Lambert, op.cit.,p3

²⁰ M.T. Join Lambert, op.cit.,p23.

²¹ Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat, Fayard, 1995, p268.

Dans cette optique, et à partir de cette analyse, la position de l'Uniopss se traduit par un ensemble de choix en matière de politiques sociales, quant à la stratégie et aux positions à tenir : A l'État de penser la politique et de l'organiser, aux œuvres la mise en pratique, l'action. Une répartition des tâches qui nécessite la reconnaissance de la place et du rôle de chacun, notamment celle de l'Uniopss et des œuvres dans la modernisation du secteur sanitaire et social.

Avec la création de la sécurité sociale et le risque de marginalisation du champ de l'assistance accompagné de sa dépolitisation, l'Uniopss voit poindre la menace d'une disparition du monde des œuvres et de sa dimension civilisationnelle. La bataille de la reconnaissance sera essentielle, car il s'agit d'une conception du vivre ensemble qui est en jeu et doit se construire pour les fondateurs de l'Union autour de la responsabilité, de la liberté et du « fraternalisme ».

Ceci impose à l'Union une position paradoxale de contestation du monde moderne²² et de participation à la modernisation. Un travail qui se situe entre obligation morale et obligation légale, avec l'espoir que l'obligation morale féconde l'obligation légale. Faire se rejoindre les spécialistes, partisans d'une assistance efficace et les généralistes plus généreux mais aussi plus désordonnés, représentatifs d'une philosophie romantique, voir messianique comme l'a écrit Olivier Faure²³.

La réflexion des fondateurs de l'Uniopss sur les politiques sociales permet l'expression d'idées à contre courant de la pensée dominante de l'époque porteuse d'étatisation, de progrès centralisés, de nationalisations. Elle favorise la mise en avant d'une vraie modernité autour de la subsidiarité, de l'autonomie et de la capacité à agir des œuvres, des individus et de la société.

Une culture politique pour situation paradoxale

L'Uniopss réussit, en quelque sorte, « l'exploit » de fonder une culture politique dans un secteur, le social, qui fut inventé afin de mettre un terme aux passions politiques, si nous reprenons les analyses de Jacques Donzelot²⁴. L'Uniopss et son réseau incarnent une culture de la négociation et du compromis (Paul Ricœur nous rappelle que dans le compromis il y a promesse). Elle affiche des valeurs, qui mettent en lumière la cohérence d'une pensée, fondée

²² Michel Winock, *Le siècle des intellectuels*, Le Seuil, 1997, chapitre 45 : Le retour des catholiques.

²³ Olivier Faure, *Philanthropies et politiques sociales (18^{ème} – 20^{ème} siècles)*, ARREPOS, ed. Anthropologiques et Economica, 1994, p117.

²⁴ Jacques Donzelot, *L'invention du social, essai sur le déclin des passions politiques*, Fayard, 1984.

sur un petit nombre de convictions inébranlables. La liberté, au premier chef celle de l'individu et des œuvres face aux menaces d'un État omniprésent. Il serait utile d'écrire l'histoire d'une suspicion, celle de l'État à l'encontre de la bienfaisance privée en particulier et de la société civile organisée en général : raison étatique contre romantisme généreux, peur d'une société organisée et incontrôlable de ce fait, particularisme du modèle français qui ne laisse aucune place à l'intérêt associé ? Les fondateurs de l'Uniopss sont des libéraux en matière politique, mais refusent l'individualisme. Leur culture politique est paradoxale. L'influence proudhonienne est réelle : « Proudhon est attentif à l'individu, à la famille, aux groupes de personnes ; en gerbe ils composent un peuple. Ils ne se fondent pas en une masse. Proudhon est le philosophe de la différence, Marx celui de la masse. Pour Proudhon pluralité et liberté vont de pair[...]l'homme proudhonien admet la diversité, la respecte, en fait une valeur »²⁵. L'approche critique, et non le refus, de l'État providence(le terme n'apparaît pas sous la plume des fondateurs) s'appuyant sur la défense de l'autonomie des corps intermédiaires, la capacité de la société, la nécessité de l'initiative individuelle et l'association libre, sont les thèmes de l'Uniopss, l'influence tocquevilienne n'est pas à démontrer.

La nécessaire unité de ce monde disparate des œuvres, qui doit se conjuguer avec le respect de leur autonomie sera une permanence de la pensée et du discours des fondateurs. Ce sera la pratique de la subsidiarité comme méthode, l'affirmation du caractère propre des œuvres de bienfaisance et l'ouverture à l'ensemble des acteurs quelles que soient leurs origines, leurs traditions ou leur famille de pensée. La nécessité du dialogue, de la négociation seront structurées autour d'une vision, dont le thème du Bien commun sera le point d'encrage. Il permettra aux fondateurs d'affirmer la nécessité de collaborer avec les pouvoirs publics. Jeter un pont entre les rives, écrit Jean Renaudin, fera de cette image, le symbole de l'Union et de son positionnement permanent. Cette culture politique va progressivement se structurer autour du thème de la « troisième voie ». Le concept n'est pas utilisé par les fondateurs. Ce sont les épigones qui le feront émerger comme axe programmatique : Henri Théry et Hugues Feltesse futurs directeurs de l'Uniopss notamment. Cette culture politique qui vise au rassemblement du plus grand nombre, à défaut de tous, dans le champ de l'action sanitaire et sociale prendra appui sur un type d'organisation dont un des fondements sera le principe de subsidiarité. Là encore le mot n'est pas employé, mais un travail important sera fait par les fondateurs de l'Uniopss, autour de l'axe autonomie des œuvres nécessaire, union des œuvres indispensable. Cette volonté de rassemblement aura plusieurs conséquences :

²⁵ Michel Winock, *Esprit, Des intellectuels dans la cité. 1930-1950*, Le seuil, Point Histoire, 1996, pp 318-319, voir aussi l'article de Jean Bancal, in *Nouvelle histoire des idées politiques*, p275.

L'Uniopss doit travailler à ce qui unit, en matière de politique sociale. Si nous prenons le cas de l'enfance inadaptée, celle-ci ne débattrait pas des techniques de prise en charge, mais des grands enjeux de la prise en charge par les œuvres (initiative privée, autonomie des œuvres, responsabilité, professionnalisation, modernisation et adaptation). Ce sera la posture permanente, car il faut faire se rejoindre les composantes d'un monde très disparate sur des invariants politiques et culturels ou plutôt « civilisationnels ». L'organisation, nécessite donc un maillage territorial, avec des unions départementales, régionales, des grandes fédérations nationales. Ce maillage induira des modes d'adhésion qui garantissent l'autonomie tout en favorisant l'union.

Le champ de l'assistance, de la bienfaisance, qui deviendra avec le temps, celui de l'aide puis de l'action sociale sera le lieu par excellence de la confrontation entre l'initiative privée sous toutes ses formes, et l'intervention publique. C'est la grande affaire de la fin du XIX^{ème} siècle et de tout le XX^{ème} siècle. Alors que l'école aura été tout au long de cette même période un ferment de division et un champ d'affrontements, le terrain social sera le lieu du concordat. Cela est d'autant plus étonnant, que dans les deux cas, c'est au nom du « caractère propre », que l'on cultive sa différence. « Demeure pourtant le fait qu'en France, le concordat social (Colette Bec) du début du XX^{ème} siècle est demeuré discret, presque honteux et n'a pas suffi à modifier les termes d'un débat national dominé par le conflit entre laïcité et cléricisme »²⁶. Preuve là encore de cette possible mise à l'écart et dépolitisation du secteur. Il y a des rivalités dans le champ de l'assistance, mais par nécessité devant l'ampleur des problèmes sociaux, on joue aussi souvent la carte de la complémentarité²⁷. Un tissu complexe s'est progressivement construit, fait de recours, de souhaits, d'attentes, de réclamations, de complémentarité. Il participe de cette question essentielle qu'est, en France, la relation entre l'État et la société civile. C'est la posture philanthropique qui se continue sans doute. Nous inscrirons notre recherche dans l'histoire des idées et du rôle que jouent ou peuvent jouer celles-ci : « Une histoire des idées revitalisée, qui ne se contente plus d'épingler dans son herbier une collection de systèmes desséchés, mais qui restitue leur tissu nourricier et se préoccupe de leur réception. Une histoire d'intellectuels qui dépasse la description des parcours et des sociabilités pour s'intéresser de près aux liens qu'ils entretiennent avec les énoncés eux-mêmes »²⁸.

²⁶ Colette Bec, op., cit.

²⁷ Jean Guy Petit et Catherine Dupart, in Philanthropie et politiques sociales, introduction, pIX.

²⁸ Etienne Fouilloux, Une église en quête de liberté. La pensée des catholiques français entre modernisme et Vatican II, 1914-1962, Desclée de Brouwer, 1998, p 14.

1- Historiographie des institutions du secteur sanitaire et social

Si l'on tente de faire la somme de l'ensemble des documents, travaux historiques, relatifs à la question des institutions d'action sociale et sanitaire, il est nécessaire d'aborder deux questions. Il s'agit d'un chantier en friches, même si celui-ci a été ouvert par des pionniers ; ce territoire de l'historien fait émerger une problématique qui permet de l'aborder sous un angle nouveau mais qui n'est pas le seul : le concordat social.

1.1- Une histoire en friches

Ce territoire est en friches, pour reprendre les réflexions de Françoise Tétard²⁹, même si des incursions essentielles ont été effectuées. Un travail est engagé depuis de nombreuses années. C'est la qualité davantage que la quantité qui fait signe. Le Centre Pierre Léon, le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES), sont deux exemples pionniers en la matière. Des publications font désormais école : travaux de Dominique Dessertine et Olivier Faure, de Françoise Tétard et du CNAHES d'Angers, du Centre André Latreille, les publications de Sylvie Fayet-Scibe et Évelyne Diebolt dans le cadre de la collection ETHISS (Études historiques des institutions sanitaires et sociales). Des noms font repère dans ce champ de recherche, qui éclaire l'immense chantier qui s'offre à nous : Michel Chauvière, Jacques Léonard, Jacques Guy Petit notamment (voir la bibliographie). Dans ce contexte, les mémoires d'étudiants de DSTS (Diplôme supérieur de travail social) constituent une source intéressante pour les historiens. Michel Chauvière parle de 1800 titres classés en travaux historiques et matériaux pour l'histoire, publié par le CEDIAS-Musée Social en 1995 dans le cadre d'un guide³⁰. L'histoire des représentations sociales et des mentalités a permis de nombreux travaux autour de l'enfance, de la famille, des gens pauvres, de la maladie, du handicap de l'hôpital et de la prison. Nous enregistrons dans ce domaine, des évolutions.

²⁹ Françoise Tétard, *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2133, 17 septembre 1999.

³⁰ Michel Chauvière, *Pour une présentation historique des professions sociales*, *Revue Echanges Santé-Social*, n°87, septembre 1997, pp 37-42.

Désormais, des établissements, œuvres et institutions d'action sociale et sanitaire font l'objet de monographies. Sur ce terrain, l'approche change. Les travaux furent longtemps marqués par le paradigme de l'institution totale et de l'enfermement décrit par Irving Goffman (*Asiles : étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, éd. de Minuit, 1984) et en quelques sorte, popularisé par Michel Foucault : (*Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1984). Aujourd'hui, signe des temps, l'individu émerge au cœur de l'institution, à l'aune de « la formule du besoin », analysée par Sabina Loriga ³¹ notamment. Cela rejoint les réflexions de Pierre Rosanvallon : « L'histoire sociale est d'ailleurs elle-même en train de s'interroger en profondeur sur ses méthodes. Après une phase d'enthousiasme statistique, les historiens sociaux ont également fini par découvrir les impasses des approches quantitatives. On assiste en regard à une re-compréhension et à une revalorisation de la biographie, comme à une redécouverte de la prosographie (rassemblement d'études biographiques pour décrire un groupe ou un problème) »³². Les institutions, hôpitaux, asiles, maisons d'enfants, ont leurs historiennes et leurs historiens.

Ce territoire est historiquement marqué par la création de regroupements : fédérations, confédérations, unions. Des Orphelins Apprentis d'Auteuil créés en 1867, au Fonds social juif unifié créé en 1950, nous pouvons citer : l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance en 1890, la Fédération nationale des centres sociaux en 1927, le Secrétariat catholique des œuvres charitables et sociales d'hygiène et de santé en 1930, l'Association des paralysés de France en 1933, la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée en 1936, le Secours populaire français et l'UNAF en 1945, le Secours catholique en 1946, l'Uniopss en 1947 et l'UNAR en 1948, pour ne relever que les plus importants. A quelques exceptions près (*l'Histoire de la Fédération des centres sociaux* de Robert Durand et celle des Orphelins Apprentis d'Auteuil de Mathias Gardet et Alain Vilbrod), les historiens ne se sont pas intéressés à cette dimension de l'histoire des institutions du secteur social et sanitaire.

Dans ce contexte, le silence qui entoure l'Uniopss et son histoire se comprend, même s'il ne cesse d'étonner. Le colloque organisé par le Comité des travaux historiques et scientifiques en octobre 1993 : *De la charité à l'action sociale, religion et société*, n'évoque aucun de ces regroupements pourtant essentiels au regard de certaines problématiques : relation public-privé, professionnalisation, déconfessionnalisation, modernisation des interventions, évolution

³¹ Sabina Loriga, *Soldat. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Ed. Mantha, 1991, p 23.

³² Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p 210.

des mentalités. À l'exception de quelques sociologues, Colette Bec ou Jean Jacques Schaller, qui dans leurs analyses et leurs réflexions, ont rencontré l'Uniopss et ses fondateurs.

1.2- Une problématique nouvelle : le concordat social

Il s'agit de la relation qui se noue entre les pouvoirs publics et les œuvres privées dans le champ de l'assistance. Denis Pelletier fait ce constat : « L'évolution récente de l'histoire des politiques sociales illustre cette convergence. A la croisée d'une histoire des pratiques et d'une histoire des représentations, elle a donné lieu depuis dix ans à une série de publications qui mettent en relief la complexité du rapport entre charité catholique et assistance publique »³³. C'est d'ailleurs à propos de ce lien, du rapport entre les œuvres et l'État, que l'Uniopss est évoquée par certains auteurs.

Le travail de Colette Bec ³⁴ inscrit l'Uniopss dans l'histoire d'une continuité. Celui ci, à porté sur la fin du XIX^{ème} siècle, période où se réalise déjà un projet d'union sociale en même temps que s'élabore une stratégie de collaboration entre les républicains au pouvoir et le monde des œuvres. C'est la création de l'OCOB en novembre 1890. Les raisons selon elle, d'un tel rapprochement : l'utilisation du monde des œuvres par l'État évite d'alourdir les charges financières publiques ; la coopération permettait « l'élargissement du front anti socialiste », à un moment où se réveille les souvenirs des affrontements de classes de la Commune de Paris. Colette Bec analyse l'Office Central des Œuvres de Bienfaisance (OCOB) et son souci de rationaliser le monde anarchique des œuvres de bienfaisance « Il s'agit de penser un processus de rationalisation du champ devant produire une meilleure visibilité, une meilleure efficacité et un plus grand rendement social des secours et des interventions sociales »³⁵. Denis Pelletier éclaire la question sous un angle complémentaire : « Autrement dit, entre catholiques et opportunistes, le désaccord sur le contenu du lien social n'empêche ni la convergence sur la nécessité de répondre à la misère engendrée par la société industrielle, ni le souci commun de préserver l'ordre social »³⁶. Colette Bec poursuit sa réflexion : « Un tel objectif, préfigure semble t il celui que s'est fixé l'Uniopss en 1947 et que

³³ Denis Pelletier et alii, La charité en poratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, Presses universitaires de Strasbourg, Les mondes germaniques, 1999, Les pratiques charitables françaises entre histoire sociale et histoire religieuse. Essai d'historiographie critique, p 42.

³⁴ Voir bibliographie.

³⁵ Colette Bec, 14^{ème} congrès de l'UNIOPSS, actes du Congrès, Tome 1, Editions UNIOPSS, pp 51-58

³⁶ Denis Pelletier et alii, op. cit., pp 33-47.

résume assez bien le slogan : jeter un pont entre les œuvres et les pouvoirs publics. Il s'agit en fait de lutter à la fois contre l'éparpillement des œuvres et contre un certain mode d'intervention archaïque qui aboutit à les marginaliser. Lorsque le docteur Oberlin, dans le premier numéro de la revue *Union Sociale* en 1948, appelle les œuvres à passer du plan de la charité au plan de la solidarité, il ne fait qu'expliquer le vœu de la fin du siècle précédent : se transformer pour rester acteur dans la nouvelle configuration économique et politique »³⁷. La continuité du projet ne fait aucun doute mais l'enjeu est tout autre. En 1947, le contexte est très différent. L'idéologie dominante se construit autour d'une intervention généralisée et globale de l'État, les nationalisations sont un invariant du discours de nombreux responsables politiques. Mais en même temps, sur le terrain de la collaboration nécessaire, les œuvres rencontrent le MRP, dont les responsables sont issus de la même famille de pensée que la plupart des fondateurs de l'Uniopss. Il faudrait ici tenir compte des différences existantes au sein de chaque « camp ».

Dans ce cadre, celui de l'approche concordataire, on ne peut omettre le travail de Michel Chauvière, et son ouvrage : *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Celui-ci étudie ce qu'il nomme au chapitre 2 « Le verrouillage des années 1947-1948 ». La création de l'Uniopss y est observée dans le contexte qui suit la rupture du Tripartisme avec l'élimination des communistes du gouvernement de Paul Ramadier le 4 mai 1947, et le début d'une cogestion des affaires par le MRP et la SFIO. Michel Chauvière tend à décrire la création de l'Uniopss comme le produit d'une stratégie du MRP, par l'intermédiaire de Robert Prigent, l'instrument d'un clan au pouvoir à l'époque. La stratégie est cependant loin d'être claire, quand les uns (Germaine Poinso Chapuis) soutiennent l'Union Nationale des Associations Régionales (UNAR) et la politique de publicisation du secteur par le biais des ARSEA et d'autres encouragent la création de l'Uniopss. Il évoque une politique « faisant de la contradiction un moyen de régulation (UNAR-UNIOPSS) »³⁸. Michel Chauvière, semble ne pas pouvoir penser la société civile et ses initiatives, autrement que comme le jouet ou encore l'instrument de l'État. La seule lecture d'*Union Sociale*, permet d'avancer une toute autre analyse. Il faut compter avec la capacité d'autonomie de pensée et d'action des œuvres, et ne pas imaginer l'instrumentalisation comme « naturelle ». L'Uniopss, tout en étant ferme sur les principes, joue la carte de l'union des acteurs du secteur sanitaire et social, et affirme clairement la mise à distance nécessaire de l'État. De même que la Paroisse Universitaire est soupçonnée par le camp laïque d'être le cheval de Troie d'une entreprise de reconquête catholique de

³⁷ Colette Bec, *ibid.*

³⁸ Michel Chauvière, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Les Editions Ouvrières, 1980, p 225.

l'université, l'Uniopss est finalement accusée de jouer la même partition dans le champ sanitaire et social.

Cette question de la relation privé public et les pratiques qui en découlent, ont favorisé « des relations qui se sont nouées entre historien du social et historien du religieux »³⁹ écrit Denis Pelletier qui rappelle aussi « l'ignorance réciproque entre les deux champs de recherche » et le rôle des affrontements idéologiques qui ne peut être ignoré, « tant ils sont alors partie prenante du débat scientifique »⁴⁰.

Le territoire à explorer reste considérable, de l'histoire des œuvres et institutions, jusqu'à celle de leurs regroupements.

³⁹ Denis Pelletier, op. Cit., pp 33-47.

⁴⁰ Denis Pelletier, ibid.

2- La revue *Union Sociale*

« *Union Sociale*, c'est sous ce vocable que nous faisons nos premiers pas dans la vie sociale française et que nous entendons, jour après jour, le poursuivre". C'est ainsi que s'exprime Jean Renaudin, directeur général de l'Uniopss, dans le premier numéro de la revue, daté de janvier-février 1948. L'article s'intitule « Notre raison d'être ». Le choix de ce titre, plus précisément Bulletin de liaison et d'information, Union sociale des œuvres privées, affirme ce qui est pour l'heure de ce moment fondateur, l'enjeu central : « Faire l'union sur le plan social c'est avoir assez d'audace et de clairvoyance pour vaincre les préjugés, se placer au -dessus des clans, des chapelles ou des classes, pour participer avec tous au grand acte de solidarité fraternelle [...].C'est pourquoi nous plaçons notre action, sous le vocable de l'union sociale, appelant à la réaliser, ceux qui n'ont pas peur de vivre »⁴¹. Cette réflexion de Jean Renaudin, nous rappelle que le premier défi, pour les fondateurs de l'Uniopss, fût de convaincre les œuvres privées de s'unir. Les réticences et les craintes, pour ne pas évoquer les peurs, étaient nombreuses, et cela concernait les lecteurs de la revue.

2.1- Le choix d'une source

Décrypter et comprendre le discours de l'Uniopss, nous a fait choisir une source : la revue *Union Sociale*. Ce n'est pas une archive à proprement parler, et nous ne l'avons pas traitée de la sorte. Il s'agit d'un imprimé. A partir de quel moment, de quelle approche l'imprimé devient-il archive ? quand il est confronté à d'autres « traces », ce sera rarement le cas ici. « L'imprimé est un texte intentionnellement livré au public. Il est organisé pour être lu et compris de nombreuses personnes ; il cherche à annoncer et créer une pensée, à modifier un état de choses par la mise en place d'une histoire ou d'une réflexion qui s'ordonne et se structure, selon des systèmes plus ou moins aisément déchiffrables, et, quelques apparences qu'il revête, il existe pour convaincre et transformer l'ordre des connaissances »⁴². La revue de l'Uniopss, comme tous les imprimés, est chargée d'intentions : « La plus simple et la plus évidente étant celle d'être lue par les autres » écrit Arlette Farge. « Ce bulletin, je crois que vous le connaissez tous. Sous le titre *Union Sociale*, il cherche à répandre partout les idées et les conceptions que nous avons de notre rôle, à apporter une documentation aussi

⁴¹ *Union Sociale*, n°1, janvier-février 1948, p1.

⁴² Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Le Seuil, Point histoire, 1989, p12.

complète et aussi intéressante que possible pour renseigner les œuvres, enfin à diffuser les résultats obtenus »⁴³. Pour les responsables, fondateurs de l'Uniopss, ce bulletin se veut un outil de travail et d'information, assurant une double fonction de lieu d'échange et de lieu d'expression : « Notre bulletin d'aujourd'hui, par les fiches de travail qu'il annonce, par l'échange qu'il créera, depuis la base jusqu'à nos commissions nationales de travail, et vice et versa, s'inscrit dans cette volonté de respect mutuel qui exige avant tout une profonde connaissance réciproque, une compréhension sans cesse en éveil, une coopération confiante, appuyée sur une solide information »⁴⁴. Ils ont compris tout l'enjeu que représente désormais l'information. La revue doit assurer une véritable fonction d'acculturation. Roger Chartier évoque le « rôle pédagogique, acculturant, disciplinant, attribué aux textes mis en circulation pour les lecteurs nombreux »⁴⁵. L'Uniopss se forge au fil des ans une culture autour d'invariants qui vont progressivement rassembler les œuvres. C'est cette culture que développe à chaque numéro, la revue *Union Sociale des œuvres privées*. L'axe déterminant est celui de l'union devenue nécessaire à des œuvres dont la réalité historique est alors tout autre ; « la configuration de ce champ est celle d'une nébuleuse », monde anarchique, aux pratiques individualiste avérées et faites de rivalités.

Les fondateurs sont un petit groupe, qui a pris l'initiative de l'union, et qui va devoir convaincre de ce qui est pour l'heure considéré par eux, comme très important, et par la même de vaincre les réticences. La revue est, dans ce contexte, appelée, dans les premières années à jouer un rôle central d'organisateur, étayant intellectuellement les lecteurs, adhérents et amis et de trait d'union entre tous les acteurs de cette « scène » politique. La revue est lieu de débat et d'expression.

2.2- L'enjeu d'une « communauté de lecteurs »

Le lecteur de la revue, c'est le monde des œuvres que veut regrouper et fédérer l'Uniopss. C'est « la famille élargie »⁴⁶ ; peut être, à ce moment la « plus de 15000 œuvres privées, de toutes appartenances »⁴⁷. Il s'agit d'un immense réseau d'acteurs et d'institutions que l'Uniopss se donne pour mission d'organiser, de défendre et de représenter. La position de ces lecteurs est très diversifiée, depuis les administrateurs des grandes fédérations nationales,

⁴³ Union Sociale, n°5, novembre-décembre 1948, supplément pV.

⁴⁴ Union Sociale, n°2, mars-avril 1948, p3, article de Jean Renaudin : Responsabilités.

⁴⁵ Roger Chartier, Culture écrite et société, l'Ordre des livres (XIV^{ème} - XVIII^{èmes} siècles) Albin Michel, 1996, p 150.

⁴⁶ François Bloch-Lainé, Union Sociale, n°117, juillet-août 1998.

⁴⁷ US, n°11, janvier-fevrier 1950, p13.

jusqu'aux responsables des œuvres de terrain, en passant par les Udopss et les Uriopss. Les monographies, histoires des institutions et des œuvres de terrain, confirment la grande diversité des acteurs, nous donnant des éclairages plus précis encore : notables œcuméniques, philanthropes laïques, militants catholiques inspirés du catholicisme social, pour ne prendre que l'exemple du travail de Dominique Dessertine sur la Société lyonnaise de sauvetage pour l'enfance ⁴⁸. Souvent ces administrateurs sont issus des milieux aisés de par leur profession : avocat, professeur de droit, universitaire, médecin, ingénieur, chef d'entreprise. Il y a aussi un lectorat de professionnels de l'action sanitaire et sociale, membres des congrégations religieuses, des fédérations notamment. La revue permet d'ailleurs aux dirigeants de l'Uniopss de prendre en compte cette diversité : « Que les œuvres ou leurs fédérations, quelles que soient leurs appartenances politiques, confessionnelles ou techniques, sentent notre volonté unique de faire avec tous ceux dont c'est la vocation, l'action sanitaire et sociale du pays »⁴⁹. Et ceux-ci invitent régulièrement « toutes les tendances à unir leurs efforts » aux leurs. Le thème de l'union est récurrent.

Véritable « communauté de lecteurs » pour reprendre les catégories de Roger Chartier ⁵⁰ telle est la situation des dirigeants des œuvres, à l'image des œuvres elles-mêmes. Diversité des motivations, des engagements, des préoccupations dans le champ de l'action sanitaire et sociale. Il faut à la suite de celui-ci : « repérer aussi les réseaux de pratiques et de règles de lecture propres aux diverses communautés de lecteurs (spirituelles, intellectuelles, professionnelles etc.) [...] tâche première pour une histoire de la lecture, soucieuse de comprendre dans ses différenciations, la figure paradigmatique du lecteur braconnier »⁵¹. C'est Michel de Certeau qui emploie ce terme, évoquant les lecteurs « nomades braconnant à travers les champs qu'ils n'ont pas écrits »⁵². Roger Chartier évoque par ailleurs Richard Hoggart. Celui-ci à propos de la lecture parle « d'attention oblique » ou distraite, d'adhésion à l'éclipse, qui fait adhérer à la vérité de ce qui est lu, sans jamais faire disparaître le doute, la méfiance. Une « activité liseuse » à distance pour reprendre la réflexion de Michel de Certeau. Un texte n'existe que parce qu'il y a un lecteur pour lui donner signification nous dit Roger Chartier. Or ce lecteur d'*Union Sociale* est quelque peu insaisissable à cette époque. La circulation de celle-ci a-t-elle permis des modifications en matière de pensées nouvelles et d'actions ? Notons que le mouvement d'adhésion aux Uriopss, aux Udopss et à l'Uniopss

⁴⁸ Dominique Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance, 190-1960*, Ethiss-ères, 1990.

⁴⁹ US, n°1, janvier-février 1948, p2.

⁵⁰ Roger Chartier, *op.cit.*, pp 133 à 154.

⁵¹ Roger Chartier, *ibid.*, p 136.

⁵² Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, I, Arts de faire* (1980), nouvelle édition établie et présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, 1990, p251, cité par Roger Chartier, *op. cit.*, p 133.

directement, est repérable et repéré, qui tendrait à prouver la pertinence et l'efficacité du discours de l'institution. Les appels de l'Uniopss à rompre la méfiance vis-à-vis de l'union, sont suffisamment nombreux dans la revue, pour nous autoriser à penser que les usages et les interprétations dont les textes sont l'objet varient selon la position du lecteur. « La force d'imposition des modèles culturels n'annule pas l'espace propre de leur réception qui peut être résistante, rusée, rebelle »⁵³. Roger Chartier poursuit sa réflexion : « Cette image du lecteur braconnant sur une terre qui n'est pas la sienne désigne une question fondamentale de toute histoire ou sociologie culturelle : celle de la variation, selon les temps et les lieux, les groupes sociaux et les communautés d'interprétations, des conditions de possibilité, des modalités et des effets de ce braconnage »⁵⁴. Nuançons le propos. L'Uniopss et la revue sont un champ qui est celui du lecteur, on y braconne certes, mais on y laboure aussi. Ce qui est essentiel, c'est l'écart entre celui qui écrit et celui qui lit. Or les résistances à l'union proposée sont une réalité du moment et du secteur. Jean Renaudin interpelle en permanence : « Que ceux qui redoutent de s'enliser dans cette union ou de n'y avoir pas la place et l'influence qu'ils méritent, réfléchissent un instant à ce que leur vaudra à eux et aux autres, leur absence de nos débats et de notre commune action. Nous les appelons à réviser leur point de vue en fonction du service social à accomplir, de l'union sociale à réaliser »⁵⁵. Ici le directeur de l'Uniopss vise directement les œuvres catholiques qui voulaient une union affirmant son identité catholique et non l'œcuménisme qui sera pratiqué. L'étude de Bruno Dumons⁵⁶ met en évidence, au sein de la mouvance catholique, les milieux intransigeants qui s'opposeront à la mise en place des retraites ouvrières en 1910. Fort probablement que ces milieux sont encore présents au sein des œuvres en 1947. Quelle fût leur réception d'*Union Sociale* ? Ont-ils alors perçu l'Uniopss, comme leur dernier rempart ? La réception est importante, mais comment la repérer et l'analyser qualitativement et quantitativement quand on a pas ou peu de connaissance des lecteurs. Seules des monographies d'institutions pourront permettre ce repérage. Nous pouvons livrer un exemple, celui des Orphelins Apprentis d'Auteuil. Il s'agit d'une association fondée en 1867, et qui va se développer, notamment après la Seconde guerre mondiale. Dans son développement, elle va se trouver confrontée à de nombreux enjeux : relations avec les pouvoirs publics, question de contrôle, professionnalisation et modernisation des équipements. En 1955, elle décide d'adhérer à l'Uniopss et non pas à

⁵³ Roger Chartier, *ibid*, p 209.

⁵⁴ Roger Chartier, *ibid*, p 215.

⁵⁵ US, n°1, janvier-février 1948, p2.

⁵⁶ Bruno Dumons, in *De la charité à l'action sociale : religion et société*, CTHS, actes du 118^{ème} congrès des sociétés historiques et scientifiques, éd. CTHS, 1995.

l'UNAR ou au regroupement proposé par l'enseignement catholique (UNETP). Nous avons avec cet exemple, confirmation de la réception du discours des fondateurs de l'Uniopss par une institution dont les responsables sont lecteurs de la revue et connaissent les positions développées par l'Uniopss. « En choisissant de devenir membre de l'UNIOPSS, et non pas de l'Union des œuvres catholiques ou bien des ARSEA et de l'UNARSEA, l'œuvre d'Auteuil entend bien se positionner face aux nouvelles données du secteur et prendre part à son évolution, tout en conservant son indépendance vis à vis de l'Église et de l'État »⁵⁷.

Les lecteurs de la revue ne sont pas que les adhérents, même s'ils sont davantage concernés. La revue s'adresse aussi aux amis et aux autorités publiques, qui sont concernées par le point de vue de l'Uniopss. Le discours est à l'attention des deux rives du fleuve.

2.3- Évolution de la revue : 1948-1952

Celle ci est de forme d'abord. Petit bulletin de 16 pages, de fabrication quelque peu artisanale, en janvier 1948, il change avec le numéro 19 daté de septembre-octobre 1951. Le volume de cette revue, qui paraît 5 fois par an, augmente ; de 16 pages en moyenne, jusqu'au numéro 10 daté de novembre-décembre 1949, il atteint régulièrement entre 24 et 32 pages jusqu'au numéro 18 daté de mai-juillet 1951. Le numéro 19 représente un ensemble de 50 pages, le numéro 25 daté de novembre-décembre 1952 atteindra 70 pages. Cette évolution, amélioration régulière accompagne manifestement la montée en puissance de l'UNIOPSS, son développement son organisation. La revue s'étoffe, à l'image d'une institution qui se renforce. L'apparition d'un sommaire détaillé et l'organisation des rubriques témoigne de la capacité et des objectifs de l'Union, mais aussi des fonctions qu'elle entend assumer et assurer en direction de ses lecteurs.

La fonction éditoriale, est une permanence de la revue et joue pour cette période un rôle capital. Sur les 25 premiers numéros de la revue, qui s'étalent sur 5 années, le directeur général, Jean Renaudin en signe 19 (Voir annexe 1). Avec Serge Oberlin le président, Charles Blondel et Maurice Seydoux administrateurs, qui signent chacun un éditorial, cet espace sera le lieu

d'affirmation de la ligne, des principes et des enjeux liés à, la création et au développement de l'Uniopss. Ce qui frappe, c'est la force d'une argumentation intellectuelle, afin de justifier la raison d'être et de continuer la présence et l'action des œuvres privées sur le terrain

⁵⁷ Mathias Gardet et Alain Vibrod, Les orphelins apprentis d'Auteuil, Histoire d'une œuvre, 2000, pp 103 et 104..

sanitaire et social. Le contenu très souvent politique, mais dans une dimension « civilisationnelle », investit systématiquement le champ des valeurs. Travail d'explication, fonction pédagogique de la répétition des idées forces, l'éditorial est marqué par la personnalité de celui qui en occupe l'essentiel de la place, Jean Renaudin. Il serait intéressant, à plus d'un titre, de faire la part de l'apport personnel du directeur et de ce qui relève de l'expression collective. La teneur quelques peu pessimiste de certains de ses textes est à relever.⁵⁸

L'information législative et réglementaire apparaît dès le premier numéro. Elle se structure et apparaît comme tel à partir du numéro 10, sous la rubrique : informations et actualités législatives, puis actualités législatives, ensuite chronique législative et enfin chronique législative et sociale. Cette rubrique, d'importance irrégulière (de 2 à 23 pages selon les numéros) présente les textes officiels concernant le travail des œuvres, avec des commentaires et réflexion de l'Uniopss selon les cas et les enjeux. Cette rubrique symbolise tout à fait le positionnement permanent de l'Uniopss. Si nous prenons le cas des textes et circulaires concernant la nécessité d'introduire dans le secteur de l'enfance, le concept d'enfance inadaptée. L'Uniopss encourage les œuvres à l'accepter mais les aide en même temps à interpréter les textes dans leur mise en œuvre.

Les autres rubriques de la revue sont irrégulières et variables, toujours en lien avec l'actualité du champ d'intervention de l'Union : actualité des différents secteurs, enfance, vieillards, taudis, problème nord africain, aide au foyer, aveugles, enfance délinquante. Il y a de nombreux articles concernant les structures dans leur organisation et leur fonctionnement : caractère de bienfaisance des œuvres, le contrôle des œuvres, la coordination des services sociaux etc. La publicité apparaît dès le numéro 3 de la revue. Il s'agit de petits encarts, qui présentent les produit de certaines maisons parisiennes. Ou encore d'œuvres présentant leurs activités et les services qu'elles offrent dans des domaines variés. Une seule publicité, au sens moderne ou nous l'entendons est présente dans les numéros 23 à 25 et concerne le dentifrice « Gips ». Arrêtons-nous, aussi sur les signatures qui s'expriment dans la revue et qui symbolisent aussi le positionnement de l'Uniopss. Des œuvres ou des responsables d'œuvres écrivent dans la revue, ainsi que de nombreux professionnels. La parole est régulièrement donnée à des représentants des pouvoirs publics investis dans le champ sanitaire et social. Germaine Poinso Chapuis donnera un long texte sur la coordination des services sociaux⁵⁹.

⁵⁸ Voir annexe 2.

⁵⁹ US, n°21, janvier-fevrier 1952, pp 5 à 14.

2.4- la symbolique du pont

Dans le cadre de l'évolution de la revue, notons l'apparition d'une couverture en couleur avec le numéro 19 daté de septembre octobre 1951. Le Pont, « logo », symbole de ce que veut être l'Uniopss, apparaît avec le numéro 11 d'*Union Sociale*, daté de janvier-fevrier 1950. Il explicite très précisément les analyses de Jean Renaudin qu'il a développées dans la revue en mars-avril 1949 :

« L'U.N.I.O.P.S.S. a tout de suite trouvée son sens profond en tentant de jeter un pont entre des rives qui se disaient opposées, ne se rendant même plus compte qu'elles courent cependant le long d'un même fleuve, traversent les mêmes horizons, creusent les mêmes sols, aboutissent aux mêmes océans. Vanités des oppositions de ce genre ! Que des hommes de l'une et l'autre rive prennent enfin conscience, grâce au trait d'union, que nous nous efforçons chaque jour de jeter de l'un à l'autre bord, qu'ils ont une commune destinée, un service similaire à rendre, qu'ils puisent tout au long du cours d'eau aux mêmes fraîcheurs, qu'ils ont ensemble la mission de conduire ce fleuve humain vers des lendemains meilleurs. Pourquoi l'une des rives se vanterait-elle d'être rive droite et l'autre rive de gauche ? Ne peuvent-elles prendre conscience qu'elles ont une identique utilité et s'enorgueillir seulement d'être les deux rives indispensables d'un même fleuve »⁶⁰.

Cette thématique du pont, sous la plume du directeur de l'Uniopss va au-delà, et vient ouvrir sur l'enjeu de l'intérêt général, du bien commun. En septembre-octobre 1949, dans *Union Sociale* l'Uniopss, qui a créé un service technique, le présente en ces termes : « Le service technique constitue une arche de plus du pont jeté par l'UNIOPSS entre les œuvres et ceux qui peuvent aider à leur perfectionnement, à leur développement »⁶¹. Ainsi, le pont avant de devenir une image symbole, est un élément clé du discours et de la stratégie de l'Uniopss.

Mais en octobre 1951, avec le numéro 19, *Union Sociale* présente plusieurs changements. Son volume augmente de 20 pages, et passe de 32 à 52 pages. La couleur apparaît sur la couverture, et dans le commentaire, on évoque le plaisir des yeux, une forme plus sympathique. Mais désormais, la couverture présente une figure géométrique qui représente un solide parfait. Commentaire de la revue : « Elle est l'image de ce que nous voudrions être

⁶⁰ US, n° 7, mars-avril 1949, p2.

⁶¹ US, n° 9, septembre-octobre 1949, p7.

pour vous : le reflet de l'équilibre, de l'union, des liaisons partout fructueusement établies. Cette figure repose sur le tablier du pont qui, depuis le début marque notre volonté de relier l'action de tous pour mieux servir le sanitaire et le social. Elle y repose solidement. Puisse t elle être le symbole des travaux des organismes privés comme des administrations publiques, en une matière ou il importe de construire solide et durable »⁶². Cette couverture s'installe pour 114 numéros de la revue, et changera de nouveau, avec le numéro 134 de mars 1965. La revue Union Sociale, dans son évolution, confirme, par l'image qu'elle donne à voir, et la lecture qu'elle propose, ce qu'est l'Uniopss. C'est l'espace par excellence de l'expression de la pensée des fondateurs de l'Union. Sa modernisation au fil du temps, accompagne le développement de l'Uniopss.

⁶² US, n°19, octobre-novembre 1951.

3- La pensée, en matière de politiques sociales, des fondateurs de l'UNIOPSS, (Le cas de l'Enfance Inadaptée)

3.1- Les raisons fondatrices : De la brutale nécessité d'une alliance défensive à la permanence des principes

La posture sera dès l'origine « civilisationnelle » et l'enjeu toujours resitué dans ce cadre. Pour l'Uniopss, dès le départ, il s'agit de représenter l'ensemble du réseau des œuvres privées sanitaires et sociales, qui forme un tout, un patrimoine national d'immense valeur, pour reprendre les mots de Serge Oberlin. « Nous avons voulu veiller à ce que cet organisme ait toute la souplesse désirable et que, groupant des œuvres de toutes affinités, il permette à chacune d'entre elles de manifester son point de vue au sein de commissions techniques d'études ; en respectant au maximum leur personnalité et leur indépendance, nous avons voulu coordonner l'action de toutes les œuvres afin de les faire participer[...] à la réalisation du plan d'action sanitaire et sociale »⁶³. Cette nécessité et cette volonté de représenter l'intérêt général des œuvres auront deux conséquences : travailler à ce qui unit, c'est le rappel permanent des principes, et ne pas s'engager sur le terrain de ce qui divise, à savoir notamment les méthodes et techniques de prise en charge. Sur ce terrain, l'Uniopss, travaillera à la nécessité du pluralisme et de la diversité des réponses.

Très précisément, c'est la naissance de la sécurité sociale qui va servir de détonateur. L'enjeu était alors de protéger les œuvres d'une mort annoncée, du fait de l'action sociale de la sécurité sociale. André Lavagne le rappelle au VIII^{ème} congrès de l'Uniopss : « On est parti de la brutale nécessité d'une alliance défensive »⁶⁴. Un manifeste a été élaboré entre la fin de l'année 1946 et le début de 1947. Ce texte sera évoqué par Maurice Chaix Bryan au congrès du 30^{ème} anniversaire de l'Uniopss à La Baule, en 1977⁶⁵. Celui ci rappelle la prise de conscience de ce vaste appareil administratif et financier qu'est la sécurité sociale ; mais aussi qu'il existait bien avant elle, un vaste équipement préventif et curatif avec lequel la sécurité sociale doit compter. Dès le numéro 1 de la revue *Union Sociale* un long article intitulé : « La place des œuvres dans l'action sanitaire et sociale »⁶⁶, pointe les enjeux. La charge que représente la création de la sécurité sociale va priver les œuvres d'une bonne part de leurs

⁶³ US, n°5, novembre-décembre 1948, pIII du supplément.

⁶⁴ US, n°94-95, juillet-août-septembre 1961, actes du VIII^{ème} congrès de l'UNIOPSS, Nantes, avril 1961

⁶⁵ US, n°268, décembre 1977, p3.

⁶⁶ US, n°1, janvier-fevrier 1948, pp 3 à 5.

ressources ; la question se pose alors de savoir si ce réseau privé a fait son temps, s'il doit disparaître faute de moyens. Au 40^{ème} anniversaire de l'Uniopss, en décembre 1987, Henri Thèry confortait cette analyse : « Acte fondateur de l'Uniopss, mais aussi acte fondateur d'une bien plus grande portée, qui une année auparavant, institua notre système de sécurité sociale. Car c'est bien à cet acte qu'il faut remonter pour discerner les raisons qui ont présidé à la naissance de notre Union. Cet événement majeur posait, en effet, en des termes nouveaux le problème du devenir des œuvres privées, et plus largement celui des solidarités dont elles étaient l'agent et le support »⁶⁷.

Mais très vite les fondateurs de l'Union vont évoluer d'une défense passive des œuvres privées à une illustration, à un éloge de leurs capacités et surtout du sens qu'elles portent en elles. On en revient toujours à l'enjeu de civilisation : « L'œuvre privée est au fondement de la vie sociale française », c'est le titre de l'intervention majeure de Jean Renaudin prononcée au IV^{ème} congrès national à Marseille en 1954 ⁶⁸. Véritable testament, car Jean Renaudin devait mourir à la fin de cette même année : « Mon propos aujourd'hui est bien plutôt de rechercher l'importance fondamentale que vous représentez par la qualité de votre action humaine, dont nul être ne saurait se passer et qui est au vrai sens du mot, **œuvre de civilisation** »⁶⁹.

Sur ce fondement, l'Uniopss, va affirmer la permanence des principes auxquels, elle est attachée. Principes qui reviennent comme un leitmotiv, sous la plume des dirigeants, et cela à tout propos. Ces principes affirmés et réitérés sont : le fondement, la nature des œuvres et leur autonomie, la question du contrôle de celles ci, l'union nécessaire, un type d'organisation qui refuse les bureaucraties modernes, la promotion du bien commun, le rôle et la place de l'État. Principes et méthode se rejoignent pour les fondateurs de l'Uniopss. Le discours de ceux ci, porte davantage sur ces questions, que sur les techniques d'intervention en matière de politiques sociales.

Tout part et tout procède de l'œuvre, de sa nature et de sa liberté. De nombreux articles ont pour objectif de conforter l'œuvre dans sa différence, ses particularités et son caractère propre. A chaque assemblée générale de l'Uniopss, Jean Renaudin intervient pour la défense de ce principe. Il évoque les affaires qui mettent en jeu le caractère de bienfaisance. La revue fait état d'une commission nationale de l'Uniopss, qui travaille plusieurs mois à

⁶⁷ US, n°382, septembre 1987.

⁶⁸ US, n°33, mai-juin-juillet 1954, pp 14 à 20.

⁶⁹ US, ibid, p 14.

définir ce caractère de bienfaisance d'une œuvre à but non lucratif et à élaborer des critères, qui vont de l'intention de bienfaisance à la notion de sacrifice ⁷⁰.

La question du contrôle est un autre principe récurrent, qui fait l'objet de mises au point régulières, de la part de Jean Renaudin : « Seraient encore moins admissibles les mesures dites techniques ou administratives qui tendraient à faire perdre aux œuvres privées leur caractère propre pour les assimiler degré par degré à des institutions publiques »⁷¹. Un article de Jean Tirloy, traite de la question de la présence des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales dans les conseils d'administration des œuvres subventionnées ⁷². La notion d'autorité de contrôle est contestée. La revue publie un article intitulé : « Terminologie inadéquate » ⁷³. L'Uniopss, accepte les contrôles et l'autorité de contrôle, mais pas l'ingérence : « L'État conseiller, l'État contrôleur, oui ; l'État tuteur, l'État gestionnaire, non [...] l'inféodation des citoyens à une tutelle étatique est le fait de régimes totalitaires »⁷⁴.

Le rôle de l'État, est lui aussi régulièrement précisé. Promoteur d'harmonie et de coordination, protecteur de l'action privée, ordonnateur loyal, nous lisons ces mots sous la plume de Jean Renaudin, à son propos. Pour les fondateurs de l'Uniopss, la véritable mission de l'État, hormis les cas exceptionnels, est de servir le droit privé, et non de l'absorber. « L'État à aussi à définir et à promouvoir les bases d'un plan cohérent d'action sociale, à en fixer les principaux objectifs, à veiller à son exécution, et cela en utilisant au maximum les initiatives privées, pour connaître par elles les grands problèmes humains qui se posent et qui n'ont pas encore trouvé de solution législative, financière, ni de réalisation »⁷⁵.

Cette approche de l'État s'appuie sur un autre principe, la subsidiarité. Au nom de celui ci, l'État : « ne se substituera à l'initiative privée que dans la mesure ou l'action présentant une telle envergure et nécessitant des moyens d'une telle puissance, il n'apparaît pas possible de la laisser aux mains des particuliers sans courir le risque de mettre en péril le bien commun »⁷⁶. La subsidiarité revendiquée et surtout pratiquée par l'Uniopss, s'applique à sa propre organisation. Elle lui permet de refuser un type d'organisation à l'image des bureaucraties modernes de l'époque, qu'elle ne cesse de fustiger à longueur d'éditoriaux. L'Uniopss, sert et n'est pas là pour être servie : « Nous ne voulons ni remplacer ni nous

⁷⁰ US, n°24, août-septembre-octobre 1952, p 14.

⁷¹ US, n°33, ibid, p16.

⁷² US, n°11, pp 17 à 19.

⁷³ US, n°25, novembre-décembre 1952, p 7.

⁷⁴ US, ibid, p 8.

⁷⁵ US, n°33, ibid, p 15 à 18.

⁷⁶ US, n°33, ibid, p 15.

superposer. Que chacun garde sa vie propre, son orientation, sa tenue, que chacun continue l'œuvre pour laquelle il à été fait et nous nous ferons la nôtre »⁷⁷.

Cette défense et illustration des œuvres permettent le développement d'une thématique autour de l'œuvre : « Produit vivant de l'initiative libre des individus, elle reste à l'échelle de l'homme et conserve un caractère familial, elle est, par le contact direct avec chaque individu isolé, un facteur de paix sociale. [...] L'œuvre privée est le lieu où justice et charité se complètent judicieusement. La charité est cependant supérieure à la justice, elle met l'homme en prise directe avec l'homme »⁷⁸.

3.2- La matrice intellectuelle des fondateurs

L'Uniopss, par son histoire et son développement sera le ciment de ce qui dans la réalité n'est que diversité, division et anarchie. Elle produit un sens commun pour un monde aux appartenances diverses. C'est la raison d'être de l'union. ; Henri Paul Martin, président de l'Uriopss Rhône-Alpes et administrateur national l'exprime clairement et de manière métaphorique dans un éditorial de la revue *Union Sociale*, intitulé : « Au service du pays » :

« Sans doute, en vrac dans notre champ de France, les œuvres n'ont elles rien à se reprocher ; sans doute ne portent elles aucune atteinte à celles qui travaillent et s'accomplissent non loin d'elles. Mais il leur faut avoir chaque jour davantage la perception de ce à quoi elles risquent de manquer en ne participant pas à cette construction harmonieuse qui donne un sens plus complet à leur action. Et cependant, il ne s'agit pas que l'une ou l'autre œuvre perde sa personnalité ou la fonde à celle des autres. Chaque pierre doit rester dans l'édifice ce qu'elle était ; mais à l'accomplissement de sa propre mission elle ajoutera la création d'une harmonie plus parfaite avec les autres pierres. [...] Ceux qui hier ne vous apercevaient pas parce que vous étiez en vrac dans les champs, voici que tout à coup ils jugent de votre immense valeur grâce à cette construction d'ensemble »⁷⁹.

.Dans cet éditorial, l'auteur cite Saint Exupéry et cette cathédrale que les pierres restées en vrac dans les champs auraient pu fonder et par la même donner sens en fondant leur propre signification. Ainsi il n'y a pas de cathédrale possible sans architecte et sans projet. L'un et l'autre nécessitent une vision politique et celle-ci sort d'un creuset qui a rendu possible cette construction. Au-delà du contexte, il faut prendre en considération les fondateurs, les

⁷⁷ US, n°1, janvier-fevrier 1948, p 2.

⁷⁸ US, n°33, ibid, pp 16 et 17.

⁷⁹ US, n°7, mars-avril 1949, p 1.

réseaux auxquels ils appartiennent les courants de pensée qui les inspirent, sans omettre l'histoire et le parcours personnel de chacun de ces ouvriers de la première heure. « Le nouveau visage de la France ne commence à apparaître que vers 1953, mais il résultait de transformations qui avaient commencé plus de 20 ans auparavant, dès l'époque où un sentiment d'insatisfaction à l'égard d'une société qui paraissait fossilisée s'était peu à peu généralisée. La seconde guerre mondiale accéléra considérablement ce mouvement : Vichy comme la Résistance contribuèrent, volontairement ou non, à l'amplifier. De nombreux représentants de groupes sociaux, que la Troisième République avait tenu à l'écart et empêcher d'accéder aux postes de commande, jouèrent un rôle de premier plan dans la vie économique, sociale et politique de la France d'après guerre »⁸⁰.

En 1947 Charles Blondel à 52 ans (35 ans en 1930), Maurice Chaix-Brian 40 ans (23 en 1930), Jean Renaudin 44 ans (27 ans en 1930), Jean Rodhain 47 ans (30 ans en 1930) et Serge Oberlin 55 ans (38 ans en 1930). Ils participent de cette double appartenance, des années 30 par leur jeunesse, de la reconstruction pour le temps de la maturité. Le discours de ces fondateurs, leurs appartenances, voir les références intellectuelles qu'ils évoquent pour certains nous permettent de mettre en évidence certaines composantes et mouvances dont ils sont issus. Cependant, dans le cadre de notre étude, et sur la base de la revue *Union Sociale*, nous avons retenu trois sources: Les non-conformistes des années 30, le réseau des Semaines Sociales et des Secrétariats Sociaux, l'esprit du concordat social.

3.2.1- Les non-conformistes des années 30⁸¹

Il s'agit d'une génération, qui n'a pas été meurtrie dans sa chair par les tranchées, mais marquée dans son esprit par cette tragédie. Ce sont des noms parmi lesquels les plus connus sont : Robert Aron, Arnaud Dandieu et Daniel Rops (tous deux cités par Jean Renaudin dans ses éditoriaux de la revue), Jean Lacroix, Thierry Maulnier, Emmanuel Mounier et Denis de Rougemont. Une communauté d'attitude dit ce dernier en parlant de cette mouvance. Ils vont créer et s'exprimer dans des revues : Les Cahiers en 1928, la Revue Française en 1930, Réactions en 1930 (qui devient la Revue du XX^{ème} siècle en 1934), Plans en 1931, Esprit en 1932 et L'Ordre Nouveau en 1933. « Pour la France, les années 1930-1932, furent celles d'un

⁸⁰ Philip Williams, op. Cit., p 23.

⁸¹ Jean louis Loubet del Bayle, Les non-conformistes des années 30, Une tentative de renouvellement de la pensée politique française, Le seuil, Paris, 1968.

cruel réveil qui dissipa les rêves de paix et de prospérité qu'elle avait cultivée depuis 1918 »⁸². Une production littéraire et intellectuelle a en quelques sorte, préparé le terrain : Le Chaos européen de Norman Angel en 1920, le Déclin de l'Occident d'Oswald Spengler en 1922, Le Nouveau Moyen Age de Nicolas Berdiaeff en 1924, Défense de l'occident d'Henri Massis en 1925, L'Éclipse de l'Europe d'Arnold Toynbee en 1926, La Tentation de l'Occident d'André Malraux en 1926, La Crise du monde moderne de René Guénon en 1927, Situations spirituelles de notre époque de Karl Jaspers en 1930, Le Déclin de la liberté de Daniel Halévy en 1931, là encore pour ne citer que les plus connus. Jean Louis Loubet del Bayle a montré l'originalité de ces groupements de jeunes des années 1930-1934 : « événement idéologique le plus caractéristique de ces années tournantes ». Années tournantes, marquées par un ensemble de crises : crise économique, montée des périls et crises diplomatiques, instabilité politique et antiparlementarisme, désarroi intellectuel et qui vit se produire un changement, une relève de génération ⁸³. Un certain nombre de thèmes et de termes, vont surgir, orchestrés par les revues de ces non-conformistes : « Il semble alors que pensée et action vont se joindre, au moins chez les jeunes. Presque tous ayant contre la société et la politique présente porté la même condamnation, on peut espérer qu'ils vont chercher et trouver en commun des voies de salut, des valeurs révolutionnaires fécondes » ⁸⁴. Quelles sont les idées clés de cette génération, qui s'expriment au travers des revues, des livres publiés et des articles de presse ?

Le refus et la dénonciation « des idéologies qui méconnaissent le réel » et qu'accompagne le triomphe de l'abstraction. Thèmes affirmés et développés notamment dans les deux ouvrages de Robert Aron et Arnaud Dandieu : La Décadence de la nation française en mai 1931 et le Cancer américain d'octobre 1931. Ce thème est traité par Jean Renaudin dans son éditorial intitulé « Essence de la noblesse »⁸⁵. Il cite le livre de Gustave Thibon « Retour au réel » ; sous sa plume, apparaît en filigrane le thème de la décadence ou du moins la menace de celle-ci. Refus des idéologies, refus des idéalismes, cette génération prône le retour au réel au nom d'une espérance. « Tous plaident donc pour, selon les vocabulaires, un retour à l'objet, un retour au concret, un retour au réel. Ils voyaient d'ailleurs dans cet idéalisme désincarné, l'origine de la séduction que le matérialisme pouvait exercer en réaction sur certains esprits »⁸⁶.

⁸² Jean Louis Loubet del bayle, op. cit., p 11.

⁸³ ibid., p 27.

⁸⁴ Histoire de dix ans, Jean Pierre Maxence, cité par Loubet del Bayle, p 175.

⁸⁵ US, n°4, septembre-octobre 1948, p 1 et 2.

⁸⁶ Loubet del Bayle, op. Cit., p 238.

La critique de l'ordre économique et du désordre établi, la révolution nécessaire et les propositions pour un ordre nouveau sont des constantes. La dénonciation du désordre économique et social se traduit par un anticapitalisme ferme : « Notre révolte contre le monde de 1932 implique sans réserve la condamnation et le renversement par tous les moyens, surtout par les moyens illégaux, c'est à dire efficaces, le régime capitaliste » écrit Emmanuel Mounier ⁸⁷; « Je tiens la soumission à l'économique pour une des causes déterminantes du désarroi contemporain » affirme de son côté Daniel Rops (*Le monde sans âme*- 1932). La raison de la critique est morale et philosophique avant d'être économique et politique. Ici les influences de Charles Péguy (*La révolution sera morale ou ne sera pas*, cette phrase de Péguy est en exergue de l'article de Mounier, *Refaire la Renaissance* d'octobre 1932), Jacques Maritain, de Nicolas Berdiaeff ou encore Georges Bernanos sont certaines.

Crise de civilisation et personnalisme, pour Loubet del. Bayle : l'intuition centrale de ces mouvements de jeunes des années 1930, était que les symptômes de crise qu'ils énuméraient et analysaient, n'étaient que les signes avant coureur d'une crise beaucoup plus générale et beaucoup plus profonde, une crise de civilisation⁸⁸. Ce thème de la crise de civilisation, est un des arguments majeurs exprimés sous des formes multiples et nuancées dans la revue *Union Sociale*. Le monde devient inhumain, qui condamne l'homme à vivre dans un univers inhumain :

« La crise n'est pas seulement une crise économique et financière, elle n'est même pas une simple crise politique, elle est davantage une crise de conscience. Ce qui est en jeu, dans le douloureux débat qui est celui du monde moderne, c'est bien davantage qu'un régime de possession et de distribution de richesses, c'est l'homme, c'est à dire la personne » écrit Daniel Rops⁸⁹. La crise est dans l'homme, et cette génération prononce un réquisitoire sévère contre l'individualisme : « métaphysique de la solitude intégrale, la seule qui nous reste quand nous avons perdu la vérité, le monde, la communauté des hommes »⁹⁰. Ce thème rejoint celui de la révolution spirituelle nécessaire : « Il est un monde orienté vers l'immédiate jouissance, vers la consommation seule, un monde qui renferme l'homme sur lui-même. Ce que nous ne lui pardonnons pas, c'est de rabattre la vie de l'homme tout entier sur le plan de la matière. Ce que nous voulons, c'est autre chose et c'est plus que cela. Nous voulons qu'une orientation nouvelle soit donnée à la vie de l'homme, nous voulons qu'il s'élève au-dessus de cette

⁸⁷ Esprit, n°7, avril 1933.

⁸⁸ Loubet del Bayle, op. Cit., p 248.

⁸⁹ Cité par Loubet del Bayle, op. cit., p 250.

⁹⁰ Emmanuel Mounier, Esprit, n°1, octobre 1932.

matière »⁹¹. Jean de Fabrègues qui écrit ces mots affirmait la nécessité de rendre à l'homme le sens des fins de sa vie. « retrouver les valeurs spirituelles que le monde moderne attaque et avilit à chaque instant » écrit Jean Pierre Maxence. Et dans la première livraison de la revue *Esprit*, Emmanuel Mounier affirme : « Le dernier point que nous visons, ce n'est pas le bonheur, le confort, la prospérité de la cité, mais l'épanouissement spirituel de l'homme ». Cette réflexion d'ensemble nécessite pour cette génération « une politique à hauteur d'homme » et ordonnée à « la défense et à l'affirmation de la personne humaine ». Ces phrases sont de Denis de Rougemont, « l'inventeur » du mot personnalisme ; elles sont tirées de son livre, *Politique de la personne* écrit en 1934 : « L'homme a perdu la mesure de l'humain »⁹². Daniel Rops et Denis de Rougemont seront des critiques de la société moderne des années 1930 : « Elle donne la primauté à l'avoir sur l'être, à l'anonyme sur le personnel, à l'irresponsabilité sur le responsable, à la masse et à l'individu abstrait sur la personne concrète. Machiniste et productiviste, elle consacre la pire dégradation qu'une civilisation ait imposée à l'homme »⁹³. Plusieurs membres de cette génération vont cristalliser cette analyse sur la critique de l'Amérique : « L'Amérique leur apparaissait ainsi comme une gigantesque machine à broyer les hommes, les asservissant à des conduites de plus en plus standardisées et socialisées, aussi bien dans leur travail que dans leurs loisirs, ceci pour satisfaire aux impératifs d'une économie totalitaire qui, après avoir développé un productivisme sans cesse plus frénétique, favorisé par le progrès du machinisme et des techniques de rationalisation du travail, imposait aussi ses exigences dans le domaine de la consommation »⁹⁴. De nombreux textes dénoncent ce monde standardisé, mécanisé, construit sur des abstractions, ayant divorcé d'avec le réel. Les Etats-Unis sont critiqués comme terme ultime du monde moderne. « L'Amérique est le monde où la chose a tué l'homme »⁹⁵. Là encore nous pouvons repérer ces différents thèmes dans la revue *Union Sociale*. Les éditoriaux de Jean Renaudin : « Ni société d'insectes, ni anarchie » paru dans le numéro 8, « Les fondements de la solidarité des hommes » dans le numéro 9, et « La vingt cinquième heure » paru dans le numéro 10, entre mai et décembre 1949 résonnent des accents, des angoisses et parfois des fureurs de cette génération.

Critique de l'étatisme, ils dénoncent tous, dans leurs différents ouvrages ou articles, la dictature de l'État seul maître de la vie économique comme de la vie politique et sociale, qui

⁹¹ Jean de Fabrègues, *L'Aube*, 13-14 août 1933.

⁹² Jean Dominique Durand, *L'Europe de la démocratie chrétienne*, Editions Complexes, Questions au XX^{ème} siècles, 1995, p 118.

⁹³ *L'ordre Nouveau*, n°3, juillet 1933.

⁹⁴ Loubet del Bayle, op. Cit., p 225.

⁹⁵ *Revue Réactions* de juillet 1930.

conduit à faire de l'homme un robot privé de toute responsabilité et de toute liberté, noyé « dans une masse amorphe d'individus indifférenciés ». L'influence de Proudhon à Esprit comme à L'Ordre nouveau se traduit par cette méfiance face à tout risque d'étatisme. Cette critique de l'État omnipotent et omniprésent les conduit, à faire l'éloge des corps intermédiaires : « La vocation de la personne humaine ne trouve son accomplissement que dans les cadres naturels où s'élargit sa responsabilité, où sa réalité profonde s'engage »⁹⁶. Éloge de la famille, de la profession, de la région, le souci de ces groupes est de freiner le développement d'un étatisme jugé de plus en plus envahissant. C'est le refus de ce qu'ils considèrent comme les deux périls de l'époque, l'individualisme et le collectivisme, qui engage cette génération à rechercher des solutions « dans une conception de la société, accordant une très grande importance aux communautés intermédiaires naturelles existant entre l'individu et l'État »⁹⁷.

La nécessité de l'action. Le thème de l'engagement est un invariant de cette génération. Ils s'intéressaient aux œuvres qui témoignent du souci de ne pas désertier les drames de l'histoire. Ce thème de l'engagement est développé notamment par Denis de Rougemont dans *Politique de la personne* (1934). « Le monde est en panne. L'esprit seul peut remettre en marche la machine, il se trahit s'il s'en désintéresse. C'est pourquoi notre volonté s'étend jusqu'à l'action » écrit Emmanuel Mounier⁹⁸. En même temps que cette problématique de l'action, il n'est pas rare que soit abordée la question des élites. Ils évoquent souvent le ferment dans la pâte. « Ce ne sont pas les masses qui font l'histoire, mais les valeurs qui agissent sur elles à partir de minorités inébranlables »⁹⁹.

La troisième voie : « Nous refusons le mal d'Orient et le mal d'Occident » écrit Mounier. C'est le refus conjugué du capitalisme et du communisme qui engage cette génération dans la recherche d'une troisième voie : « Sous prétexte de corriger le désordre du libéralisme décadent, les bolcheviks ont voulu établir une société d'insectes », peut-on lire dans *L'Ordre Nouveau*¹⁰⁰. Certes cette troisième voie, qui s'exprime parfois à Esprit (jusqu'en 1934), dans la revue *L'Ordre Nouveau* et chez certains représentants de la Jeune droite au travers de la formule, ni droite ni gauche, « traduisait aussi un certain mépris de la politique, un antipolitisme auquel l'influence là encore, de Proudhon et de Péguy n'était pas

⁹⁶ L'Ordre nouveau, n°9, mars 1934.

⁹⁷ Loubet de l Bayle, op. Cit., p 355.

⁹⁸ Esprit, n°1, octobre 1932, Refaire la Renaissance.

⁹⁹ Lettre de Mounier à Georges Izard le 16 octobre 1934, citée par Jean Louis Loubet del Bayle, op. cit., p 151.

¹⁰⁰ L'Ordre nouveau, n°9, mars 1934.

étrangère »¹⁰¹. Mounier apporte sa nuance « Nous placions notre ligne de visée sur un plan radicalement transcendant au plan politique, bien que recoupant aussi le plan politique »¹⁰².

Crise de civilisation, troisième voie, primauté de la personne, dénonciation du tout individu comme du tout collectif, mise à distance de l'État et affirmations des instances intermédiaires, autant de thèmes qui furent le terrain de prédilection de cette génération des années 1930. Il y a eu la Guerre, qui sépare les deux générations des années 1930 et de la Reconstruction. Entre les deux il y a eu la catastrophe. Certains thèmes reviennent, très présents, même s'ils sont parfois quelque peu édulcorés. C'est pour l'essentiel le projet des fondateurs de l'Uniopss qui s'inscrit dans cette lignée. Loubet del Bayle évoque en conclusion de son ouvrage « l'influence en pointillé » de l'esprit des non-conformistes. Il apparaît clairement, notamment sous la plume de certains fondateurs de l'Uniopss. Cette préoccupation qu'ils auront de situer le débat sur le plan de la civilisation en est la manifestation la plus exemplaire.

3.2.2- Les Semaines sociales de France (1937-1947) et les Secrétariats sociaux

Véritable université itinérante du catholicisme français, Joseph Folliet appelait les Semaines sociales : « L'école normale supérieure du catholicisme social ». Institution majeure du catholicisme français pour Bernard Comte¹⁰³, elles délivrent chaque année, à un public issu des œuvres et des mouvements « un enseignement de haute volée en matière économique et sociale »¹⁰⁴. La commission générale dont le rôle est essentiel, quant au choix des thèmes et des intervenants est rajeunie après les décès de Gonin et Boissard. Vont ainsi entrer en son sein : Charles Blondel, administrateur de l'Uniopss, Charles Flory, et Louis Charvet qui sera le deuxième président de l'Uniopss de 1967 à 1981. Joseph Folliet y fait son entrée en 1938. Il prononcera une des conférences du premier congrès de l'Uniopss à Lyon en 1951. La revue *Union Sociale* publie l'intégralité du cours de Jean Rivéro aux Semaines sociales de France de Montpellier (38^{ème} session) intitulé : Les transformations sociales et la protection légale de la santé¹⁰⁵. Louis Charvet et Charles Blondel seront parmi les intervenants réguliers des sessions. Il est intéressant de parcourir les thèmes des sessions qui se déroulent entre 1936 et 1947.

¹⁰¹ Loubet del Bayle, op. Cit., p 215.

¹⁰² Emmanuel Mounier, *Les certitudes difficiles*, Paris, Le Seuil, 1951, p 91.

¹⁰³ Bernard Comte, *Semaines Sociales et personnalisme*, in *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, actes du Colloque de Grenoble, janvier 1991, Editions Ouvrières.

¹⁰⁴ Etienne Fouilloux, op. cit., p 204.

¹⁰⁵ US, n°20, novembre-décembre 1951, pp 5 à 14.

Semaines sociales de Versailles en 1936, le sujet abordé s'intitule : Les conflits de civilisation ; Semaines sociales de Clermont-Ferrant en 1937 : La personne humaine en péril. Une intervention de Jean Lacroix aborde ce qui menace la personne humaine : « Nous vivons dans un monde où les êtres réels disparaissent de plus en plus pour laisser toute la place aux idées abstraites, aux concepts, aux entités. Dans tous les domaines, une idéologie destructrice violente la réalité. C'est que la logique des idées abstraites est une logique de l'exclusion, tandis que la logique de l'être, la normative comme dit Maurice Blondel, est une logique de participation. Les idéologies se repoussent et excluent ; les êtres s'appellent et communiquent. Rien de plus dangereux que les entités qui empêchent le contact des êtres, si bien que le premier devoir de l'heure est de faire la chasse aux entités » ¹⁰⁶. On y dénonce tout à la fois l'aliénation dans l'individuel et l'aliénation dans le collectif.

Semaines sociales de Rouen en 1938 sur le thème de La liberté et les libertés dans la vie sociale. Semaines sociales de Bordeaux en 1939, sur le thème, Problème de classes et communauté nationale. Dans son intervention, Charles Blondel affirme la primauté de la communauté nationale sur l'activité des classes. Pendant la Guerre, les Semaines sociales sont interrompues. C'est Charles Flory, beau-frère de Charles Blondel qui devient président en 1945.

Semaines sociales de Toulouse en 1945, sur le thème : Transformations sociales et libération de la personne. C'est Charles Flory qui prononce la leçon d'ouverture. Il évoque la montée des périls. Il affirme la permanence des principes et l'effort d'adaptation « L'attention que nous apportons aux transformations sociales en gestation ne tient donc pas seulement à l'adhésion de principe que nous leur donnons, mais aux risques pratiques que comportent leur application. Et le risque économique n'est pas le seul. Il existe aussi, dans l'ordre social un danger de collectivisation générale, qui constituerait, s'il n'y était paré une atteinte nouvelle à la dignité de la personne ». Pour lui la question centrale est celle de l'équilibre à trouver entre liberté et autorité. Nous pensons dit-il que « le rôle croissant de l'État, dans une société qui évolue vers une civilisation de masses, tend à rompre l'équilibre, au détriment de la liberté, et que seul des solutions pluralistes nous sauveront d'un totalitarisme renaissant ». Il prend appui sur la réorganisation de la sécurité sociale pour mieux expliciter sa pensée. : « Que ces institutions aient besoin d'une refonte, nous n'y contredirons certes pas. Mais nous ne saurions approuver le caractère étatique du projet gouvernemental[...] Nous sommes généralement attachés à toutes les formules mutualistes, parce qu'elles sauvegardent certaines

¹⁰⁶ Semaines Sociales de France, année 1937, p 104.

libertés de groupement, développent chez les élites familiales et professionnelles le sens des responsabilités et évitent les tares d'une administration alourdie[...] tout est occasion pour continuer et développer, mais avec d'autres hommes, l'œuvre d'étatisation entreprise ces dernières années, sous couvert de révolution nationale ». Tous les thèmes qu'il développe ici, seront régulièrement repris dans les éditoriaux de la revue de l'Uniopss, notamment par Jean Renaudin et Charles Blondel.

Semaines sociales de Strasbourg en 1946, sur le thème de la Communauté nationale, avec une intervention de Charles Blondel sur la structure démocratique de l'État. Semaines sociales de Paris sur le thème du Catholicisme social face aux grands courants contemporains. Charles Flory ouvre la session par un exposé sur : La crise de civilisation et l'affrontement des doctrines. Au cours de celui-ci il met en évidence de nombreux aspects des réalités du moment. Il observe que « le dirigisme triomphe », que la vie entière tend à devenir collective, mais aussi que l'homme aspire à cette « collectivisation de la vie », il « s'abandonne à cette tutelle qui le dispense des efforts d'adaptation et de prévoyance ; tout le porte à la soumission et au confinement dans le présent ». L'intervention de Joseph Folliet portera sur l'avènement des masses et les révolutions du XX^{ème} siècle. Il admet que son cours pêche par « excès de tragique », mais pour mieux rappeler que c'est la situation qui est tragique. Pour lui, l'homme des masses perd les attributs de la personne : « La fabrication en série et la généralisation des standards uniformisant les vêtements, la parue, l'ameublement, les plaisirs, retentissent sur la psychologie individuelle qu'elles nivellent et rendent uniforme ». Ces thèmes seront récurrents dans les éditoriaux de la revue de l'Uniopss.

Nous pouvons encore retenir les Semaines sociales de Lille en 1949 sur réalisme économique et progrès social, avec une intervention de Louis Charvet sur les difficultés françaises ; et en 1951, les Semaines sociales de Montpellier sur le thème santé et société. Charles Flory abordera la question de la sécurité sociale et de l'équipement sanitaire du pays : « Œuvre déjà grandiose qui se complète et se modernise chaque jour et à laquelle l'initiative privée continue de participer avec une générosité qui ne s'est pas démentie ». Il réaffirme le primat de la liberté et de la responsabilité personnelle qui doit guider l'homme et reconnaît le rôle de l'État qui à « le droit et le devoir, dans le respect des lois supérieures du droit naturel, de prendre en charge ce qui dans le domaine de la santé, est bien commun humain ».

Par les thèmes abordés, les sujets développés, les idées forces mises en avant, par les hommes eux-mêmes, le lien entre les fondateurs de l'Uniopss et les Semaines sociales n'est plus à démontrer. C'est l'appartenance à une mouvance, celle du catholicisme social. Au cœur de celle-ci, il y a Charles Blondel : « Juriste et interprète qualifié des thèses catholiques

sociales. Fils du philosophe, maître des requêtes au Conseil d'État, collaborateur des Semaines sociales et des Écoles normales ouvrières du syndicalisme chrétien, également familier de la revue *Esprit* en 1937-1938, il est proche de Mounier et Lacroix, qui ont retenu dans l'été 1940 sa formule : « Faire de l'armement spirituel clandestin »¹⁰⁷. L'Union nationale des secrétariats sociaux, créé en 1921 était : « Un organe de réflexion et de mise en pratique »¹⁰⁸, des idées développées dans les sessions des Semaines sociales. Elle est réorganisée en 1946, le bureau est composé de Charles Blondel, Georges Michel, le père Portier et Jean Baboulène notamment. Ce dernier crée en 1948 le Centre de recherches et d'études sociales (CRES). Ce Centre « Veut introduire un esprit et des méthodes plus scientifiques dans les travaux effectués par les catholiques sociaux et coopérer avec des hommes qui, bien que ne partageant pas leur foi, cherchent à résoudre les mêmes problèmes »¹⁰⁹. Charles Blondel et Georges Michel sont administrateurs de l'Uniopss à sa création, et le CRES apparaît comme tel dans la composition du conseil d'administration de l'Uniopss. En 1955, Henri Théry arrive au CRES. Il sera directeur de l'Uniopss à la suite de Prigent en 1976. Il est aujourd'hui administrateur de celle-ci. A ce stade de notre réflexion, il est utile de rappeler les travaux de Bernard Comte qui a mis en évidence la tension et les contradictions qu'il y avait entre les catholiques sociaux et Emmanuel Mounier¹¹⁰. Le catholicisme social, insiste sur : « La subordination de la politique à la morale et à l'inspiration chrétienne. L'équipe d'*Esprit* situait autrement l'engagement du chrétien ; poursuivant dans la voie ouverte par Blondel avec l'immanence, utilisant les intuitions de Péguy et la réflexion de Maritain, elle proposait un retournement des perspectives qui amenait à tourner le dos aux diverses expériences de civilisation chrétienne et à se situer hors du monde catholique, prisonnier de sa particularité sociologique »¹¹¹. Bernard Comte observe au travers d'Emmanuel Mounier et Jean Lacroix, ce qu'il appelle « les deux faces d'une même attitude exigeante ». C'est Jean Lacroix qui sera le lien entre catholiques sociaux et personnalistes, et par ses nombreuses participations aux Semaines sociales, familiarisera les catholiques sociaux avec les grands thèmes de la pensée personnaliste. Nous émettons l'hypothèse d'une Uniopss se situant au carrefour, à ce point de tension entre les deux courants qui l'inspire : personnalisme et catholicisme social.

¹⁰⁷ Bernard Comte, *Une utopie combattante. L'Ecole des cadres d'Uriage, 1940-1941*, Fayard, Pour une histoire du XX^{ème} siècle, Paris, 1991.

¹⁰⁸ Bernard Comte, *Semaines Sociales et personnalisme*, op. cit. p 497.

¹⁰⁹ Gérard Cholvy et Yves Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, T. 3, 1930-1988, Privat bibliothèque histoire, 1988, p 140.

¹¹⁰ Bernard Comte, *Semaines Sociales et personnalisme*, op. cit., p 497.

¹¹¹ Bernard Comte, *ibid.*

Nous avons évoqué la personne de Louis Charvet, futur président de l'Uniopss et lui aussi intervenant attitré des Semaines sociales. Au cœur de cette mouvance, il a des attaches plus précises. Il est vice-président des Équipes sociales, créées par Robert Garric en 1920-1921. Ce mouvement avec la *Revue des jeunes*, « se réclame de l'héritage spirituel, pédagogique et national de Lyautey qui à été à la fin de sa vie l'ami de Garric et de Lamirand, a patronné l'action des Équipes sociales et a présidé la fédération du scoutisme français »¹¹². Bernard Comte présente Garric comme le « propagandiste de l'esprit Lyautey ». Le général Lescanne, président de l'Uriopss de l'Est signe un éditorial de la revue *Union Sociale* intitulé : « En relisant Lyautey » dans lequel il écrit cette citation du général : « Dégager des étiquettes philosophiques sociales, professionnelles qui nous séparent en cloisons étanches, dégager le dénominateur commun, dégager les communes raisons de vivre et d'agir, dégager tout ce qui rapproche »¹¹³. Robert Garric qui en 1938, participe à la création d'une école de préparation aux carrières sociales affirmait : « le social à évidemment la première part ». La trace du « lyautisme »¹¹⁴ sera sensible dans le réseau, en lien avec le scoutisme. Une personne comme Jean Rivéro, très présente dans le réseau Uniopss-Uriopss, membre de la Route universitaire, intervenant aux Semaines sociales, administrateur de l'Udopss de la Vienne, écrit dans la *Revue des jeunes*. Lors de la cérémonie du XX^{ème} anniversaire de l'Uniopss le 18 novembre 1967, Edmond Michelet, alors ministre d'État, adresse un message. Il termine celui-ci en évoquant Robert Garric : « Homme dont la plupart d'entre vous connaissent l'attachement qu'il portait à votre union »¹¹⁵. Bernard Comte résume bien l'esprit des Équipes sociales et de la *Revue des jeunes* : « La Revue des jeunes refuse tout engagement sur le terrain politique, en se cantonnant au domaine humain, social et moral, qui correspond à sa visée propre. En réalité, ce refus implique une vision du politique, qu'on tend à réduire au moral ou au communautaire »¹¹⁶. Nous retrouvons ici une des lignes de crêtes de certains fondateurs de l'Uniopss.

3.2.3- L'esprit du concordat social

Un des legs de l'histoire, en matière de politiques sociales, est celui de la pratique du concordat. Nous devons à Colette Bec ce concept¹¹⁷. Au cours de la décennie 80 du XIX^{ème} siècle, on assiste à une rationalisation des interventions sociales. Par décret du 4 novembre

¹¹² Bernard Comte, *Une Utopie...*, op. cit., p 45.

¹¹³ US ; n°16, janvier-février, 1951, p 1.

¹¹⁴ Daniel Lindenberg, *Les années souterraines, 1937-1947*, Ed. La Découverte, Paris, 1990.

¹¹⁵ *Vers l'Homme du 21^{ème} siècle, Besoins et responsabilités*, mars 1968, document UNIOPSS.

¹¹⁶ Bernard Comte, *Semaines...* op. cit.

¹¹⁷ Colette Bec, op. Cit.

1886, avait été institué une Direction de l'assistance publique. Henri Monod son directeur, obtient le 13 juin 1888, la création du Conseil supérieur de l'assistance publique : « Il s'agit là d'une instance consultative, au sein de laquelle vont s'élaborer les grands textes de politique sociale de la fin du XIX^{ème} siècle »¹¹⁸. Henri Monod va poser les bases d'une doctrine assistantielle, qu'il s'efforcera de définir dans un rapport de complémentarité-différenciation avec la philosophie et la pratique charitable. « Il restera dans l'histoire, celui qui a su éviter, alors même que le dossier scolaire n'était pas entièrement refermé, une énième bataille autour de la charité légale, tout en imposant à l'ensemble du champ, une norme de fonctionnement et le contrôle de l'État »¹¹⁹. Il invitera les représentants du monde des œuvres à participer au Conseil supérieur de l'assistance publique. Les travaux de Colette Bec nous rappellent que le champ de l'assistance, fût le lieu du « Concordat social », de la collaboration entre républicains de gouvernement et monde des œuvres et de la bienfaisance. La volonté des républicains d'organiser et de rationaliser le monde anarchique de « la nébuleuse des secours » va rencontrer le souci des œuvres de s'organiser. l'OCOB (Office central des œuvres de bienfaisance), se veut, selon son fondateur Léon Lefébure « le lien naturel entre les œuvres charitables et l'intermédiaire efficace entre elles, le public et l'État »¹²⁰. Cet esprit, ce souci du concordat, perdure dans l'histoire des politiques sociales au long du XX^{ème} siècle, même s'il n'est pas aussi structuré que dans les années 1890. Il y aura des bonnes volontés de par et d'autre de collaborer et de moderniser. Rappelons quelques-unes de ces figures.

Le père Lauras, fondateur en 1920 de la Conférence Laennec, participe à la création du Secrétariat catholique des œuvres charitables et sociales d'hygiène et de santé le 6 juillet 1930. Il est aux côtés de Jacques Guérin de vaux qui sera administrateur-fondateur de l'Uniopss et de Jérôme Poindron de l'OCOB. Il participe à la création de la commission des religieuses hospitalières en 1936, qui deviendra l'Union nationale des congrégations d'action hospitalière et sociale (UNCAHS). « Il se trouvait au centre d'un vaste mouvement de coordination des initiatives catholiques et des institutions religieuses dans le domaine de l'action charitable et sociale »¹²¹. Préoccupé par la concurrence de ce que le père Riquet appelle « une inquiétante entreprise de laïcisation de la charité », il a compris que la seule manière de réagir et de lutter, passe par la modernisation des institutions et le perfectionnement des méthodes.

¹¹⁸ Colette Bec, communication au 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS, op. cit.

¹¹⁹ Colette Bec, op. Cit., p 81.

¹²⁰ Colette Bec, communication au 24^{ème} congrès de l'UNIOPSS.

¹²¹ Michel Riquet, Chrétiens de France dans l'Europe en chaîne (genèse du Secours catholique), Ed. SOS, Paris, 1972, p 14.

Les ministres de la santé publique du Front Populaire travaillent aussi dans le sens d'une collaboration. Henri Sellier est à l'origine des décrets d'août-septembre 1936 sur la coordination des œuvres privées d'hygiène et d'assistance avec les services publics. Et le père Michel Riquet, qui succède au père Lauras fait état de ses bonnes relations avec Marc Rucard nouveau ministre, ainsi qu'avec le docteur Cavaillon, directeur au ministère, de la santé publique. Une circulaire, parue au journal officiel du 17 juin 1937, concernait la neutralité dans les établissements publics de santé. Michel Riquet évoque le fait que le ministre lui aurait soumis le texte avant de la publier¹²². On pourrait aussi évoquer le nom de Marcel Martin, directeur de l'Union des caisses d'assurances sociales de la région parisienne, qui sera administrateur de l'Uniopss en 1947. Il est franc-maçon ; il exprimera au père Riquet : « sa conviction qu'une entente et une collaboration lui paraissaient possible et souhaitable avec tous les hommes de bonne volonté, y compris les catholiques. Le Cardinal Verdier l'avait conquis »¹²³.

Le Cardinal Verdier, apparaît dans le paysage catholique, comme un homme de dialogue et d'ouverture. Etienne Fouilloux évoque l'hypothèse, comme quoi, il aurait été pressenti pour entrer dans un cabinet d'union nationale peu avant sa mort en avril 1940¹²⁴. Michel Riquet évoque cette figure : « Au lieu de boudier la victoire du Front Populaire, le Cardinal Verdier, archevêque de Paris depuis 1929, avait pris une position d'ouverture aux réformes sociales légitimes et nécessaires. Ses lettres sur l'ordre nouveau, avaient marqué sa volonté de coopérer avec le gouvernement, en toute loyauté, dès lors qu'il s'agissait du bien commun et des justes revendications des masses ouvrières. Il convenait donc, d'adopter semblable conduite »¹²⁵. C'est lui qui va développer et soutenir cette pratique de collaboration avec les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la politique d'accueil des réfugiés et la création du Secours catholique français le 15 mars 1939. Le 10 août 1939 il écrit dans une lettre circulaire : « s'est manifestée impérieusement pour les organisations catholiques, comme pour les autres, la nécessité d'une représentation permanente auprès des pouvoirs publics[...] c'est pour servir ce double but de coordination et de représentation des efforts catholiques en faveur des réfugiés et des victimes de persécutions qu'a été constitué le Secours catholique français »¹²⁶. Cette expérience, dans le cadre de l'accueil de réfugiés, va se poursuivre et de prolonger, avec la question des prisonniers de guerre. La personne de Jean Rodhain, va

¹²² Michel Riquet, op. cit., p 16.

¹²³ Michel Riquet, op. cit., pp 16 et 17.

¹²⁴ Etienne Fouilloux, Les chrétiens français entre crise et libération. 1937-1947, Le Seuil, Paris, 1997, note 26 p77.

¹²⁵ Michel Riquet, op. cit., p 15.

¹²⁶ Michel Riquet, op. cit., annexe 1, p 240.

s'affirmer progressivement. En octobre 1940, il est accrédité comme aumônier pour les camps de prisonniers. Son action le conduira au secrétariat général du Secours catholique en 1946. Notons que dans le cadre de cette activité Jean Rodhain a rencontré Jean Renaudin, le futur directeur de l'Uniopss. Ce dernier est, de 1940 à 1944, directeur du service social de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), et dans ce cadre, conduit notamment une action d'aide aux prêtres prisonniers.

Ces quelques figures évoquées, confirment cette présence de l'esprit du concordat social. Sa pratique entre 1890 et 1946 servira de repère et d'expérience à ceux qui vont créer l'Uniopss. Il serait, dans ce cadre, intéressant d'explorer le rôle de la Conférence Laennec. Serge Oberlin, médecin et grand chirurgien, y a sans doute participé¹²⁷. Les raisons de ce concordat sont multiples : ne pas alourdir la charge de l'État par l'intégration de l'espace charitable dans un espace assistanciel d'État, partage des tâches et des chasses gardées (école pour la république et charité pour l'église), calcul stratégique des républicains pour ne pas ouvrir un second front à côté de la guerre scolaire, autant d'éléments d'explication partiellement satisfaisant. Pendant l'Entre deux guerres, le secteur du sauvetage de l'enfance va vivre une période de tensions. Ce sont les sociétés de patronage qui assurent l'essentiel de la prise en charge, au détriment de l'assistance publique et des colonies pénitenciaires. Un rapport du ministère de la justice, pour la période 1914-1925 se révèle très critique pour ces sociétés : « dont, certes les dirigeants sont animés des intentions les plus généreuses, mais dont l'organisation matérielle et morale peut si facilement se trouver en défaut »¹²⁸. Mais les critiques les plus vives, émanent du rapport d'Henri Rouvier, daté de 1927. A la suite de ce rapport, l'État renforce les contrôles (obligation de présenter au préfet annuellement des documents, rationalisation des inspections, utilisation du couperet budgétaire, désignation des œuvres autorisées à recevoir des mineurs). C'est Henri Rollet, fondateur du Patronage de l'enfance et de l'adolescence qui semble visé. Il n'aura pas le soutien des œuvres, autre que mitigé. Françoise Tétard émet l'hypothèse : « Comment interpréter ces réserves ? Était-il trop exposé, trop impliqué dans des enjeux politiques ? N'était-il pas assez représentatif du monde des notables ? Ou n'était-ce pas plutôt les œuvres qui montraient de la résistance à faire cause commune ? Les tentatives avortées, mais plusieurs fois réitérées, de constituer une union des sociétés de patronage trouveraient alors le même type d'explications : les œuvres sont

¹²⁷ Michel Riquet, op. cit., p 132.

¹²⁸ Françoise Tétard, Fin d'un modèle philanthropique ? Crise des patronages consacrés au sauvetage de l'enfance dans l'Entre-deux-guerres, in *Philanthropies et politiques sociales*, op. cit., p 204.

réticentes à tout projet fédératif et jalouses de leur indépendance »¹²⁹. Le 14 janvier 1933, une loi prévoit la surveillance des établissements de bienfaisance privée, fruit d'un long aboutissement et d'un compromis entre partisan de la liberté de la bienfaisance et ceux du contrôle de l'État.

Il y a dans l'histoire des politiques sociales, des moments clés où se conjuguent, convergent, sans forcément aboutir, trois types de problèmes : intervention de l'État, organisation des œuvres et nécessité de moderniser et rationaliser les interventions sociales. Cette rationalisation des pratiques charitables serait la réponse aux exigences d'une demande sociale relayée par l'État¹³⁰. Isabelle Von Bueltzingsloewen observe ce phénomène des militants de la charité qui deviennent à part entière des acteurs de la modernisation de la société. Elle met en évidence : « L'impulsion à se fédérer ou du moins à inventer un niveau supérieur d'organisation en vue de rationaliser la bienfaisance, le double rapport de complémentarité et de concurrence qui se noue entre la charité confessionnelle et l'assistance philanthropique ou d'Etat. »¹³¹. Pour elle, le concordat social du début du XX^{ème} siècle est demeuré discret et presque honteux. Il n'a pas « suffi à modifier les termes d'un débat national dominé par le conflit entre laïcité et cléricalisme »¹³². Et par ailleurs, constat est fait, que les politiques d'assistance, de santé ou d'éducation populaire, n'ont pas pu se réaliser sans le concours des œuvres, des militants de la charité. Le concordat est nécessaire à tous : « Au cœur du XX^{ème} siècle, la convergence l'emporte néanmoins sur l'affrontement interconfessionnel[...] elle est facilitée, y compris en France après 1945, par l'acceptation progressive du rôle de l'État, et conduit à une sorte de répartition rationnelle des tâches qui est bien la caractéristique de l'État providence »¹³³. L'exercice de la bienfaisance est une activité qui s'est considérablement transformée au XX^{ème} siècle. L'évolution du vocabulaire en est le signe : bienfaisance, assistance, aide sociale, action sociale. C'est une évolution des techniques de gestion du social. Il est vrai que le développement de l'État providence va se traduire par : « un rejet de la charité aux marges »¹³⁴, de celui-ci. Mais sa fonction symbolique, comme lieu où la société civile s'assume, s'éprouve et se prend en charge, est irremplaçable. Cette présence des catholiques dans le champ assistanciel doit être expliquée. Nous rejoignons Denis Pelletier qui rappelle que dès le premier tiers du XIX^{ème} siècle : « Les catholiques investissent le terrain social, en réaction contre leur perte d'emprise

¹²⁹ Françoise Tétard, op. cit., p 208.

¹³⁰ Isabelle von Bueltzingsloewen, op. Cit., conclusion, p 210.

¹³¹ *ibid.*, p 211.

¹³² *Ibid.*, p 211.

¹³³ *ibid.*, p 213.

¹³⁴ Denis Pelletier, in *La charité en pratique*, op. cit., Essai d'historiographie critique, p 37.

progressive sur le domaine politique au sens strict. Le militantisme de terrain apparaît comme une autre manière de faire de la politique, ordonnée à la lutte contre la sécularisation et à l'utopie d'une reconquête du corps social par le bas »¹³⁵. Mais il est nécessaire de rappeler l'interdit jeter (Encyclique Graves Communi 1901) et finalement le mépris

du politique qui va habiter une grande partie des militants sociaux et que l'on retrouvera chez certains fondateurs de l'Uniopss. Toujours à la recherche d'explication, à cet esprit concordataire dans le champ assistanciel, Jean Guy Petit évoque la nécessité de jouer la carte de la complémentarité devant l'ampleur des problèmes et malgré les rivalités et les conflits entre institutions philanthropiques et politiques sociales d'État¹³⁶.

Finalement, l'action sociale reste le lieu par excellence de la confrontation/collaboration entre l'initiative privée sous toutes ses formes et l'intervention de l'État. C'est la grande affaire du XX^{ème} siècle, un des grands paradoxes de ce temps. L'intervention de l'État est souhaitée, voir réclamée en même temps qu'imposée. L'Uniopss, naît de ce paradoxe.

3.3- Le champ d'intervention de l'Uniopss

Dans le numéro de la revue, un article en forme d'apostrophe : « œuvres ! Connaissez-vous toutes, le champ immense de votre action ? Pour prendre conscience de ce que vous représentée, lisez ce bilan »¹³⁷. Ce texte a pour fonction de rappeler la force de ce réseau naissant, de suggérer que l'union fiat davantage la force et de préciser que l'œuvre privée embrasse un champ presque infini d'activité. Faire masse en s'unissant, est une des raisons d'être de l'Uniopss, souvent affirmée. Il revient aussi dans ce bilan, l'idée fondatrice de légitimité, qui veut que « l'œuvre privée, depuis le XII^{ème} siècle fut la vraie, l'unique sécurité sociale ».

Serge Oberlin, président de l'Uniopss, dans l'éditorial du premier numéro d'*Union Sociale*, rappelait que la raison d'être de l'Union était de se mettre à la disposition de « l'immense réseau de bienfaisance et d'entraide existant en France »¹³⁸. Le chiffre qui totalise cet ensemble oscille, dans la revue entre 12000 et 15000 œuvres. Le bilan de 1952 présente cet ensemble en tenant compte de la législation. Il y a cinq secteurs : le soin (hôpitaux, sanatoria, préventoria, aëria, maternités, établissements pour infirmes incurables, dispensaires et centres de soins, soins à domicile) ; la protection maternelle et infantile (maisons maternelles,

¹³⁵ *ibid.*, p 34.

¹³⁶ Jean Guy Petit, in *Philanthropies et politiques sociales*, introduction avec Catherine Duprat.

¹³⁷ US, n°22, mars-avril 1952, pp 7 à 13.

¹³⁸ US, n°1, janvier-février 1948, p 1.

consultations pré et post natales, consultations de nourrissons, jardins d'enfants, gouttes de lait, placement d'enfants, pouponnières et crèches) ; l'enfance et l'adolescence (maisons familiales de vacances, colonies de vacances, placements familiaux, enseignement ménager, l'assistance à l'enfance avec les orphelinats, les centres d'accueil et d'observation, les centres de rééducation, les homes de semi-liberté, les établissements pour enfants déficients mentaux ou infirmes, les foyers) ; les adultes (l'aide aux mères, maisons de repos et de convalescence, établissements de rééducation fonctionnelle et professionnelle, victimes des taudis, maisons de relèvement, visites aux prisonniers, œuvres de bienfaisance, œuvres pour les étrangers, services sociaux, et centres sociaux); les vieillards (maisons de retraite, hospices, foyers de quartier et aide à domicile). C'est ce réseau immense, qui est la raison d'être de l'Union et qu'elle se propose d'organiser, d'aider, de structurer et de développer.

L'Uniopss va s'imposer comme le lieu de rassemblement des diversités ; véritable parlement des œuvres et de leurs fédérations, l'Union se veut dès l'origine, interfédérale. Lieu ouvert aux diversités d'action et d'interprétation, elle n'aura de cesse de fédérer en son sein les territoires (Udopss et Uriopss), les grandes familles institutionnelles du monde social et sanitaire, et d'assurer sa présence aux grands secteurs d'activité des œuvres. Revendiquer l'interfédération exige donc de l'Uniopss, le pluralisme des opinions et des attitudes. Le but de celle ci sera en permanence d'être le lieu « d'échange de vue et de confrontation d'expériences » sans jamais étouffer la voix des personnes, rappelle Jean Renaudin dans son rapport à l'assemblée générale de l'Uniopss, le 19 janvier 1950.

L'organisation au service des œuvres

L'un des premiers objectifs, sera la couverture territoriale, avec la création des Unions départementales et régionales. En 1951, au moment du premier congrès de l'Uniopss, à Lyon, il y aura 87 Udopss et 17 Uriopss en place, auxquelles vont adhérer les œuvres de terrain.

L'Uniopss s'organise et développe une action technique : mise en place de fiches de travail publiées dans *Union Sociale* sur des sujets techniques (diplômes et techniques, lois et règlements en vigueur dans tel ou tel secteur) avec travail en commission départementale, réunissant « toute œuvre adhérente ou non adhérent ». Organisation d'un service technique : « possédant un fichier central organisé, une liaison constante et méthodique avec des organismes de production bien choisis, ainsi qu'une documentation médicale et technique »¹³⁹. Pour l'Uniopss, il s'agit « d'une arche de plus du pont » ! il est opérationnel

¹³⁹ US, n°8, mai-juin-juillet 1949, p 2.

dès le 1 octobre 1949. Il comprend à cette date une direction technique et un comité médical scientifique et sanitaire¹⁴⁰. Le champ technique et le premier investi par l'Union « Tant vaudra l'outil, tant vaudra l'action sanitaire et sociale. L'effort de tant de siècle ne peut disparaître, mais pour que la permanence se poursuive efficacement, il faut adapter cet effort aux conditions de vie. En créant ce nouveau maillon, l'UNIOPSS a eu le sentiment d'ajouter non seulement un élément favorable, mais encore indispensable à l'action de solidarité et de dévouement librement accepté et voulu qui est l'honneur et le bienfait de notre civilisation »¹⁴¹. La place dévolue à la technique, est instantanément resituée dans une approche globale et politique. C'est ici que se situe l'acceptation par l'Uniopss de la modernisation et d'une dimension de la modernité. Un conseil fiscal et un conseil juridique ont été mis en place, ainsi qu'une direction de l'architecture. Le 30 septembre 1949, à l'instigation de Jean Renaudin est créé le Comité d'entraide pour la vente par les œuvres sociales (CEVOS). « Son objet principal est d'aider à l'écoulement des marchandises et des produits fournis par les associations adhérentes, par la création, dans les Grands Magasins déjà existants et compréhensifs du rôle social à jouer, de stands spéciaux où ces marchandises sont vendues »¹⁴². Cela donnera parfois lieu à une littérature étonnante dans *Union Sociale*, sur la vaisselle incassable, les aérosols, sur l'alimentation rationnelle¹⁴³.

Présence institutionnelle

L'Uniopss vise à être présente dans les lieux qui lui paraissent essentiels pour l'avenir des œuvres. C'est ainsi qu'elle est admise au sein du Conseil supérieur des œuvres de service social (décret du 4 avril 1950), organisme chargé de donner son avis sur les questions relatives au service social (notamment l'action des assistantes et assistants sociaux de service social auprès des familles). La composition de ce conseil fait apparaître : Jean Renaudin, le docteur Oberlin au titre du Conseil de l'ordre des médecins, madame Paillerets au titre de la Croix Rouge et Charles Blondel. Les trois dernières personnes citées sont administrateurs de l'Uniopss. Il y a aussi le professeur Pilod, qui est président du CEVOS. L'Uniopss est aussi représentée au Conseil supérieur de l'entraide sociale (loi du 5 juillet 1950) chargé de l'étude et de l'examen de toutes

les questions qui concernent l'organisation, le fonctionnement et le développement de l'entraide sociale. Une journée nationale en faveur des vieillards, autorisée par le

¹⁴⁰ US, n° 9, septembre-octobre 1949, p 7.

¹⁴¹ *ibid.*, p 7.

¹⁴² US, n°11, janvier-février 1950, pp 22 et 23.

¹⁴³ US, n° 14, août-septembre 1950, pp 16 à 21.

gouvernement se déroule le 3 juin 1951. C'est l'opportunité saisie par l'Uniopss pour créer un Comité d'entente national, dont elle assure le secrétariat et la présidence. Cette initiative, permet à l'UNIOPSS de construire une relation avec les pouvoirs publics sur un terrain qui, se veut un véritable partenariat, avec ce que cela suppose de niveau d'égalité, et fidèle à sa mission, de regrouper l'ensemble des grandes associations préoccupées par le problème de l'aide aux vieillards. L'Uniopss assure aussi sa présence au niveau international en investissant la Conférence internationale de service social¹⁴⁴. Ou encore en participant à Londres en juillet 1950, au Conseil général de l'Union internationale de protection de l'enfance. L'institution veut donner d'elle une image de force et de présence sur tous les terrains et dans toutes les instances nécessaires aux œuvres. Une manière de se rendre incontournable et d'encourager les adhésions.

L'interfédération en pratique

L'Union nationale poursuit sa tâche sur tous les plans. Dans les grands débats fondateurs de l'union il y a : « Celui qui fit de l'Union, non pas une fédération, ni même une confédération, mais une interfédération décentralisée »¹⁴⁵. Débat qui n'alla pas sans quelques grincements de dents : « Concept peu usité, mais qui n'en était pas moins chargé de sens. Il évoque un système sans lien de subordination, entre l'instance interfédérale et les fédérations adhérentes, un système basé sur des solidarités libres et volontaires ou les liens ne peuvent être qu'horizontaux »¹⁴⁶. L'enjeu est de rallier à l'instance interfédérale le maximum de regroupements nationaux. Les premiers présentés dans le premier numéro de la revue sont : l'Armée du salut, la Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée, le Secrétariat catholique des œuvres charitables, l'Union nationale des secrétariats sociaux, l'Union féminine civique et sociale, la Société Saint Vincent de Paul. mais dans cette stratégie, l'Uniopss n'hésite pas à élargir son camp. « Nous avons pris également des contacts avec des organismes ayant un objet différent du notre ou un caractère semi-public, ne leur permettant pas de devenir membres adhérents de notre Union »¹⁴⁷. Elle développe avec eux des liens étroits et les associe à ses travaux : la Croix Rouge française, l'Alliance nationale contre la dépopulation, la Fédération nationale de la mutualité française. La Fédération des centres sociaux et l'Oeuvre de secours à l'enfance (OSE) adhérent en 1950. Dans le numéro 24 de la revue, une liste exhaustive des « grands adhérents est présentée : il y en a plus de 60,

¹⁴⁴ US, *ibid.*, p 3.

¹⁴⁵ Le pont des associations, *op. cit.*, p 10.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ US, n°1, janvier-fevrier 1948, p 14.

en octobre 1952¹⁴⁸. A cette date, l'Union nationale des ARSEA, n'est toujours pas adhérente. L'ensemble de ces grandes fédérations, par le biais de représentants, est réuni deux fois par trimestre, au sein d'un Conseil national de l'Uniopss au sein duquel se retrouvent les présidents des Uriopss. Ce sera une des réussites de l'Uniopss et sa force que d'avoir su s'imposer comme le fédérateur de cet immense réseau des œuvres et de ses représentants. Ce modèle d'organisation (maillage territorial et subsidiarité avec un réseau national) lui permettra de s'imposer comme le représentant des acteurs de la société civile dans le champ sanitaire et social.

3.4- L'Enfance Inadaptée comme révélateur

3.4.1- Les raisons d'un choix

Pourquoi, choisir ce secteur, au sein de l'immense champ d'intervention des œuvres et de l'Uniopss ? Trois raisons, nous y invitent. L'enfance est le lieu phare d'expression des politiques sociales. C'est le legs de l'histoire. Ce secteur est l'objet de tous les soins et de toutes les initiatives, depuis fort longtemps, au sein des politiques qui s'élaborent. C'est un secteur organisé et modernisé dans ses interventions. Il est en pointe et l'on peut dire qu'il possède une doctrine et des concepts qui rallient les suffrages de tous les acteurs concernés. Ensuite, l'enfance a été la grande préoccupation des républicains au pouvoir. C'est Olivier Faure qui le rappelle¹⁴⁹, et François Xavier Merrien, met lui aussi en évidence la place centrale de la politique familiale et le souci de l'enfant au cœur des priorités de l'État providence français¹⁵⁰. Il suffit de rappeler les grandes lois édictées : 1889, loi sur la déchéance des droits de la puissance paternelle au nom de la protection de l'enfance maltraitée et moralement abandonnée ; 1898, loi sur la répression des violences commises sur ou par des enfants (la loi prévoit que le juge peut confier l'enfant) ;

1909, loi créant les premières classes de perfectionnement et une commission médico-pédagogique ; 1912, loi sur les tribunaux pour enfants et l'éducation surveillée. Ces textes légitiment le développement des œuvres de patronage et de sauvetage de l'enfance. C'est aussi le moment, où se construit un nouveau savoir sur l'enfance (Binet et Simon, Leçon inaugurale de neuro-psychiatrie infantile de Heuyer en 1914). « Cet intérêt pour l'enfant, est

¹⁴⁸ US, n° 24, août-septembre 1952, p 35.

¹⁴⁹ Olivier Faure, Les droits de l'enfant, quelle protection demain ? sous la direction d'Annette Jacob, SLEA, Lierre et Coudurier éditeurs, Paris, 1991, p 37.

¹⁵⁰ François Xavier Merrien, Revue Française des Affaires Sociales, n°3, juillet 1990.

à relier aux angoisses démographiques des élites du temps, inquiétudes de la stagnation démographique de la France, en particulier, face à l'Allemagne et aux exigences de l'économie »¹⁵¹. Il n'y a pas comme le souligne Olivier Faure, exposé d'une doctrine globale et cohérente. On vote de multiples lois sectorielles expression cependant d'une vision nouvelle cherchant à « créer un homme nouveau ». Enfin, c'est au lendemain de la Seconde guerre mondiale, un lieu d'affrontement entre plusieurs stratégies possibles, en matière de politique sociale. En effet, il existe à ce moment là plusieurs acteurs présents sur le terrain : l'Union nationale des associations régionales (UNAR), l'Union nationale pour la défense et le bonheur de l'enfance et de la jeunesse (UNEJ), l'Association nationale des communautés d'enfants (ANCE) et l'Uniopss. La manière dont cette dernière va gérer la situation, le discours qu'elle va tenir dans un secteur symbolique entre tous, nous permettra de mieux cerner le discours de fondateurs de l'Uniopss, en matière de politiques sociales.

3.4.2- La construction d'une politique cohérente dans l'Entre deux guerres

C'est avec le Front populaire, que le problème de l'enfance inadaptée, fait l'objet d'une action d'ensemble. Ce secteur se structure en une décennie, entre 1935 et 1946. Le 30 octobre 1935, des décrets lois allégeaient les mesures de correction paternelle et organisaient l'assistance éducative et dépénalisaient le vagabondage au profit du placement éducatif. Le gouvernement de Front populaire va faire un saut qualitatif. « En effet, pour la première fois, en octobre 1936, Henri Sellier, ministre de la santé publique, et Suzanne Lacore, secrétaire d'État à la protection de l'enfance, créèrent une commission interministérielle, composée des représentants des ministres de la santé publique, de l'éducation nationale, de la justice, du corps médical et des mouvements scouts. Un dépistage des enfants déficients fut entrepris et un projet de loi élaboré pour la protection des mineurs. Mais ce texte resta sans suite, car les dirigeants de l'époque, constatèrent que la rééducation était très coûteuse dans sa mise en œuvre et décevante dans ses résultats »¹⁵². Malgré tout, cette période avait vu un changement plus global. Dominique Dessertine l'explique à partir de la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance : « A la fin des années 1930, le regard porté sur l'enfance marginale commence à être investi par le regard médical et psychiatrique. Jusque là la protection de l'enfance avait été l'œuvre des avocats et des magistrats. Peu à peu, elle devient celle des médecins »¹⁵³.

¹⁵¹ Olivier Faure, op. cit., p 37.

¹⁵² Amédée Thevenet, L'aide sociale aujourd'hui, 7^{ème} édition, ESF, Paris, pp 170 et 171.

¹⁵³ Dominique DESSERTINE ? Op ., Cit., P 79 ;

3.4.3- L'héritage de Vichy

Ainsi, le secteur de l'enfance, est celui qui, au sein des politiques sociales, a fait l'objet, le plutôt, d'une organisation, d'un encadrement législatif complet et d'une volonté de spécialisation dans les interventions. Cependant, c'est sous le gouvernement de Vichy que vont se concrétiser les idées lancées sous le Front Populaire. « C'est à la fin de la guerre 1939-1940 et à ses conséquences sur le plan intérieur, l'occupation et le régime de Vichy, que l'on doit la mutation décisive des mentalités en matière d'enfance inassimilable, la définition et un début de réalisation d'une politique de rééducation »¹⁵⁴.

En novembre 1941, est mis en place un plan de sauvetage coordonné, à l'instigation du commissariat général à la famille et dirigé par un membre du Conseil d'État, monsieur Renaudin. Le 27 juillet 1942 publication d'une loi sur les tribunaux pour enfants et les centres d'observation. Cette loi autonomise le droit pénal de l'enfance et affirme le principe de la rééducation par opposition au système répressif. Le 26 août 1942, une loi charge le gouvernement d'assurer la coordination des administrations concernées par la politique de l'enfance. Le 25 juillet 1943, c'est la création d'un Conseil technique de l'enfance déficiente et en danger moral. Il est composé de 24 membres dont 13 médecins. Il adopte la notion d'enfance inadaptée. Sa mission consiste à : « établir le statut de l'enfance déficiente et en danger moral et fournir dans toutes les circonstances où l'enfant a besoin d'être assisté, les techniques et les méthodes qui permettent d'assurer son dépistage, son observation et son reclassement dans la vie sociale »¹⁵⁵. C'est au cours de cette même année 1943, que sont créées, sur l'initiative du gouvernement Laval, les 10 premières Associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARSEA). Le rôle de Jean Chazal de Mauriac, procureur auprès du docteur Grasset, secrétaire d'État à la famille et à la santé, sera central. L'enjeu de cette politique, c'est l'élaboration d'une doctrine construite sur une éducation adaptée à chaque catégorie d'enfants. Il s'agit de : « Fonder non plus le triage grossier des moralistes ou des criminologistes, mais bien l'observation fine et surtout la classification, comme organisateur de l'éducation adaptée, c'est à dire la rééducation et les équipements nécessaires. Il y a là un dépassement de la nécessité humanitaire[...] pour une pratique qui en appelle globalement à la technicité et dont la seule légitimité se fondera dans la technicité elle-même. De la générosité tutélaire se dégage lentement une rationalisation des prises en

¹⁵⁴ Michel Chauvière, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Economie et Humanisme, Les éditions ouvrières, Paris, 1980, p 18.

¹⁵⁵ *ibid.*, p 73.

charge. A la coordination souhaitable s'oppose la coordination indispensable »¹⁵⁶. Nous avons là, un exemple, une traduction concrète de ces « jeunes cyclistes » qu'évoque Jean Pierre Azéma : « Hauts fonctionnaires ou cadres dynamiques du secteur privé qui avaient pantouflé, issus des mêmes grandes écoles et des mêmes grands corps[...] ils avaient conclu à la nécessité impérieuse de secouer l'archaïsme des structures économiques et politiques de la France[...]. Les difficultés de la conjoncture, donneront leur chance à ces jeunes cyclistes, qui prirent ponctuellement la relève des vieux romains doctrinaires, et firent de Vichy une manière de relais entre l'immédiat avant guerre et les années cinquante »¹⁵⁷.

Ainsi, c'est le Vichy de Pierre Laval, qui veut une France « urbaine, efficace, planifiée, impersonnelle » selon les mots de Robert Paxton, qui va mettre en place une politique pour l'enfance déficiente et en danger moral. Avec la création des ARSEA, ce qui était en jeu, rappelle Chazal de Mauriac : « c'était aussi de réaliser un dialogue entre le privé et le public. Et pour cela changer d'abord l'état d'esprit du privé, mettre plus de technicité, former des éducateurs, organiser des stages pour les médecins, une foule de chose »¹⁵⁸. Ce dernier s'exprimant à Lille, le 1 décembre 1943, déclarait : « Je voudrais qu'au bénéfice d'un texte administratif, les associations régionales deviennent de véritables établissements publics, ayant une large personnalité civile, une large autorité, pouvant obtenir l'argent des collectivités publiques[...]. En définitive, nous essaierons de faire en droit, ce que nous faisons actuellement en fait »¹⁵⁹. On assiste à une mutation « défamilialisante » de la politique conduite, dans le cadre de laquelle, va se jouer « la légitimité d'un nouveau pouvoir psychiatrique d'expertise et de décision »¹⁶⁰. Désormais, on classifie et on catégorise. Dans ce contexte, les écoles d'éducateurs sont créées à Toulouse, Lyon, Montesson et Montpellier entre 1942 et 1944. Ces écoles travaillent en relation directe avec les centres d'observation. La spécialisation, la professionnalisation, la division du travail s'imposent. « Dès 1942-1943, l'éducateur reçoit pour mission d'être un technicien, sous le double parrainage du juge pour enfant et du médecin neuropsychiatre spécialisé, dont il est littéralement le subalterne. On peut dégager de la tradition purement éducative ou pédagogique, scout ou pastorale, l'éducateur d'observation »¹⁶¹. c'est le modèle technicien qui s'impose finalement, intégrant la dimension de l'expertise dans la prise en charge. « Le secteur enfance inadaptée, ne naît pas

¹⁵⁶ Michel Chauvière, op. cit., p 53.

¹⁵⁷ Jean Pierre Azéma, *De Munich à la Libération, Le seuil*, Point Histoire, Paris, 1979, pp 87 et 88, et Robert O. Paxton, *La France de Vichy, Le seuil*, Point Histoire, Paris, 1972, p 247.

¹⁵⁸ Michel Chauvière, op. cit., p 58.

¹⁵⁹ Michel Chauvière, op. cit., p 58.

¹⁶⁰ *ibid.*, p 76.

¹⁶¹ *ibid.*, p 114.

de scouts désœuvrés et désirant servir, mais bien de la nécessité d'institutionnaliser l'observation et la rééducation de l'enfance »¹⁶².

Le gouvernement de Vichy a organisé ce secteur de l'assistance, dans le cadre d'une modernisation générale, et cela sur la base d'un statut semi-public permettant la collaboration entre les secteurs privé et public.

3.4.4- La nouvelle donne des années de reconstruction

Après la Libération, le projet des ARSEA est maintenu. Sur le plan politique, les pouvoirs de coordination du secteur, sont confiés au ministre de la santé. Ce sont les décrets du 26 décembre 1944 et du 24 décembre 1945 qui précisent les attributions de ce ministère chargé de coordonner l'activité des administrations publiques et des œuvres privées, assurant la protection des mineurs en danger moral, déficients ou délinquants et victimes de la guerre. Une circulaire du 1 octobre 1945 (François Billoux est ministre de la santé), précise le rôle de coordination régionale qu'assurent les ARSEA. Relancées à la Libération, elles seront au nombre de 17 en 1947. Le ministre est très explicite, dans une circulaire adressée à ses fonctionnaires : « Membres de droit, vous ne devez pas vous borner à une représentation officielle. Vous devez vous efforcer au contraire, en collaboration, d'y prendre une position en rapport avec le rôle central de mon ministère[...] et préparer pour l'avenir la prise en charge complète de l'équipement régional par un service public homogène »¹⁶³. Ainsi, à ce moment là, le secteur de l'enfance inadaptée bénéficie d'une organisation, d'une doctrine et d'une tutelle. La sécurité sociale s'installe dans le paysage français. Le gouvernement de tripartisme vise ce qu'il faut bien appeler alors une « nationalisation » du secteur, « afin de le sortir du paternalisme philanthropique » dit explicitement Georges Marrane ministre communiste en 1947.

La coordination régionale et départementale sera assurée par les ARSEA. Elles se voient confier trois missions : la coordination de l'action conduite sur le terrain, l'aide technique aux œuvres privées, la réalisation et la gestion de certains organismes (Centres d'observation, internat de rééducation, home de semi-liberté, écoles d'éducateurs). Les ministères concernés ont de droit des représentants dans les conseils d'administration des associations régionales (justice, santé, éducation nationale).

¹⁶² *ibid.*, p 123.

¹⁶³ Michel Chauvière, *op. cit.*, p 158.

3.4.5- L'Uniopss et l'organisation du secteur de l'Enfance Inadaptée

Monsieur Granjon, chargé du bureau des institutions privées de la direction de l'Éducation surveillée, intervient devant les œuvres membres du Secrétariat national des œuvres catholiques sanitaires et sociales. L'intégralité de son discours est publiée dans la revue de l'Uniopss, *Union Sociale*. Il dresse un panorama des grands courants organisateurs du secteur de l'enfance. Il y a pour lui deux courants, l'un ancien représenté par l'Union des sociétés de patronage et : « En face, un courant nouveau, celui de l'Union nationale des associations régionales, qui groupe depuis deux ans les associations régionales. Ces associations ont été créées après 1942 et comprennent dans leurs conseils d'administrations, les fonctionnaires départementaux les plus marquants, ayant acceptés d'en faire partie. En ce qui vous concerne, groupées au Secrétariat national des œuvres catholiques sanitaires et sociales, dont vous connaissez mieux que moi la date de fondation, vous avez pourtant à vous poser comme toutes les œuvres la question de votre affiliation éventuelle à d'autres associations »¹⁶⁴.

Ainsi présente-t-il l'UNAR, comme fédérateur des œuvres. En fait son approche est quelque peu tronquée. Le paysage est en effet plus complexe. L'UNAR, a été créée lors du congrès de Montpellier qui se déroule du 27 février au 1 mars 1948, avec le soutien de Germaine Poinso Chapuis, ministre MRP à ce moment là. Au cours de cette même année 1948, a été créé l'UNEJ. Celle-ci a été fondée sous le haut patronage de personnalités, parmi lesquelles on note : Charles Blondel, Charles Flory président des semaines sociales, le docteur Monsaingeon fondateur de l'UNAF, Jean Chazal et les représentants des trois grandes confessions religieuses, le cardinal Suhard, le pasteur Marc Bægner et le grand rabbin Isaïe Schwartz. L'UNEJ reçoit un soutien officiel de l'Uniopss, qui publie au sein de sa revue les premiers bulletins de celle-ci¹⁶⁵. L'objectif de l'UNEJ est le suivant : « La famille est la communauté naturelle à laquelle l'enfant appartient dès sa naissance. Les parents ont la charge maternelle et morale de son être. Servir la famille c'est donc servir l'enfant. Nous savons qu'il existe des associations et mouvements familiaux dont le but est de servir la cause familiale, donc celle de l'enfance et de la jeunesse. Mais dans le cercle familial, il importe que la personnalité de l'enfant et de l'adolescent soit sauvegardée et développée. Servir la famille ne suffit pas, il faut servir l'enfant pour lui-même »¹⁶⁶. Il existe un troisième regroupement : l'ANCE (Association nationale des communautés d'enfants), créée le 17 janvier 1949. Elle regroupait au départ des établissements accueillant des enfants. Par ailleurs elle était liée aux

¹⁶⁴ US, n° 15, novembre-décembre 1950, p 13.

¹⁶⁵ US, n° 16, janvier-février 1951, et n° 17 mars-avril 1951.

¹⁶⁶ US, n° 16, janvier-février 1951, p 13.

milieux laïques. L'initiateur en est l'inspecteur général Louis François, secrétaire général de la commission française de l'UNESCO. Il est investi aux éclaireurs de France, dans le mouvement des Républiques d'enfants ; il est partisan de l'Éducation nouvelle.

Et l'Uniopss, est inscrite dans ce paysage depuis août 1947. Faut-il parler de forces en présence ? inscrire ces différentes institutions dans un contexte marqué par une volonté du MRP, de créer au sein du ministère de la santé une vaste direction de l'enfance, ce qui permettrait de contrebalancer la domination socialiste sur l'éducation nationale ?¹⁶⁷ faut-il analyser la situation dans une logique de concurrence entre l'Uniopss et les ARSEA, avec comme point d'orgue, ce que Michel Chauvière appelle le « verrouillage des années 1947-1948 » ?¹⁶⁸. L'histoire doit faire la lumière sur la stratégie du MRP, qui va apporter sa caution à la création de l'Uniopss, au travers de Robert Prigent, mais aussi favoriser la création de l'UNAR grâce à l'action conduite par Germaine Poinso Chapuis. Il y a concurrence entre les deux ensembles, mais celle-ci ne concerne pas la politique à conduire dans le secteur de l'enfance inadaptée. Il y a tension entre les ARSEA et l'Uniopss. Le problème est évoqué à plusieurs reprises dans la revue *Union sociale*. Lors de l'assemblée générale de l'Uniopss, du 19 janvier 1950, Jean Renaudin, dans son rapport, fait le point sur les relations entre les deux organisations : « Nous avons eu plus récemment à préciser nos positions vis à vis des organismes national et régionaux, de sauvegarde de l'Enfance. Nous voudrions que, loin de nous heurter ou de nous nuire, nos travaux se complètent, nos actions se soutiennent et que nos buts communs soient atteints. »¹⁶⁹. Il analyse alors les différents points qui font alors problème. Il réaffirme la liberté des œuvres d'adhérer aux unions comme elles le souhaitent. L'Uniopss refuse et dénonce comme illégal le fait d'obliger les œuvres à adhérer aux ARSEA pour recevoir des subventions. Il réaffirme le droit des Uriopss et Udopss d'aider les œuvres de ce secteur à constituer leur dossier et à défendre ou représenter celles-ci auprès des organismes intéressés. Après cette mise au point il conclut : « Enfin, les occasions de liaisons entre nos organismes régionaux et ceux de la sauvegarde seront recherchées selon des formes souples qui pourront varier d'une région à une autre et qui auront pour but essentiel d'assurer par notre intermédiaire la représentation des intérêts de toutes les Œuvres non adhérentes à la sauvegarde ou de toutes les Œuvres petites ou moyennes non représentées dans les conseils régionaux de la sauvegarde »¹⁷⁰. L'enjeu est donc de pouvoir et en aucun cas de conception des politiques à conduire dans ce secteur des politiques sociales. L'Uniopss n'aura de cesse de

¹⁶⁷ Michel Chauvière, op. cit., note 10, p 224.

¹⁶⁸ *ibid.*, p 207 à 247.

¹⁶⁹ US, n°11, janvier-fevrier 1950, p 16.

¹⁷⁰ *Ibid.*

prôner l'union. A son premier congrès, elle réaffirme : « en vue de faciliter ce travail, de l'encourager et de lui donner sa pleine efficacité, il semble nécessaire que s'établissent sur ce point des contacts entre nos Unions d'œuvres privées, la Sauvegarde et les Associations familiales qui paraissent qualifiées dans ce domaine »¹⁷¹. Le revue *Union Sociale* annonce régulièrement les congrès de l'UNAR : « Comme chaque année, l'Union nationale des ARSEA, se propose de réunir les personnalités compétentes et en général, tous ceux qui s'intéressent à la rééducation des enfants inadaptés »¹⁷². Le troisième congrès qui se tient à Marseille en octobre 1951 est évoqué ; on cite régulièrement la revue *Sauvegarde de l'enfance*, qui est la revue de l'UNAR. Le congrès de Dijon d'octobre 1952, fait l'objet d'un développement de 3 pages et présente les conclusions de celui-ci. Compte rendu positif et neutre en même temps, sans aucune phrase de commentaire qui indiquerait une certaine prise de distance. L'Uniopss reprend à son compte le point de vue de l'UNAR sur plusieurs points. Cet article est introduit par ces mots : « On peut dire que tous ceux qui à un titre quelconque, ont un rôle important à jouer dans le secteur de l'enfance inadaptée se sont retrouvés à Dijon, à de rares exceptions près ; travaux remarquables autour du thème, l'équipement pour la Sauvegarde de l'enfance en fonction des besoins de l'enfant ; travaux qui auront un prolongement pratique, nous l'espérons, l'an prochain »¹⁷³. Jean Renaudin l'a dit et écrit : « nous voudrions que loin de nous heurter ou de nous nuire, nos travaux se complètent, nos actions se soutiennent et que nos buts communs soient atteints ». La différence est sur la méthode et l'organisation des œuvres. Mais le directeur de l'Uniopss reste très ferme sur les principes. L'article qu'il signe dans *Union Sociale* de mars-avril 1953 : Le suicide est-il nécessaire ? vise directement les ARSEA et leur caractère semi-public :

« Certains, recherchant pour des temps nouveaux une formule nouvelle, ont pensé préconiser une forme d'Association originale dite par euphémisme privée ou parfois semi-publique, et dans le conseil d'administration de laquelle entrent un nombre important de membres de droit imposés par les Pouvoirs publics et représentant ceux-ci dans les conseils avec pouvoir de décision. En réalité cette formule dépasse le plan de la coopération du privé et du public pour aboutir à une gestion en commun de l'un et de l'autre. [...] Nous nous trouvons là en pleine confusion ! La formule des temps nouveaux est-elle la confusion ? Nous ne le pensons pas ! Ce mélange de responsabilités, ces formules qui imposent ce que la loi n'autorise pas d'imposer, ce fait

¹⁷¹ US, n° 18, mai-juin-juillet 1951, p 13.

¹⁷² US, n° 14, août-septembre-octobre 1950, p 15.

¹⁷³ US, n°25, novembre-décembre 1952, p 45.

du prince qui parfois contraint les Œuvres à accepter des formules irrationnelles pour qu'elles obtiennent le bénéfice de quelques subventions, s'apparentent à la confusion et, ce qui est plus grave à la carte forcée. On ne va pas plus vite et plus inéluctablement au monopole d'État et à la dictature de celui-ci. [...] Nous devrions avoir assez de sagesse pour rechercher dans le bon sens et la bonne volonté réciproque ce qui unit sans absorber, ce qui engendre l'action et la vie plutôt que ce qui la sclérose. Finalement l'ensemble de l'action sociale du pays risque d'être terriblement amoindrie par ce mariage de la carpe et du lapin. Certains nous objecteront que les œuvres privées elles-mêmes ont tendance à se précipiter vers de telles formules d'Associations dites en jargon moderne semi-publiques. C'est ici que nous parlons de suicide. [...] Il nous semble, après bien des réflexions et des travaux, après tant de contacts pris depuis des années, que la solution ne soit point dans l'abandon des prérogatives, pas plus que dans le fonctionnarisme, si tentant qu'il soit en apparence. Le lien indispensable du public et du privé n'aura aucune valeur pour le Pays, ni pour l'action sociale, s'il fait disparaître le privé au profit du public par une cogestion d'abord et par une éviction absolument certaine, ensuite »¹⁷⁴.

Les mots sont durs, mais à la hauteur des enjeux du moment. Cette question essentielle des rapports entre les œuvres et les pouvoirs publics est une question clé pour l'Uniopss. Monsieur Granjon, dont nous évoquons l'intervention, parle de cette question à son tour : « C'est que les associations privées gèrent, en quelque sorte un service public. Non seulement on n'a pas nationalisé les œuvres, mais encore on leur a confié une part importante de l'autorité publique. [...] Les institutions ont été mises en mesure de collaborer avec les institutions d'État. Dans un sens très large, elles font partie intégrante d'un service public, qui leur dispense, avec la cohésion nécessaire, le soutien désirable et leur assure [...], un contrôle compréhensif »¹⁷⁵. C'est un représentant du ministère qui s'exprime. Tout est dans la nuance.

La question de l'UNEJ et de l'ANCE est posée par Michel Chauvière en termes d'opposition, à la lumière d'un des enjeux politiques de la période, l'affrontement entre cléricaux et anti-cléricaux. En effet du décret Poinso Chapuis du 23 mai 1948 aux lois Marie et Barangé d'août-septembre 1951, la question scolaire a séparé la SFIO laïque du MRP

¹⁷⁴ US, n° 27, mars-avril 1953, pp 7 à 9.

¹⁷⁵ Ibid.

clérical. « La troisième force est atteinte au cœur »¹⁷⁶. Michel Chauvière fait de la création de l'ANCE le contre feu laïc à la création de l'UNEJ, soutenu par l'Uniopss.

Ainsi, dans ce contexte, marqué certes, par des enjeux politiques, l'Uniopss fait des choix de fond, pour elle, l'essentiel est ailleurs, dans la permanence d'un certain nombre de principes, parmi lesquels la liberté des œuvres, et leur indépendance.

3.5- De l'Enfance malheureuse et moralement abandonnée à l'Enfance Inadaptée, la pensée des fondateurs de l'Uniopss

Dans les années de fondation, l'Uniopss exprime une position claire, en matière de politique sociale, sur le plan des principes. Nous faisons ici référence au rapport de Jean Renaudin directeur de l'Uniopss, à l'Assemblée générale plénière le 16 décembre 1948. Dans ce rapport, il développe la thèse suivante : la politique sociale et les orientations sont du ressort de l'État, l'œuvre sociale est affaire d'application et de réalisation, elle est du ressort des institutions sanitaires et sociales, les œuvres privées¹⁷⁷. L'Uniopss n'entend pas développer sa propre politique sociale mais appliquer les orientations proposées par l'État :

« On a confondu la politique générale sociale et l'œuvre sociale. La politique sociale est à résoudre suivant l'orientation donnée par l'État ; l'œuvre sociale est affaire d'application, de réalisations. elle est à poursuivre avec le concours et l'assentiment de l'État, mais grâce à la contribution de la société entière, grâce à l'effort de toutes les œuvres existantes. L'État prend en main l'orientation de la politique générale sociale [...] les institutions sanitaires et sociales prenant pour leur part en charge l'œuvre sociale [...] Notre souhait est que l'État orientant la politique générale sociale du pays, ne fasse point appel dans les réalisations à des services publics chaque jour plus nombreux, mais qu'il laisse l'œuvre sociale à ceux qui pendant des générations, ont été des promoteurs de progrès social, des innovateurs hardis, les héros courageux, tenaces et obscurs de l'impérissable charité française. »¹⁷⁸.

Elle est ainsi perçue, puisque au IV^{ème} congrès de l'Uniopss, qui se déroule à Marseille, du 17 au 19 juin 1954 la question est indirectement évoquée. Le R.P. Fillatre, Secrétaire général

¹⁷⁶ Jean Pierre Rioux, La France de la Quatrième République. I L'ardeur et la nécessité, 1944-1951, Le seuil, Point Histoire, 1980, p 233.

¹⁷⁷ US, n° 5, novembre-décembre 1948, p X du supplément.

¹⁷⁸ US, n° 5, novembre-décembre 1948, p XI du supplément.

de l'Association de la Providence du Prado de Lyon présente le rapport d'introduction aux travaux de la Commission de la protection de l'adolescence. Il dit ceci :

« Je voudrais essayer, au cours de ce rapport, de vous donner une vue aussi large que possible des problèmes qui seront étudiés par les trois premières sous-commissions et de vous montrer comment ils s'insèrent dans une politique générale que l'Uniopss poursuit depuis plusieurs années et pour laquelle elle a déjà obtenu satisfaction sur plusieurs points.

On a parfois reproché à l'Uniopss, un certain manque de technicité dans l'étude des problèmes qu'elle aborde. La critique est peut-être fondée. Mais, si nous ne nions pas la valeur de la technique, nous disons bien qu'elle n'est pas tout. L'Uniopss groupe avant tout des praticiens, qui sont chaque jour au cœur même des problèmes et qui cherchent des solutions pratiques. Telle œuvre, enfermée dans sa petite sphère, ne verra peut-être pas tous les problèmes, ne trouvera peut-être pas les solutions les meilleures. C'est pourquoi la Fédération qui groupe ces œuvres et les anime doit leur permettre d'exprimer librement leurs difficultés et de chercher ensemble les solutions rendant leur action plus efficace. [...] De notre mise en commun doit sortir un enrichissement. Nous compenserons notre manque

de technicité par une collaboration très franche et fraternelle. Ce sont là des principes qui en valent bien d'autres et qui finalement portent quelquefois une efficacité plus grande. » ¹⁷⁹.

La réponse de l'Uniopss se situe sur un autre terrain. Le manque de technicité qu'évoque le R.P. Fillatre fait référence aux pratiques de prise en charge dans le cadre de la politique de l'Enfance Inadaptée. Cela suggère que l'Uniopss n'a pas de point de vue particulier sur les techniques de prise en charge. Il est donc nécessaire de s'intéresser à cet aspect du discours des fondateurs. En un mot, que dit l'Uniopss sur la politique en faveur de l'Enfance Inadaptée ? Il n'y a pas de doctrine énoncée, mais un ensemble de points, de problèmes et d'enjeux qui reviennent avec insistance dans la revue *Union Sociale*. : la spécialisation, la professionnalisation, la prévention, l'importance de la famille pour l'essentiel.

3.5.1- La spécialisation nécessaire

¹⁷⁹ US, n° 33, mai-juin-juillet 1954, p 33.

les œuvres adhérentes à l'Uniopss, s'interrogent sur le concept d'Enfance Inadaptée : « De nombreuses œuvres privées nous demandent bien souvent quelles catégories d'enfants sont visées par ce terme très général : enfance inadaptée »¹⁸⁰. L'Uniopss, rappelle la circulaire du 15 septembre 1949 qui invite et encourage la spécialisation des établissements en rappelant que l'aise et l'appui de l'administration iront aux œuvres et établissements « qui s'orienteront énergiquement vers une organisation technique et des méthodes ré éducatives modernes ». Le commentaire de l'Uniopss est bienveillant. Elle aussi encourage les œuvres à se spécialiser. Manifestement la spécialisation fait problème et il y a des réticences parmi les œuvres. Ceci explique la nécessité pour la revue de revenir à plusieurs reprises sur cette question :

« Certaines incompréhensions semblant s'être manifestées quant à la position de l'Uniopss en matière de spécialisation des Maisons d'Enfants, nous tenons à préciser notre pensée. Dans la plupart de nos départements les Maisons d'Enfants reçoivent des enfants de toutes catégories. Le mélange des enfants du point de vue de leurs aptitudes ou de leurs inaptitudes physiques, intellectuelles ou caractérielles, est quelquefois tel qu'il est impossible d'appliquer des méthodes psychopédagogiques utiles et par conséquent de faire

pour chacun des enfants un travail de valeur. Il y a d'autre part, certaines catégories d'enfants qui ne trouvent aucun établissement apte à les recevoir. Ceci est particulièrement vrai pour les garçons. Un effort considérable doit donc être fait par les Maisons d'Enfants afin d'arriver à s'occuper, comme il convient, des enfants qui leur sont confiés. Le but en toutes circonstances est l'enfant, son équilibre et la préparation de son avenir. Nous restons donc sur ce point tout à fait fermes et pensons que les besoins réels des enfants doivent être l'unique préoccupation. Ils ne seront satisfaits que par la préparation d'un personnel qualifié et par la mise au point des installations des divers établissements. »¹⁸¹.

Cependant l'Uniopss à une approche pragmatique de cette spécialisation nécessaire quand elle propose aux œuvres la mise en place de sections spécialisées au sein des Maisons d'Enfants. Mais le propos de l'Uniopss est ferme. Les Maisons d'Enfants ont un effort à réaliser pour s'adapter : « Les Maisons d'Enfants ont donc un effort à réaliser, effort de première importance pour correspondre à cette forme de spécialisation et pour jouer un rôle utile dans l'action menée en faveur de l'enfance dans notre pays. Se dérober à un tel devoir équivaudrait à renoncer à un travail utile ». L'Uniopss revient une nouvelle fois sur le sujet et

¹⁸⁰ US, n° 10, novembre-décembre 1949, p 11.

¹⁸¹ US, n° 20, novembre(décembre 1951, p 28.

publie intégralement la circulaire du 15 septembre 1949 dans Union Sociale de janvier-février 1952 (numéro 21) afin de répondre aux œuvres qui désirent se spécialiser.

3.5.2- La modernisation des établissements

C'est une préoccupation permanente de l'Uniopss. Elle est fondatrice de l'Union. Et ce thème revient lui aussi régulièrement. La revue informe ses lecteurs des plans d'équipements lancés par le gouvernement : présentation du plan d'équipement hospitalier¹⁸² ; plans quinquennaux du Ministère de la santé Publique et de la Population notamment : « Nous avons déjà alerté les œuvres privées sur l'intérêt qu'il y a pour elles à essayer de participer par leur équipement et leur construction à l'équipement du pays [...] Les œuvres trouveront auprès de nos Délégations régionales et de notre Siège national, toutes les indications concernant la mise au point de cessants, en ce qui concerne les Établissements privés »¹⁸³. Monsieur Granjon, dans son rapport présenté aux journées nationales d'études des Congrégations d'action hospitalière et sociale, organisées par le Secrétariat catholique des Œuvres Sanitaires et sociales confirme ce souci : « Vos sessions d'information, tenues régulièrement sont une preuve nouvelle de la vitalité des institutions privées et de leur désir perpétuel de se renouveler et de s'adapter aux besoins de la période que nous traversons »¹⁸⁴.

3.5.3- La professionnalisation

C'est un des thèmes récurrents des Congrès de l'Uniopss : « Les œuvres poursuivront leur effort quant à la formation du personnel, qui sera assumée soit par des sessions intensives, notamment pour le personnel déjà en activité, soit par le passage dans les écoles de cadres. Ce perfectionnement du personnel confirmera la valeur de la profession qui doit être reconnue rapidement par le statut d'éducateur »¹⁸⁵ affirme la Commission de l'Enfance Inadaptée au Congrès de Lyon en 1951. Au Congrès de Lille en juin 1952, la Commission revient sur le sujet : « La Commission estime que l'absence d'un statut des éducateurs se fait sentir de façon de plus en plus grave. L'Uniopss tient à appuyer tout spécialement les démarches faites en ce sens, par les diverses associations d'éducateurs auprès du Comité interministériel. La reconnaissance de ce statut comporte inévitablement l'agrément des écoles de cadres

¹⁸² US, n°19, septembre-octobre 1951, p 45.

¹⁸³ US, n°20, novembre-décembre 1951, pp 41 à 43.

¹⁸⁴ US, n° 15, novembre-décembre 1950, p 12.

¹⁸⁵ US, n° 18, mai-juin-juillet 1951, p 13.

chargées de la formation du personnel spécialisé et la reconnaissance officielle du diplôme »¹⁸⁶. Au troisième Congrès, qui se tient à Paris en juin 1953, une Commission est chargée spécialement de l'étude des questions relatives à la formation des cadres. Au Congrès de Marseille en juin 1954, dans son rapport introductif, le R.P. Fillatre évoque le diplôme d'éducateur : « Avant de conclure ce rapport, je tiens à signaler une fois encore l'importance que les œuvres privées attachent à la création d'un diplôme d'État pour les éducateurs s'occupant de jeunes inadaptés[...] l'éducateur spécialisé étant un éducateur professionnel, qui possède une formation spéciale le qualifiant pour compléter le rôle de la famille et au besoin la suppléer dans l'éducation de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée... »¹⁸⁷. Ce souci de la professionnalisation participe pour l'Uniopss de ce qui est un des enjeux de principe : « la recherche des perfectionnements matériels et techniques »¹⁸⁸. La formation des cadres, les diplômes participent de cette volonté générale d'adaptation que l'Uniopss appelle de ses vœux : « Des améliorations restent à réaliser et le problème technique porte sur l'amélioration du personnel, des méthodes et des locaux »¹⁸⁹. Monsieur L. Granjon aborde lui aussi cette question en s'adressant aux Congrégations religieuses :

« La qualité du personnel nous la connaissons. On doit s'incliner devant l'esprit d'abnégation dont ont longtemps fait preuve, sans soutien, des hommes et des femmes, des religieux et des laïques. Ils ont choisi un apostolat, une tâche dont on parle souvent avec injustice, sans avenir assuré, qui engage tout entier celui qui, s'y donne, le fatigue et l'épuise. Toutes ces qualités ne suffisent pourtant pas, c'est maintenant avéré. L'Association nationale des Éducateurs de jeunes inadaptés, les stages de Montesson, de l'Institut pédotechnique de Toulouse, des instituts de Montpellier et de Lyon, vos sessions d'information et l'enseignement prodigué par l'Institut catholique, les stages de l'Éducation surveillée, où les représentants des œuvres privées sont souvent conviés, sur les mêmes bancs que les éducateurs des établissements d'État, démontrent que de tous côtés on sait maintenant qu'une formation du personnel est indispensable. Pour parler de vos maisons, il est permis de penser que vous devez veiller à utiliser des cadres jeunes, imbus d'idées modernes sur la rééducation, que vos éducatrices doivent avoir, outre leur expérience naturelle, des diplômes. Dans toute la mesure où les règlements le

¹⁸⁶ US, n° 23, mai-juin-juillet 1952, p 18.

¹⁸⁷ US, n°33, mai-juin-juillet 1954, pp 40-41.

¹⁸⁸ US ; n° 7, mars-avril 1949, pp 13-14.

¹⁸⁹ US, n° 15, novembre(décembre 1950, pp 12 à 15.

permettent, la formation du personnel religieux doit être poursuivie avec énergie. Et puis, il faut, je crois, admettre le principe d'une certaine laïcisation de vos institutions. Ce mot ne vous effraye pas. Vous avez déjà fait appel aux laïques[...]vous collaborez avec l'enseignement technique. Mais certains établissements, qui en auraient le plus besoin, restent encore fermés à ses contacts »¹⁹⁰.

Dans un article balayant l'ensemble de la problématique de la sauvegarde de l'enfance, Henri Joubrel des Éclaireurs de France évoque lui aussi cette question de la professionnalisation : « La quasi-totalité des établissements féminins, en effet, est composée de communauté du type Bon Pasteur ou Refuges. Les sœurs qui se dévouent au reclassement social des mineures perverties, si elles connaissent bien le côté spirituel de leur rôle, dans leur ensemble, ont besoin d'être informées de son aspect technique. Sous peine de s'enfermer dans des échecs, elles ne peuvent plus ignorer le grand courant pédagogique, médical psychologique moderne »¹⁹¹. Il fait allusion à l'instigation du Secrétariat Catholique des œuvres charitables. de santé en matière de formation à l'intention des Mères Supérieures. : « peu à peu les antiques cloîtres laissent pénétrer un air nouveau ». Dans ce même article Henri Joubrel évoque précisément la création de l'ANEJI :

« Une Association nationale des Éducateurs de Jeunes Inadaptés s'est constituée. En accord avec les Pouvoirs publics, elle se préoccupe notamment de faire adopter par les Ministères intéressés (Justice, santé, Éducation Nationale) un statut de la profession des premiers objectifs à atteindre est que les Écoles de cadres qui fonctionnent actuellement à Montesson (Seine et Oise) à Montpellier, Lyon, Toulouse-, sous la direction des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance- et à l'Institut Catholique de Paris puissent délivrer un diplôme d'État ouvrant les portes à d'autres situations [...] Il ne faut rien négliger pour se conserver un personnel d'élite »¹⁹².

L'Uniopss apporte donc un soutien sans faille à l'action conduite et dont l'aboutissement serait le diplôme et le statut de la profession. La aussi à plusieurs reprises, dans la revue *Union Sociale*, sont évoqués l'ANEJI et le Congrès international d'éducateurs de jeunes inadaptés qui se déroule aux Pays-Bas en septembre 1952 (AIEJI.)¹⁹³. Cette professionnalisation encouragée et souhaitée est pour l'Uniopss le gage d'un « véritable fraternalisme qui a succédé au paternalisme des orphelinats charitables, aux méthodes

¹⁹⁰ US, n° 15, novembre-décembre 1950, pp 12 à 15.

¹⁹¹ US, n° 9, septembre-octobre 1949, p 4.

¹⁹² US, *ibid.*, p 5.

¹⁹³ US, n° 25, novembre-décembre 1952, p 44.

pénitenciaire de jadis »¹⁹⁴. Pour l'Uniopss, la rééducation est fonction de la valeur de ses cadres, elle participe de ce souci permanent d'efficacité sociale que recherche l'Union.

3.5.4- La prévention

Il s'agit d'un thème novateur au lendemain de la guerre, dans le secteur de l'Enfance Inadaptée. Il est issu en droite ligne de l'ordonnance du 2 février 1945. L'Uniopss investit celui-ci de manière claire et ferme. La revue *Union Sociale* y consacre un éditorial, ce qui est rare. Il est signé par Marcel Seydoux administrateur de l'Uniopss et intitulé : « Les sources du malheur »¹⁹⁵. Pour lui, il est nécessaire de « rechercher les causes des maux qui accablent notre société ». Cet éditorial est un éloge de la prévention, un des deux axes, une des deux dimensions nécessaires de l'action sanitaire et sociale : « On s'est insuffisamment préoccupé de chercher les causes des malheurs nouveaux et de lutter efficacement contre eux »¹⁹⁶. Ce texte renvoie à un article dans le même numéro, consacré à la « Prévention sociale »¹⁹⁷. Cet article non signé, exprime nécessairement le point de vue de l'Uniopss. « Il faut penser une forme

nouvelle de l'assistance aux jeunes inadaptés : la prévention sociale [...] travail de pionnier de défricheurs [...] il serait bon que les essais tentés puissent servir de point de départ à une expérience plus vaste ». Cette réflexion sur la prévention permet à l'auteur de critiquer « les serres chaudes » en parlant des centres de rééducation « dans lesquelles demeure en permanence posé le redoutable problème de la sortie du jeune ». Dans l'esprit de l'Uniopss, la réflexion autour de la prévention permet une inflexion du regard porté sur l'institution. Ce qui permet de faire le lien avec la grande préoccupation de l'Uniopss : « Il semble qu'une question cependant demeure posée : peut-on faire de la prévention chez les jeunes inadaptés sans les séparer du milieu familial ? je pense que oui en ce qui me concerne et je voudrais livrer quelques idées sur une action possible en ce sens »¹⁹⁸. Henri Joubrel dans un article déjà cité va au-delà dans une approche plus globale : « Il ne suffit pas d'éponger l'eau. Il faut essayer de fermer le robinet. Et alors le problème n'est pas seulement moral et technique : il est économique et social »¹⁹⁹. La prévention nécessite de travailler plus globalement et Joubrel parle de la nécessité de lutter contre l'alcoolisme, les taudis, le paupérisme, la tuberculose, les maladies vénériennes, de développer en amont une politique sportive et culturelle. : « Un

¹⁹⁴ US, n° 9, p5.

¹⁹⁵ US, n°5, novembre-décembre 1948, p1.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ US, n°5, novembre-décembre 1948, p 1.

¹⁹⁹ US, n° 9, p6.

gouvernement doit savoir qu'il coûte moins cher de prévenir les comportements dangereux que d'entretenir ensuite, à grand frais, des caisses de chômage, un grand nombre de policiers et de magistrats »²⁰⁰.

La prévention comme politique essentielle du secteur de l'Enfance Inadaptée permet par ailleurs à l'Uniopss d'apporter la aussi une inflexion à la question de la professionnalisation. La prévention permet à l'Uniopss de construire une réflexion sur les alternatives à l'institution mais aussi de mettre à distance le professionnel classique. La revue présente les professionnels de la prévention : « Une équipe de prévention sociale est composée de plusieurs éducateurs ou éducatrices, dont le nombre est variable selon la population infantile du quartier considéré. Il s'agit de travailleurs sociaux particuliers, devant avoir une connaissance complète du milieu où ils vont avoir à évoluer. Peu importe les diplômes : il leur faut savoir ce qu'ils trouveront derrière les portes qui s'entrouvriront peu à peu, il leur faut l'expérience de la misère humaine. Ils seront choisis de préférence dans les milieux ouvriers »²⁰¹.

3.5.5 -Les œuvres privées au service de la famille

Il est manifeste qu'en matière de politique sociale de la protection de l'enfance, l'Uniopss, sur l'essentiel des questions rejoint les acteurs institutionnels. Elle apporte son soutien aux innovations, aux adaptations nécessaires. Elle donne la parole à tous et dans tous les domaines. Mais il est un invariant dans son discours qui fait repère, un thème de référence : l'importance de la famille. Proche en cela de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) à qui elle donne la parole et dont elle présente régulièrement les points de vue dans *Union Sociale*, l'Uniopss a par ailleurs apporté son soutien à l'Union Nationale pour le bonheur de l'Enfance et de la Jeunesse (voir supra). Deux institutions ancrées dans la défense de la famille, de sa place et de son rôle. Nul doute qu'il s'agit là d'un axe clé de la pensée des fondateurs de l'Uniopss. Jean Renaudin l'affirme au IV^{ème} congrès de l'Uniopss à Marseille : « L'œuvre interviendra en toutes circonstances pour donner cette notion que la famille est la première institution humaine. Elle mettra tout en œuvre aussi pour la préserver, la soutenir et surtout pour la mettre à même de pourvoir à sa propre défense et la rendre capable de prendre ses responsabilités. [...] L'œuvre sait que tout doit être fait pour ressouder le milieu familial

²⁰⁰ US, n° 5, p 3.

²⁰¹ US, n° 9, p 6.

et pour permettre, au plus vite à celui ci d'exercer à nouveau ses devoirs d'éducateur dont nul ne peut répondre à sa place »²⁰².

Sur ce thème essentiel, l'Uniopss fait, pour en parler, un ensemble de choix quant à la méthode. Elle invite à parler des représentants des pouvoirs publics : c'est le cas du Professeur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale au Ministère de la Santé publique et de la Population ; ou encore des membres de grandes institutions de la société civile tel Monsieur Monsaingeon, président d'honneur fondateur de l'UNAF et fondateur de l'UNEJ. S'expriment aussi dans la revue des personnalités, tel que Maître Auboyer-Treuille avocat au Conseil d'État et président de l'Udopss de Seine et Oise. Mais elle présente aussi des réalisations : Les petites familles, le placement à la campagne de jeunes garçons en danger moral, notamment. Par ailleurs elle présente régulièrement dans la revue, les initiatives, les congrès, les réunions, les revues qui couvrent le champ : Conférence internationale de protection de l'enfance de 1952, les Journées d'études de l'UNAF à Paris en juin 1952. Elle cite régulièrement aussi la revue *Sauvegarde* de l'UNAR.

Ainsi l'Uniopss se donne la capacité de permettre l'expression de toutes les sensibilités et nuances du secteur de la protection de l'enfance. C'est une fonction de l'Uniopss que de fédérer tous les acteurs du secteur. La revue *Union Sociale* est l'expression de cette volonté et de cette capacité. L'Enfance Inadaptée est très révélatrice de ce positionnement qui nécessite de travailler sur les dénominateurs communs, sans entrer dans les débats techniques sur les méthodes de prise en charge par exemple. En cela, l'Uniopss est le véritable ministère de la société civile pour l'action sanitaire et sociale.

Éloge de la famille

L'Uniopss encourage les initiatives en tout domaine relevant de la protection de l'enfance. Mais le souci de l'enfant passe avant celui de l'institution. L'Uniopss favorise la diversité des solutions sans jamais cesser de rappeler l'essentiel : la famille. La revue présente des actions de terrain, « l'œuvre des petites familles »²⁰³. Action de prise en charge des enfants malheureux et délaissés et qui se propose de « Faire vivre l'enfant dans un cadre normal où les conditions de vie sont normales aussi et semblables à celles des enfants qui ne sont pas privés de leur famille naturelle [...] chaque maison est dirigée par une personne dont le rôle

²⁰² US, n° 33, mai-juin- juillet 1954, p 18.

²⁰³ US, n° 3, mai-juin-juillet 1948, p 13.

est équivalent à celui d'une maman »²⁰⁴. Il se dégage parfois de ces descriptions un certain parfum de « familialisme ».

Dans le numéro 24 d'*Union Sociale*, un article de la revue *Sauvegarde* (mai-juin 1952) sur le sentiment d'abandon chez l'enfant est cité, ainsi qu'un article qui « préconise, pour les enfants privés de leur famille, une troisième modalité de placement, qui est celle des foyers familiaux, du genre de celui qui a été créé auprès de Strasbourg. De tels foyers familiaux, qui sont en somme des familles artificiellement créées »²⁰⁵. La revue lance un appel « Aux œuvres qui cherchez votre voie, mettez vous au service de la Mère et de l'Enfant »²⁰⁶. Elle présente la création de foyers maternels et de rééducation pour mineures : « Le problème reste ici le même : sauvegarder la cohésion familiale et permettre à la mère de remplir son rôle familial »²⁰⁷. La Commission Orphelinat du premier Congrès de l'Uniopss présente un rapport, lu par Maître Rodet : « Un témoignage constant atteste l'attitude de l'enfant qui venu des pires détresses et des pires déchéances, garde le regret du toit familial et la nostalgie des bras ouverts de ses parents [...] Et c'est en de semblables extrémités qu'on sent à quel point la famille est une chose de la nature dont l'orphelinat ne doit jamais détourner mais qu'il doit au contraire retrouver [...] Il ne suffit d'ailleurs pas de renouer avec la famille naturelle, il faut aussi restituer à l'enfant, à l'intérieur même de la maison d'éducation une atmosphère familiale »²⁰⁸. Et dans le numéro 13 de la revue *Union Sociale* on peut lire un extrait de la revue *Sauvegarde* de novembre 1949 affirmant : « Nous n'oublions pas qu'une famille passable ou douteuse est malgré tout une famille et vaut peut être mieux pour le jeune qu'une bonne nourrice ou un quelconque internat »²⁰⁹.

L'institution « familialisée »

Dans sa réflexion sur les prises en charge, l'institution est nécessaire et présentée comme telle. A l'occasion des journées d'étude organisées à Paris par l'UNAF en juin 1951, sur les problèmes de l'enfant et de la famille on peut lire dans *Union Sociale* : « Ces journées [...] ont cependant permis de dégager l'idée essentielle que la famille est la seule à être en mesure de connaître et d'assurer les besoins de l'enfant. Si celui-ci se trouve privé de famille, les organisations sociales de remplacement se doivent de réaliser autour de lui le climat

²⁰⁴ *ibid.*, p 13.

²⁰⁵ US, n° 24, août-septembre-octobre 1952, p 43.

²⁰⁶ US, n° 19, septembre-octobre 1951, p 6.

²⁰⁷ US, n° 20, novembre-décembre 1951, p 18.

²⁰⁸ US, n° 18, mai-juin-juillet 1951, p 14.

²⁰⁹ US, n° 13, mai-juin-juillet 1950, p 7.

nécessaire afin d'éviter sa détérioration »²¹⁰. On cite le *Courrier du Centre International de l'enfance* (n° de février-mai 1952) : « Le placement familial est plus économique que le placement en institution »²¹¹. Dans le numéro 25 d'*Union Sociale* de novembre –décembre 1952, on présente un compte rendu d'un colloque international sur les maisons et villages d'enfants qui s'est déroulé à Megève du 27 juin au 7 juillet 1951 : « Les œuvres privées sanitaires et sociales ne peuvent que se réjouir de trouver, sous la plume d'un très haut fonctionnaire de la santé publique, résumant l'ensemble des travaux, des considérations qui, sur de nombreux points, recoupent celles de leurs récents congrès »²¹². Il s'agit du Professeur Aujaleu. *Union Sociale* continue : « C'est ainsi que nous souscrivons entièrement au chapitre dans lequel celui-ci étudie le problème de la séparation des enfants avec leur famille : « Le milieu idéal pour l'enfant est le milieu familial ; la maison d'enfant n'est qu'un pis-aller, imposé par les circonstances familiales et sociales ou par la maladie. Par suite, les Maisons d'Enfants, quelles qu'elles soient, doivent s'efforcer de reconstituer autour de l'enfant, un milieu aussi proche que possible du milieu familial. Mieux vaut pour l'enfant un foyer familial imparfait qu'une Maison d'Enfant parfaite, a déclaré un participant au colloque [...] Les raisons n'ont pas manqué pour justifier le caractère irremplaçable du milieu familial et les défauts de la maison d'enfant... »²¹³. La description de la famille par le professeur Aujaleu est idyllique et le texte se termine par ces mots : « Un bon développement physique et un bon équilibre psychique de l'enfant ne sont obtenus que lorsque celui-ci vit dans sa famille ou dans un milieu aussi proche que possible du milieu familial. Choix des placements, caractères des établissements, qualité et formation du personnel, organisation de l'instruction et des loisirs, tout dans les Maisons d'Enfant doit être inspiré de cette notion primordiale ». Reprenant cette approche, *Union Sociale* commente : « Notre Congrès de Lyon avait aussi fait ressortir l'importance qu'attachent de plus en plus les Oeuvres à garder au moyen d'un service social créé en leur sein, le maximum de contacts possibles avec la famille de l'enfant, même si celle-ci est momentanément inapte à remplir son rôle. Il convient en effet, de ne pas considérer l'œuvres comme une fin en soi, mais comme un moyen d'aider l'enfant pendant que la famille traverse une crise morale ou matérielle difficile, et d'aider également la famille à retrouver son équilibre, à repenser à l'enfant et à reconstituer aussitôt que faire se peut, un

²¹⁰ US, n°24, août-septembre-octobre 1952, p 42.

²¹¹ Ibid.

²¹² US, n° 25, novembre-décembre 1952, p 42.

²¹³ Ibid., pp 41 à 44. Cet article de la revue est extrait du *Courrier du Centre international de l'enfance*, d'octobre 1952, dont le professeur Aujaleu est administrateur.

foyer normal pour cet enfant. Toute rupture entre l'œuvre et la famille, aggrave la situation de l'enfant et rend plus difficile à la famille la reprise de son rôle normal ».

Encore une fois, si l'institution est incontournable, alors son modèle d'organisation doit être la famille : « L'enfant privé de famille doit être placé dans un milieu qui se rapproche autant qu'il est possible d'une famille normale »²¹⁴. Le Professeur Aujaleu met l'accent sur les expériences qui abandonnent les grands établissements et fractionnent l'accueil autour d'une mère de famille. *Union Sociale* rappelle en note les reportages et les présentations d'expériences allant dans ce sens quelle a publiée²¹⁵.

La revue évoque les travaux du Conseil général de l'Union Internationale de Protection de l'Enfance tenu à Londres du 6 au 12 juillet 1950 :

« Le sentiment que l'aide à l'enfance ne doit pas se limiter à la seule satisfaction des besoins matériels et physiques et qu'elle doit s'efforcer de créer les conditions psychologiques et morales permettant le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant. Cela conduit à s'opposer à la spécialisation excessive des méthodes d'intervention se limitant à un seul aspect de la personne de l'enfant et créant autour de lui un milieu artificiel mais, au contraire, toutes les fois que cela est possible, à rechercher dans le cadre familial, le milieu naturel de la vie de l'enfant, la solution aux problèmes qui, le concernent »²¹⁶.

La spécialisation que l'Uniopss favorise et encourage, pour une meilleure efficacité sociale, trouve sa limite au regard de la primauté de la famille : toutes les fois que cela est possible rechercher dans le cadre familial la solution au problème de l'enfant.

La famille face à l'État

Le discours des fondateurs de l'Uniopss sur la famille rejoint la « permanence des principes », c'est -à - dire la mise à distance de l'État. L'article du Docteur Monsaingeon : « Les œuvres privées au service de la famille »²¹⁷ que nous avons déjà cité, résume bien l'analyse et le sens global donné à ce combat pour la famille :

« Mais par-dessus tout il est un malaise dont tous ceux qui cherchent à avoir une activité sociale ont eu les échos. C'est la crainte grandissante d'un État tout puissant, trop puissant par qui tout doit passer. Que l'État ait entre les mains tous les moyens de vie, tous les moyens de plaisirs de détente, de loisirs, tous les moyens d'instruction,

²¹⁴ US, n°25, p42.

²¹⁵ Les petites familles dans le numéro 3, Les nids dans le numéro 13 et le foyer familial dans le numéro 24.

²¹⁶ US, n° 14, août-septembre-octobre 1950, p 2.

²¹⁷ US, n° 11, janvier-fevrier 1950, pp 6 à 8.

n'est ce pas la mainmise sur les ressources vitales de l'être humain ? [...] Alors l'homme finit par abdiquer lui-même, il n'est plus qu'un numéro [...] La famille est avide de liberté dans son groupe primordial. Toute cellule a ses mouvements browniens qui paraissent échapper à toutes lois. En fait, des lois internes s'imposent que nous ne connaissons pas. La famille voudrait avoir au moins l'indépendance de ses mouvements browniens tout en s'insérant dans les cadres et les lois qui la soutiennent, la protègent et l'ordonnent, comme il se doit, dans une civilisation respectueuse de l'humain. Elle ne peut et ne veut rester isolée. Elle a besoin d'aide. Elle demande cette aide. Par une contradiction bien humaine, elle ne veut pour ainsi dire pas qu'elle lui soit offerte, ni à plus forte raison qu'elle lui soit imposée. Elle veut la choisir; [...]. Imaginons une civilisation où l'État prend dans sa poigne puissante la pauvre unité humaine, détermine son sort, pourvoit aux besoins de sa triste vie, il n'y a plus place pour ce service de l'âme et du cœur au bénéfice du plus faible, du plus malheureux, du plus sensible. L'homme qui ne peut plus se révolter se dégrade, s'avilit ; les égoïsmes triomphent et la servilité est le seul recours du pauvre être, finalement dépouillé de sa personne. L'aboutissement brutal sera finalement la ruine des civilisations, des philosophies, et des religions, le triomphe de la termitière peut être scientifiquement, mais à coup sur durement, organisée. Servir la personne humaine, la servir dans son cadre naturel où la Famille saine normale et unie à la primauté et la priorité, tel est le motif de votre existence »²¹⁸.

Dans cet article, véritable défense et illustration de la famille, le Docteur Monsaingeon réaffirme la supériorité des œuvres : « Qu'attendre d'un bureau, d'un organisme administratif, sans doute un secours, un appui légal ? mais qui dira le mot parti du cœur qui soulage, qui console, fait monter aux yeux la buée bienfaisante des larmes ? Ce ne peut être que le représentant humain d'une œuvre humaine, qui travaille à l'échelle humaine... »²¹⁹.

L'éloge de la famille rejoint celui des corps intermédiaires dans le refus d'un État omniprésent et omnipotent : « Aux œuvres privées doivent rester l'initiative de ces services d'entraide et le soin d'organiser ces foyers qui ne peuvent être privés de l'esprit de charité. A l'État il appartient de contrôler, de coordonner, d'aider financièrement des entreprises essentiellement dirigées dans un but social »²²⁰ écrit Maître Auboyer Treuille en parlant des foyers maternels. Ainsi le discours de l'Uniopss sur l'enfance inadaptée est un discours

²¹⁸ US, n° 11, janvier-fevrier 1950, p 7.

²¹⁹ Ibid., p 7.

²²⁰ Ibid., p 7.

évolutif. On parle de l'enfance malheureuse ou moralement abandonnée pour progressivement rejoindre le concept, partagé par les acteurs institutionnels, de l'enfance inadaptée. Celui-ci est officialisé avec le numéro 10 de la revue datée de novembre-décembre 1949. Et au premier congrès de l'Uniopss, il y a une commission Enfance Inadaptée, nous sommes en 1951. Il manifeste ce désir de construire un discours entre tradition et modernité. Modernité nécessaire au nom de l'efficacité sociale et d'une éthique de la responsabilité, tradition par la réaffirmation de principes dont l'un des piliers est la famille. Par ailleurs apparaît clairement cette fonction de « parlement » des œuvres, comme traduction de l'interfédéralité de l'Uniopss. La revue exprime cette volonté de pouvoir parler de tout ce qui concerne tout le monde au regard des préoccupations de chacun. L'Uniopss travaille en permanence à ce qui unit.

Ainsi, cette analyse du rôle et du discours des fondateurs de l'Uniopss, en matière de politiques sociales, et plus précisément dans le secteur de l'enfance inadaptée, est instructif. Ce qui importe en premier lieu à l'Uniopss, ce sont des principes politiques et non pas techniques. L'autonomie, la liberté des œuvres, leur nécessaire modernisation dans tous les domaines, afin de légitimer davantage leur raison d'être. En ce qui concerne les prises en charge, elle se montre ouverte et accueillante à toutes les formules. Même si dans ce domaine, elle se montre ferme sur certains principes, nous avons pu observer la place de la famille, dans le discours des fondateurs.

Conclusion : Pour une histoire de l'Uniopss

Ce travail, nous à permis de mettre en évidence le discours des fondateurs de l'Uniopss. Le rapport de forces qui s'est imposé, entre Elle et l'Union nationale des « Sauvegarde » fixe bien les enjeux de l'époque pour l'Uniopss. L'essentiel pour celle ci, c'était l'indépendance associative, et partant le refus de la confusion des genres entre public et privé. Ceci conforte l'idée que le plus important pour les fondateurs de l'Union, n'était pas situé dans le champ des politiques sociales, stricto sensu, mais davantage dans le bien fondé des œuvres privées, libres de conduire leur action. Ils se révèlent très ouverts, à la diversité des méthodes d'intervention et de prise en charge. Ils conjuguent sur ce plan, en permanence, tradition et modernité.

Le risque de « nationalisation » du secteur de l'enfance, était une réalité. Et les responsables de l'Uniopss, sont « montez au créneau » pour affirmer ce qui était impossible et dangereux, pas seulement pour les œuvres, mais pour la société et même la civilisation.

Ce qui apparaît fortement sous la plume des dirigeants, mais aussi dans les faits, c'est la dimension politique de leur projet. L'affirmation de la liberté des œuvres, de leur autonomie, mais aussi la nécessité de leur regroupement. La nécessité du dialogue et de la négociation avec les autorités publiques, dans leur diversité. Toute l'action et la philosophie de l'Uniopss consisteront à convaincre les deux mondes, et de vaincre les réticences de part et d'autre. Elle va réussir à créer un espace autonome de délibération.

La question se pose toujours de poursuivre et d'approfondir la recherche entreprise ici. Prenant la direction de l'Uniopss, à la suite de Robert Prigent, Henri Thèry s'exprime dans la revue de l'Uniopss en janvier 1976 :

« Avec le recul du temps, les historiens de l'action sociale diront peut-être un jour ce que fût la portée véritable de l'initiative des quelques hommes qui décidèrent en 1947 de *jeter un pont*, non seulement entre les œuvres et les institutions publiques ou semi-publiques, mais aussi entre les œuvres elles-mêmes. Le docteur Oberlin, Charles Blondel et Jean Renaudin, pour ne citer que les disparus, comme le faisait ici même Robert Prigent, le mois dernier, quelques autres aussi qui furent les pionniers des premières Uriopss ou Udopss, n'avaient probablement pas conscience qu'ils allaient jouer un rôle qu'on qualifiera peut-être demain d'historique. Mais on peut, dès aujourd'hui, se demander ce qu'aurait été le cours des choses sans l'existence de l'Uniopss. Pour beaucoup qui nourrissaient alors l'ambition de doter la société française d'un système de Sécurité sociale couvrant tous les grands risques et besoins d'ordre

social, les œuvres avaient fait leur temps. Et, sans doute, l'auraient elles fait si chacune était restée repliée sur son petit univers, ignorant ce qu'elle pouvait apporter à la collectivité, ce qu'elle pouvait aussi y trouver en possibilités et ressources nouvelles. Oui, que se serait-il passé si l'Uniopss n'avait pas subitement proposé, tant au public qu'au privé une vision différente de leurs rapports et de leurs rôles respectifs ? ».

C'est là, que se situe l'innovation. Cette institution a travaillé à la constitution d'une culture politique, faite de négociation et de compromis. Elle se refuse à la revendication, comme le rappelle Jean Renaudin au premier congrès de l'Uniopss en 1951 à Lyon. Elle se veut lieu de rencontre, de confrontation des expériences, d'étude ; Elle crée ainsi un espace de délibération. Il serait intéressant de suivre ce projet au fil du temps. Son histoire à partie liée, avec celle de l'État providence. Leurs destins sont scellés. Le retour, très fort de l'Uniopss, sur la scène publique, correspond à la crise de celui ci : les deux faces nécessaires des politiques sociales.

Le temps a fait son œuvre et plus de cinquante ans après, l'Uniopss est toujours présente sur le terrain de l'action sociale et sanitaire. Écrire l'histoire de cette institution nécessiterai aussi aborder la question des Unions régionales, et toute la diversité des sensibilités qu'elles expriment. Car ce « réseau » est composé d'ensembles très divers. C'est une des réussites de l'Uniopss que d'avoir su gérer cet ensemble. Cette construction, véritable ministère privé des affaires sanitaires et sociales, à joué et joue encore un rôle dans l'organisation des affaires de la cité, ce passé contient du futur.

Annexes

1- Les éditoriaux d'*Union Sociale*, janvier 1948- décembre 1952

- N° 1. janvier-février 1948, Notre action, Serge Oberlin
- N° 2. mars-avril 1948, Destin de la liberté, Charles Blondel.
- N° 3. mai-juin-juillet.1948, Pour tous les besoins des hommes, Jean Renaudin.
- N° 4. septembre-octobre 1948, Essence de la noblesse, Jean Renaudin.
- N° 5. novembre-décembre1948, Les sources du malheur, Maurice Seydoux.
- N° 6. janvier-fevrier 1949, Le visage de la France, Jean Renaudin.
- N° 7. mars-avril 1949, Au service du pays, Henri Paul Martin.
- N° 8. mai-juin-juillet 1949, Ni société d'insectes ni anarchie, Jean Renaudin.
- N° 9. septembre-octobre 1949, Les fondements de la solidarité des hommes, Jean Renaudin.
- N° 10. novembre-décembre 1949, La vingt cinquième heure, Jean Renaudin.
- N° 11. janvier-fevrier 1950 , Solidarité, Jean Renaudin.
- N° 12. mars-avril 1950, Un petit supplément d'âme, Jean Renaudin.
- N° 13. mai-juin-juillet 1950, Engagement, Jean Renaudin.
- N° 14. août-septembre-octobre 1950, Hardiment !, Jean Renaudin.
- N° 15. novembre-décembre 1950, La pause créatrice, Jean Renaudin.
- N° 16. janvier-fevrier 1951, En relisant Lyautey, Général Lescanne.
- N° 17. mars-avril 1951, Notre premier congrès national, Jean Renaudin.
- N° 18. mai-juin-juillet 1951, Efficacité sociale, Jean Renaudin.
- N° 19. septembre-octobre 1951, Notre char à deux chevaux, Jean Renaudin.
- N° 20. novembre-décembre 1951, L'unique message, Jean Renaudin.
- N° 21. janvier-fevrier 1952, Demain..., Jean Renaudin.
- N° 22. mars avril1952, Souma...le sommet, Jean Renaudin.
- N° 23. mai-juin-juillet 1952, Les œuvres et la liberté, Jean Rivéro.
- N° 24. août-septembre octobre 1952, Les dernières étoiles, Jean Renaudin.
- N° 25. novembre-décembre 1952, Structures, Jean Renaudin.

2- Un certain regard : critique de la modernité

Le thème de la crise de civilisation est au cœur de la pensée des années 30, et les fondateurs de l'Uniopss, participent de ce moment. Il serait bien entendu nécessaire ici, de faire la part des influences de chacun. Charles Blondel, Jean Renaudin ou encore Serge Oberlin n'ont pas le même parcours. Cependant, le rôle de Jean Renaudin est évident. Est-il le catalyseur, le représentant d'un esprit, d'une culture, celui qui exprime le mieux, ce que tous pensent à l'Uniopss ? Toujours est-il, que la revue *Union Sociale*, notamment au travers des éditoriaux des premières années, révèle un esprit, une attitude. En évoquant le Personnalisme, Paul Ricœur insiste pour dire que celui-ci n'est pas d'abord une philosophie, mais un style de civilisation. Le soleil lumineux des « 30 glorieuses », a fait oublier les brouillards et les brumes de la Reconstruction. Il est opportun de rappeler, et d'évoquer le pessimisme inquiet de la génération d'après guerre. La joie de vivre cédait à la honte de survivre écrit Simone de Beauvoir dans *La force des choses*. Dans la livraison de janvier 1946 d'*Esprit*, Emmanuel Mounier écrit : « Notre raison d'être reste de frayer le chemin d'une irréductible fidélité à l'homme dans un monde débordant d'inhumanité »²²¹. Ce regard inquiet, porté par la revue *Union Sociale* est principalement, pas uniquement, repérable dans les éditoriaux de Jean Renaudin. Ses références intellectuelles, permettent de baliser le champ de sa pensée : Daniel Rops, Gustave Thibon, Arnaud Dandieu, Henri Bergson et Simone Veil notamment. L'éditorial du n°4 : *Essence de la noblesse*, est inspiré de l'ouvrage de Gustave Thibon, *Le retour du Réel*. Dans le n° 10, l'éditorial s'intitule : *La vingt cinquième heure*, et fait référence, avec citations au livre de Virgil Gheorghiu. Le n° 8 : « Ni société d'insectes ni anarchie » rappelle la lecture de Dandieu.

Il s'exprime dans la revue, le refus d'une modernité qui s'affiche sous le double aspect de l'individualisme exacerbé et de l'étatisme rampant. Jean Rivéro, professeur de la faculté de droit de Poitiers et membre du conseil d'administration de l'Udopss de la Vienne, intervient aux Semaines sociales de Montpellier. Son cours, intitulé : « Les transformations techniques et sociales et l'homme » est publié dans *Union Sociale*²²². Ensemble de réflexions sur la santé, l'évolution et la place de l'homme, il termine par ce qu'il appelle un essai de jugement. Qu'il situe : « entre l'anarchie libérale et la centralisation étatisante ». On retrouve cette posture permanente dans la pensée des fondateurs. Mais celle-ci est systématiquement resituée dans un enjeu de civilisation et nourri d'un certain pessimisme. Nul doute que le contexte de

²²¹ Michel Winock, *Esprit. Des intellectuels dans la cité. 1930-1950*, Le seuil, Point Histoire, 1996, p 263.

²²² *US*, n° 20, novembre-décembre 1951, pp 5 à 14.

l'époque, l'explique en partie. En effet, les années 1947-1951, sont marquées par de nombreux événements, dont l'intensité dramatique n'est pas à démontrer. Qu'ils soient d'ordre extérieur avec la Guerre froide et ses manifestations (du Coup de Prague à la guerre de Corée) ou d'ordre intérieur avec les grèves de l'automne 1948, qualifiées d'insurrectionnelles, les événements jouent un rôle. Et cela apparaît, indirectement sous la plume de Jean Renaudin.

Mais la réflexion d'ensemble se veut plus globale et se situe au niveau d'une menace qui pèse sur la civilisation. Le directeur de l'Uniopss, parle « D'une époque où tout se désagrège, s'avilit ou s'émascule faute que chacun est compris le sens et la vivifiante réalité »²²³. Une époque où « l'abandon de certains mots est l'occasion ou le signe de la perte de notre virilité comme du manque de solidité ou d'audace de nos constructions »²²⁴. Notre Babel moderne à changé le sens des mots, écrit-il « Nous vivons une période de confusion. Cette confusion trouve sa source dans un mauvais classement des valeurs, des hiérarchies, en un mot dans une multiplication sans frein des idolâtries »²²⁵. Il fustige ces temps « où s'abaisse ainsi, par la faute de l'implacable et tragique dureté des temps, la morale publique, pour orienter l'homme vers un égocentrisme exacerbé »²²⁶. Pour lui, l'enjeu est de l'ordre de la civilisation et de son avenir. La défense des œuvres s'ordonne à cette aune : « Les œuvres privées apporteront au pays par leur maintien, l'assurance que notre civilisation de charité et d'amour fraternel survivra et qu'il sera encore loisible à l'homme de la France du XX^{ème} siècle d'avoir un prochain, de la savoir et de s'en soucier »²²⁷.

Dans un éditorial intitulé « Essence de la noblesse », Jean Renaudin, se référant à Gustave Thibon, invite au refus de la facilité, méprisant une certaine prudence calculée de ses contemporains : « Chacun voudrait naviguer par temps calme, et comme il n'est plus de mer calme, il n'est plus de navigateurs »²²⁸. Il consacre deux éditoriaux de la revue aux risques qui menacent la civilisation : « Ni société d'insectes, ni anarchie » en mai-juin 1949 et « La vingt cinquième heure » en novembre-décembre 1949. « L'homme est désormais sacrifié à la machine, de plus il est méprisé, parce qu'il n'est lui, qu'une machine de second ordre »²²⁹

²²³ US, n° 1, janvier-fevrier 1948, p 1.

²²⁴ US, n° 4, septembre-octobre 1948, p 1.

²²⁵ US, n°7, mars-avril 1949, p 2.

²²⁶ US, n° 3, mai-juin-juillet 1948, pp 1 et 2.

²²⁷ Ibid.,

²²⁸ US, n°4, septembre-octobre 1948, p 2.

²²⁹ US, n° 10, novembre-décembre 1951, p 1.

Toujours dans sa réflexion sur notre civilisation, Jean Renaudin se réfère à Simone Weil, évoquant notre monde moderne dans l'Enracinement, qui semble avoir « confondu la fabrication d'un piano avec la composition d'une sonate »²³⁰. Il n'a pas de mots assez durs pour son époque : « La façon dont on nous psychanalyse à tous les âges et en toutes occasions, dont on nous prétend irresponsables et déterminés d'avance, dont on nous fiche et nous numérote à tous propos et hors de propos n'ajoute rien à notre grandeur d'homme »²³¹. Il effectue un travail de dénonciation d'une civilisation dont la forme de plus en plus administrative dépersonnalise l'homme, le réduit à l'état de robot. Les administrations « de plus en plus monstrueuses et envahissantes sont la forme la plus fausse de la civilisation »²³². Il refuse une sécurité qui déresponsabilise. Les attaques sont souvent sévères « Nous sommes au dernier quart d'heure de l'homme, non pas à cause de la bombe atomique, mais par la gangue des systèmes dans lesquels on l'enserme et on l'étouffe »²³³. Il dénonce le siècle broyeur de corps et d'âmes, de fine civilisation, destructeur des distances et du temps »²³⁴. Si Jean Renaudin s'exprime ainsi, il n'est pas le seul. Dans le numéro 20 de la revue, Édouard Leriche délégué de l'Uriopss Nord, signe un article intitulé « Les hommes contre l'humain », titre emprunté au récent ouvrage de Gabriel Marcel. L'article dénonce la bureaucratisation et l'idolâtrie de la science et de la technique, ainsi que l'étatisation. Édouard Leriche conclut ainsi : « Gabriel Marcel, philosophe chrétien, nous donne le fil d'Ariane qui nous aidera à sortir de ce labyrinthe du désespoir et de la mort »²³⁵.

Le regard inquiet et pessimiste est bien sûr tempéré d'une espérance qui à chaque instant s'exprime, notamment autour de l'œuvre privée. Est ce un hasard si cette dernière est œuvre de civilisation, pour les fondateurs d l'Uniopss ? Dans la construction de cette réflexion entre liberté et étatisation, c'est à la première que vont les ferveurs et les éloges : « Il n'y a plus de civilisation là où il n'y a plus d'êtres totalement libres ». Liberté, responsabilité, vocation sont les mots qui viennent nuancer le regard des fondateurs.

Il est nécessaire d'apporter des éléments d'explication à un tel discours, en allant au-delà de l'esprit des années 30, et de son influence en pointillé. Cette sensibilité qui s'exprime dans la revue *Union Sociale*, participe de l'un des traits caractéristiques de la période 1940-1950,

²³⁰ US, n° 12, mars-avril 1950, p 2.

²³¹ US, n° 21, janvier-fevrier 1952, p 4.

²³² US, n°10, novembre-décembre 1949, pp 1 et 2.

²³³ US, n°15, novembre-décembre 1950, p 3.

²³⁴ US, n°20, novembre-décembre 1951, pp 3 et 4.

²³⁵ US, n°20, pp 15 à 17.

sur le plan de l'histoire des idées ; beaucoup d'esprits, écrit Etienne Fouilloux désespèrent du monde présent « Le monde moderne et l'homme du XX^{ème} siècle sont les premiers visés. A l'euphorie du premier après guerre, à l'optimisme tragique mais fertile des années 1930, succède l'abattement devant la conflagration mondiale »²³⁶. Etienne Fouilloux évoque par ailleurs une enquête de la Revue Esprit en août-septembre 1946 : « Le sens générale de la livraison n'en est pas moins clair : le monde chrétien battant de l'aile, on ne saurait continuer à en faire une entité distincte de celui où il doit annoncer l'Évangile. [...] A partir d'un tel constat, et bien que persuadé du caractère tragique de l'histoire, le chrétien doit s'y engager aux côtés de ses frères non croyants en dépouillant toute ambition confessionnelle et sans autre objectif que de faire advenir un monde plus humain »²³⁷. Cela participe de ces années souterraines évoquées par Daniel Lindenberg : « L'obsession d'une bureaucratisation du monde, d'un univers pris en tenaille entre deux barbaries dévastatrices, est commune à Camus, à Breton, aux ex-trotskistes qui fondent Socialisme ou barbarie, au Bernanos de la France contre les robots. elle imprègne l'œuvre d'exilé comme Adamov, Beckett et Ionesco, témoins d'une Europe en ruine »²³⁸. Denis Pelletier dans ses réflexions sur le catholicisme intransigeant, matrice du catholicisme social, rappelle que celui ci formule un triple refus du libéralisme. Dans son refus du libéralisme économique, l'Uniopss met en avant le principe du bien commun et d'une économie humaine, mais ne rejoint pas le catholicisme intégral dans le refus de l'ordre issu de la Révolution Française. Les fondateurs de l'Uniopss, se reconnaissent au sein de la cité. Par certains aspects, les fondateurs de l'Uniopss participent du modèle intransigeant analysé par Émile Poulat. Principe d'une culture catholique et d'une vision du monde moderne, qui pose le cadre et les limites des concessions possibles à ce dernier, selon Émile Poulat. « Il conduit à suggérer l'existence d'une contre société catholique, qui porte un regard pessimiste sur la modernité à laquelle elle reproche d'avoir conduit à la dissolution du lien social. Il permet aussi de comprendre l'originalité d'un engagement sur le terrain »²³⁹.

²³⁶ Etienne Fouilloux, *Au cœur du XX^{ème} siècle religieux*, Editions Ouvrières, Paris, 1993, pp 281 et 282.

²³⁷ Ibid., p 242.

²³⁸ Les années souterraines, op. cit.

²³⁹ Denis Pelletier, *Les catholiques en France depuis 1815*, La Découverte et Syros, Paris, 1997, p 40.

Bibliographie : histoire et politiques sociales

Notre bibliographie reflète, bien entendu l'état de l'historiographie des politiques sociales, et plus précisément, des politiques d'action sanitaire et sociale.

1- Histoire : généralités

Azéma Jean Pierre, De Munich à la libération, Le Seuil Points Histoire, 1979, 472 p.

Chartier Roger, Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e –XVIII^e siècles), Albin Michel, 1996, 241 p.

Chartier Roger, Les origines culturelles de la Révolution Française, Le Seuil, Points Histoire, 2000, 195 p.

Cholvy Gérard et Hilaire Yves Marie, Histoire religieuse de la France contemporaine, T.3 1930-1988, Privat bibliothèque Histoire, 1988, 569 p.

Comte Bernard, Les catholiques dans les nouvelles institutions de la jeunesse, Vichy 1940, in Églises et chrétiens dans la seconde guerre mondiale, PUL, 1971

Comte Bernard, Semaines sociales et personnalisme, in Cent ans de Catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes, Actes du colloque de Grenoble, Éditions Ouvrières,

Comte Bernard, Une utopie combattante. L'École des cadres d'Uriage. 1940-1944, Fayard, 1991, 638 p.

Descamps Henri, La démocratie chrétienne et le MRP de 1946 à 1959, Bibliothèque constitutionnelle et de sciences politiques, Paris Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1981.

Durand Jean Dominique, L'Europe de la démocratie chrétienne, Éditions Complexes, Questions au XX^{ème} siècle, 1995, 382 p.

Farge Arlette, Le goût de l'archive, Le Seuil Point histoire, 1989, 155 p.

Fouilloux Etienne, Les chrétiens français entre crise et libération, 1937-1947, Le Seuil, XX^e siècle, 1987, 288 p.

Fouilloux Etienne, Une église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II. 1914-1962, Desclée de Brouwer, Anthropologiques, 1998, 325 p.

Fouilloux Etienne, Au cœur du XX^e siècle religieux, Éditions Ouvrières, Paris, mai 1993, 317p.

Jobert Bruno, Le social en Plan, Éditions Ouvrières, 1981.

Lindenberg Daniel, Les années souterraines 1937-1947, La Découverte, 1990.

Loubet del Bayle Jean Louis, Les non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française, Le Seuil, 1968, 495 p.

Mayeur Jean Marie, Catholicisme social et démocratie chrétienne : principes romains, expériences françaises, Édition du Cerf, 1986, 287 p.

Ory Pascal (sous la direction de), Nouvelle histoire des idées, Hachette pluriel, 1987, 831 p.

Paxton Robert O., La France de Vichy 1940-1944, Le Seuil Point histoire, 1972, 375 p.

Pelletier Denis, Les catholiques en France depuis 1815, La Découverte. repères, 1997, 125 p.

Poujol Germaine et Roman Madeleine, Dictionnaire biographique des militants. XIX^e –XX^e siècle, de l'éducation populaire à l'action culturelle, L'Harmattan, 1996,

Prost Antoine, Douze leçons sur l'histoire, Le Seuil, 1996, 330 p.

Rémond René, Notre siècle 1918-1988, Fayard, 1988, 1012 p.

Rioux Jean Pierre, La France de la Quatrième République 1 l'ardeur et la nécessité 1944-1952, Le Seuil Point histoire, 1980, 303 p.

Riquet Michel, Les chrétiens dans l'Europe enchaînée (Genèse de Secours Catholique), Éditions SOS, 1972,

Rosanvallon Pierre, L'État en France de 1979 à nos jours, Le Seuil, 1992,

Williams Philip, La vie politique sous la 4^e République, Librairie Armand Colin, 1971, 866 p.

Winock Michel, Esprit. Des intellectuels dans la cité.1930-1950, Le Seuil Point histoire, 1996, 499 p.

Winock Michel, Le siècle des intellectuels, Le Seuil, 1997, 696 p.

2- Histoire et politiques sociales

Argoud Dominique, l'Uniopss : un ministère privé des affaires sociales ? , Revue française des affaires sociales N° 3, 1992.

Bec Colette, **Dupart** Catherine, **Luc** Jean Noël, **Petit** Jacques Guy (sous la direction de), Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^e -XX^e siècles) ARREPOS, Éditions Anthropos Economica, 1994, 233 p.

Bec Colette, Assistance et république, Les éditions de l'Atelier, 1994, 254 p.

Bec Colette, Assistance en démocratie, Belin, 1998, 254 p.

Castel Robert, Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat, Fayard l'espace du politique, 1995, 490 p.

Donzelot Jacques, L'invention du social. essai sur le déclin des passions politiques, Fayard, 1984, 263 p.

- Dumons** Bruno, Catholicisme social et État providence. Lien social et politique, RIAC 33, 1995.
- Durand** Robert, Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté, Syros collection Alternatives, 1996, 262 p.
- Ewald** François, L'État providence, Grasset, 1986, 608 p.
- Gardet** Mathias et **Vilbrod** Alain, Les Orphelins Apprentis d'Auteuil. Histoire d'une œuvre, Belin, 2000, 304 p.
- Gueslin** André, Gens pauvres et pauvres gens dans la France du XIX^e siècle, Aubier, 1998, 314 p
- Gueslin** André et **Guillaume** Pierre (sous la direction), De la charité médiévale à la sécurité sociale, Éditions Ouvrières, 1992, 337 p.
- Hatzfeld** Henri, Du paupérisme à la sécurité sociale 1850-1940 Presses Universitaires de Nancy, 1989, 347 p.
- Join Lambert** Marie Thérèse et alii, Les politiques sociales, Presses de la Fondation nationale des Sciences politique et Dalloz, 1997, 718 p.
- Léonard** Jacques, La médecine entre les pouvoirs et les savoirs. Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^e siècle, Aubier, 1981, 387 p.
- Plongeon** Bernard, **Guillaume** Pierre (textes réunis par) De la charité à l'action sociale : religion et société, Comité des travaux historiques et scientifiques, Actes du 118^e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Éditions du CTHS, 1995, 469 p.
- Rosanvallon** Pierre, La nouvelle question sociale, repenser l'État providence, Le seuil, 1995, 223 p.
- Schaller** Jean Jacques, in Faire société. Les associations au cœur du lien social, Syros, 1999, 264p.
- Schaller** Jean Jacques, L'Uniopss et les défis de l'histoire, Actes du XXV^e congrès de l'Uniopss, tome 1 séances plénières, éd. UNIOPSS, 1997, 238 p.
- Thévenet** Amédée, L'aide sociale aujourd'hui, 13^e édition, ESF, 1999, 430 p.
- Von Bueltzingsloewen** Isabelle et **Pelletier** Denis (sous la direction), La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX^e - XX^e -siècles, Presses universitaires de Strasbourg, Les mondes germaniques, 1999, 217 P.

3- Histoire et politique de l'enfance

Chauvière Michel, Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy, Les Éditions ouvrières, 1980, 283 p.

Dessertine Dominique, La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance. 1890-1960, ETHISS-Erès, 1990, 218 p.

Gaillac Henri, Les maisons de correction. 1830-1945, Cujas 2^e édition, 1991, 463 p.

Jacob Annette (sous la direction), Les droits de l'enfant, quelle protection demain ? Lierre et Coudurier édition SLEA, 1991, 338 p.

Petit Jacques Guy, Ces peines obscures. La prison pénale en France, 1780-1875, Fayard, 1990, 749 p.

Quincy-Lefebvre Pascale, Une histoire de l'enfance difficile, 1880 fin des années 30, Economica, 1997

Roca Jacqueline, De la ségrégation à l'intégration. L'éducation des enfants inadaptés de 1909 à 1975, CTNERHI,

Tétard Françoise, Sauver notre jeunesse ou la prévention dans ses rapports avec le politiques de la jeunesse en France, de 1945 à 1965, Annales de Vaucresson, n°4, 1986.

SOMMAIRE

Sigles et abréviations p 3

Introduction :L’Uniopss, une institution paradoxale p 5

L’aspiration à faire du neuf

Pensée et action modernisatrice

Qui sont les fondateurs de l’Uniopss?

Quelles politiques sociales ?

Une culture politique pour situation paradoxale

1-Historiographie des institutions sanitaires et sociales p 14

11 Une histoire en friches

12 Une problématique nouvelle : le concordat social

2- La revue *Union Sociale* p 19

21 Le choix d’une source

22 L’enjeu d’une communauté de lecteurs

23 Évolution de la revue 1948-1952

24 La symbolique du « Pont »

3-La pensée, en matière de politiques sociales, des fondateurs de l’UNIOPSS, (le cas de l’enfance inadaptée). p 27

31-Les raisons fondatrices : de la brutale nécessité d’une alliance défensive, à la permanence des principes

32- La matrice intellectuelle des fondateurs de l’UNIOPSS

Les non-conformistes des années 30

Les semaines sociales (1937-1947) et les Secrétariats sociaux

L’esprit du concordat social

33- Le champ d’intervention de l’Uniopss

L’organisation au service des œuvres

Présence institutionnelle

L'interfédération en pratique

34 L'enfance inadaptée comme révélateur

Les raisons d'un choix

La construction d'une politique cohérente dans l'Entre deux guerres

L'héritage de Vichy

La nouvelle donne des années de reconstruction

L'Uniopss et l'organisation du secteur de l'enfance inadaptée

35 De l'enfance malheureuse et moralement abandonnée à l'enfance inadaptée, la pensée des fondateurs de l'Uniopss

La spécialisation nécessaire

La modernisation des établissements

La professionnalisation

La prévention

Les œuvres privées au service de la famille

Conclusion :Pour une histoire de l'Uniopss **p 72**

Annexes **p 74**

Les éditoriaux de la revue Union Sociale, 1948-1952

Un certain regard :critique de la modernité

Bibliographie :Histoire et politiques sociales **p 79**

Histoire :généralités

Histoire et politiques sociales

Histoire et politique de l'enfance

Sommaire. **p 83**